Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq4111soci

OEN

41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 *et* 1889

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 2287

GENEALOGY
944
B873ZY,
1892
NOV-DEC

BULLETIN HISTORIQUE ET LITT

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 11. — 15 Novembre 1892

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1892

SOMMAIRE

Pages.

ÉTUDES HISTORIQUES.

ÉMILE PICOT. — **Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français.** *L'Inquisiteur; Moralité à deux personnages, l'Église et le Commun; Farce nouvelle à quatre personnages,* etc., vers 1535..... 561

DOCUMENTS.

H. GUYOT et N. W. — **Un déménagement de Saumur à Groningue en 1618.** Lettre inédite de *François Gomar*..... 583

DE RICHEMOND. — **Un changeur révoqué pour cause de religion: Gaillard, de Rochefort,** 1709-1713..... 587

MÉLANGES.

TH. MAILLARD. — **Complainte véritable des lamentations des pauvres confesseurs qui gémissent dans l'esclavage des galères**..... 589

SÉANCES DU COMITÉ. — 12 juillet 1892.

BIBLIOGRAPHIE.

F. DE SCHICKLER. — **Le Refuge en Allemagne et la Colonie française de Magdebourg,** par H. Tollin, tomes II et III..... 602

N. WEISS. — **Chronique bibliographique** (*P.-C. Lebret*, par J. Marchand; — *Premières persécutions des Vaudois*, par H. Arnaud; — *Les Vaudois*, par A. Berard; — A. Bardon, *Listes chronologiques pour Alais;* — *Machault d'Arnouville*, par Marion; — D. Benoit, *le Caractère huguenot* et *François Roux*)... 607

CORRESPONDANCE.

CH. GARRISSON, CH. READ et N. W. — **L'abbé Bonnaud et le Mémoire d'un Ministre patriote. — La tolérance à Marseille en 1777**..... 611

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. WEISS, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES MORALITÉS POLÉMIQUES,

OU LA CONTROVERSE RELIGIEUSE

DANS L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS [1],

13. — L'INQUISITEUR,

par Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre.

Personnages :

L'Inquisiteur,	Jacot,	5
Le Varlet,	Thierrot,	
Janot, enfant,	Clerot,	
Perrot,	Un petit Enfant.	

(*Nérac*, *vers* 1535?)

Parmi les ouvrages de la reine de Navarre qui nous sont parvenus figurent huit pièces dramatiques : quatre petits mystères : la *Comedie de la Nativité de Jesus Christ*, la *Comedie de l'Adoration des trois roys*, la *Comedie des Innocents* et la *Comedie du Desert;* une moralité : l'*Inquisiteur;* enfin trois farces : le *Malade*, *Deux Filles*, *deux Mariées*, *la Vieille*, *le Vieillard et les quatre Hommes*, enfin *Trop*, *Prou*, *Peu*, *Moins*. Nous ne nous occuperons ici que de la moralité.

Aucune allusion directe ne permet de fixer la date de l'*Inquisiteur*. On voit par les paroles du principal personnage, que non seulement les persécutions avaient com-

1. Nous donnons ici, après une interruption qui a beaucoup trop duré, et que nous prions l'auteur de nous pardonner, la suite des intéressants articles de M. E. Picot, parus, en dernier lieu, dans le tome XXXVI [1887], p. 337. (*Réd.*)

mencé, mais que déjà elles avaient fait de nombreuses victimes. Cette considération nous fait admettre la date approximative de 1535[1]. C'est l'époque où Marguerite, retirée en Béarn, pouvait exprimer librement sa foi religieuse. L'*Inquisiteur*, qui n'offre pour ainsi dire aucune action, est une de ces pièces que Brantôme désigne sous le nom de « pastorales[2] », et que, d'après lui, la reine faisait jouer par les filles de sa cour. Il n'est guère douteux, en effet, que les six enfants n'aient été représentés par de jeunes filles, simulant l'air tendre et naïf du premier âge.

La moralité commence par un couplet qui n'a pas moins de neuf strophes de huit vers.

L'INQUISITEUR *commence.*

Le temps s'en va tousjours en empirant;
L'on ne fait plus de religion compte.
Nostre credit, dont je vays souspirant,
Se pourroict bien en fin tourner à honte.
Ce savoir neuf qui le nostre surmonte 5
Nous oustera en fin honneur et bruict,
Dont tous les jours fault qu'en chaire je monte
Jusques à ce que par moy soit destruict.

Si je n'avois qu'aux ignorans affaire,
Je les ferois retourner par la craincte; 10
Mais je ne puis les sçavans faire taire
Qui myeulx que moy ont l'Escripture saincte,
Car contanter je ne les puis de faincte :
Tousjours leur fault allèguer l'Escripture,

1. Si cette date est exacte, on pourrait songer à deux inquisiteurs qui firent beaucoup de mal aux protégés de Marguerite. Le premier est ce Jean de Roma, bourreau des Vaudois, qu'elle parvint à faire poursuivre (voy. Appendice du tome VII de la *Correspondance des Réformateurs* de M. Herminjard). Le second est Étienne Mangon qui finit par faire exécuter le pieux curé de Condé-sur-Sarthe, aux portes d'Alençon, Étienne Lecourt (voy. mon étude sur ce martyr, *Bull.* 1887, p. 299 ss.). Les vers 17 à 20 qui suivent me font surtout penser à ce dernier, bien que je ne sache pas la date de son entrée en fonctions. N. W.

2. Ce nom de *pastorale* ne désignait pas seulement les pièces dans lesquelles paraissaient des bergers; on les donnait en général aux compositions mêlées de chant. On verra plus loin que notre moralité renferme plusieurs cantiques.

Dont ilz me font soustenir peine maincte, 15
Car je ne feiz jamais bonne lecture.

Grant temps y a que suis passé docteur
Dedans Paris par ceulx de la Sorbonne;
Quatre ans y a que suis inquisiteur
De nostre foy, sans espargner personne... 20

Si quelqu'un lui donne un bon présent et s'il s'engage à garder le silence, l'Inquisiteur est prêt à lui sauver la vie; mais les sots, c'est-à-dire ceux qui ne peuvent rien donner, sont d'avance condamnés au bûcher,

Car il vault myeulx qu'un homme innocent meure
Cruellement, pour estre exemple à tous,
Que cest erreur plus longuement demeure 35
Par qui noz loix vont sans dessus dessoubz.

L'Inquisiteur se sent lui-même troublé par sa perversité; il veut prendre l'air, et demande ses souliers et ses moufles. Son valet lui fait observer que, malgré la neige, le temps est beau et que les enfants jouent dehors. L'Inquisiteur n'admet aucune observation et bat son valet; cependant celui-ci a raison. Nous voyons paraître cinq petits enfants : Janot, Perrot, Jacot, Thierrot et Clerot, qui jouent au palet. L'Inquisiteur les apostrophe et veut les endoctriner; mais les enfants se moquent de lui. Il demande qui est leur père. Jacot répond :

Le vostre.

L'INQUISITEUR.

Non est, par sainct Père; 205
Nous ne sommes en rien parens.

JACOT.

Puisque ne voullez qu'il soit vostre,
Ainsi comme je l'avoys dict,
C'est donc le père qui est nostre
Ou vous avez peu de crédit. 210

L'INQUISITEUR.

Je n'ay que faire de sa grace,
Ne de tes parens et cousins.

PERROT.

Aussi, monsieur, bien il se passe
De vous : il a de bons voysins.

L'INQUISITEUR.

Quel est son nom? Ne le cellez. 215
Dys aussi le tyen de toy mesmes.

JACOT.

Monsieur, pour le savoir allez
Au prebstre qui fist son baptesme.

L'INQUISITEUR.

Comment l'apelles tu?

THIERROT.

Il vient
Tousjours a moy sans l'appeler. 220
Le lieu est hault où il se tient;
Monsieur, vous n'y sçauriez aller.

L'INQUISITEUR.

Nommez moy la maison, la rue :
A quelle enseigne est ce que c'est.

CLEROT.

A tous enfans elle est congneue, 225
Et vous ne sçavez où elle est.

La scène continue sur ce ton sans que l'Inquisiteur comprenne de quel père les enfants veulent parler. Il menace de les battre et les enfants chantent ensemble un cantique :

O Seigneur, que de gens, 275
A nuyre diligens,
Qui nous troublent et griefvent!
Mon Dieu, que d'ennemys
Qui aux champs se sont mis
Et contre nous s'esliévent! 280

Les paroles des enfants, leurs chants et même leurs moqueries ont à la fin raison de l'Inquisiteur, qui se sent converti :

Ils ne disent rien d'aventure;
J'ai tout dedens la Bible leu,
Et leur parolle est si trespure 465
Que jamais tel sens je n'ai veu.

Il chante à son tour un long cantique :

O puissant Esprit,
O doulx Jésus Christ, 480
Qui par ta clémence
Et ton sainct escript
As desfaict, prescript
Mon oultrecuydance,
Je perdz contenance...[1] 485

Le varlet élève à son tour la voix pour chanter la gloire de Dieu et le remercier de sa grâce, puis les enfants reprennent leur cantique et tous s'unissent dans un même chant :

Puis que de ta promesse 625
L'entier acomplissement
Octroye à ma vieillesse
Parfaict contantement,
J'actendray sans soulcy
De la mort la mercy... 630

Voici les derniers vers :

THIERROT.

A Dieu, le chef de l'assistance ! 665
Dieu vous doint bon soir, bonne nuyct,
Et vivre de la congnoissance
Du souleil qui sans cesse luyst.

CLEROT.

Voicy une divine prise;
Plus ayse je ne fuz de l'an. 670
Allons soupper, la table est mise.

1. Cette conversion rappelle celle de Louis de Rochète, l'inquisiteur de Toulouse qui fut brûlé comme hérétique dans cette ville en 1538. Mais comme il n'entra en fonctions qu'en 1536, il faudrait reculer la date suggérée par M. Picot, et admettre que la pièce fut composée *avant* le martyre, qu'elle n'aurait guère pu ignorer si elle l'avait été après l'événement. Comp. *Bull.* 1889, p. 70. N. W.

LE PETIT ENFANT.

Allons, allons, allons meignan !

Bibliographie :

A. — Biblioth. nat., ms. franç. 12485 (ancien suppl. franç. 2286), in-fol. sur papier (XVIe siècle), fol. 100 v°-108 v°.

B. — *L'Heptameron des Nouvelles de très-illustre princesse, Marguerite d'Angoulême, reine de Navarre, sœur unique de François Ier; Nouvelle édition publiée sur les manuscrits par la Société des Bibliophiles françois* (Paris, Imprimé par Ch. Lahure avec les caractères appartenant à la Société des Bibliophiles, 1853-1854, 3 vol. in-8°), I, CCXIV-CCXXIX.

M. Leroux de Lincy, à qui l'on doit cette édition, a publié pour la première fois *le Malade et l'Inquisiteur.*

14. — MORALITÉ a deux personnages, c'est a sçavoir :

L'Eglise et Le Commun.

(*Rouen, vers* 1535.)

La pièce dont nous venons de transcrire le titre et les cinq pièces qui suivent[1] appartiennent au théâtre de Rouen : nous n'en voulons d'autre preuve que le fait même qu'elles nous ont été conservées dans le célèbre recueil rouennais auquel le nom du duc de La Vallière est resté attaché. Pour en comprendre le sens il faut se représenter l'état des esprits dans la capitale de la Normandie entre 1530 et 1540. Les partisans déclarés de la Réforme y sont encore peu nombreux ; mais la plupart des hommes cultivés flottent entre le catholicisme et le protestantisme. Ceux mêmes que l'audace des novateurs épouvante ne craignent pas de reprendre avec sévérité les abus de l'ancienne Église. Bien que les historiens de Rouen citent dès lors quelques malheureuses victimes de l'intolérance religieuse, par exemple ce Pierre Bart, brûlé, vers le 20 juillet 1528, pour avoir proféré divers blasphèmes contre

1. Plusieurs de ces pièces restaient en dehors de notre plan primitif ; nous avons cru devoir les faire connaître pour compléter la série des moralités ayant pour objet la controverse religieuse.

la Vierge, cet Étienne Le Court, curé de Condé-sur-Sarthe près d'Alençon, étranglé comme hérétique le 14 décembre 1533, ou ce personnage dit « le Promis en la loy », qui fut brûlé le 30 août 1535[1], les bourgeois de Rouen conservaient les dehors du catholicisme sans pourtant lui épargner les traits satiriques. Quelques-uns versaient dans le mysticisme et se rattachaient à la secte des libertins spirituels[2], secte qui prétendait reposer uniquement sur l'amour divin et se montrait indifférente aux formes extérieures de la religion.

La première pièce que nous ayons à examiner, *L'Église et le Commun*, est la protestation d'un auteur catholique contre la liberté laissée aux novateurs qui ruinent l'Église et méconnaissent l'autorité établie.

Au début de la moralité, ou plutôt du dialogue, l'Église se plaint des divisions dont elle est victime :

Je suys l'Eglise, qui doibtz estre
Reconfortée par tout estre
Sans aucune division;
Chascun me doibt porter et mectre
En chascun lieu sans me transmectre, 5
Me donnant consolation ;
Mais on m'a par dicention,
Sans fixion,
Ravy mes biens et faict maux mains
Par le moyen d'abusion. 10
En toutes pars, par chans et plains,
Si je m'en plains,
Je n'ay pas tort ; car mes prochains
En ont esté les inventeurs;
Puys gens vilains 15
Sont reputés comme inhumains
Et comme faulx devorateurs.

1. Voy. Farin, *Histoire de Rouen*, 1731, in-4°, I, I, 182-183 ; cf. *Bull.* XXXVI (1887), p. 299-314.

2. Voy. Jundt, *Histoire du panthéisme populaire au moyen âge et au* XVIe *siècle* (Paris, 1875, in-8), pp. 119-162 ; — *Les Libertins spirituels, traités mystiques, publiés par C. Schmidt;* Bâle-Genève-Lyon, 1876, pet. in-8; — *Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen au* XVIe *siècle, publié par É. Picot* (Paris, 1882, in-16).

LE COMMUN.

Je suys Commun, qui vis en pleurs,
Sans qu'on suporte mes clameurs,
Et mys au lieu de pauvreté. 20
J'ay soutenu mile douleurs
Par le moyen de seducteurs
Qui sont en grande liberté.
Droict, equité
Et, qui plus est, vray deité 25
Sont tenus et mys en servage
Par le traicté
De gens remplis d'iniquité
Qui m'ont porté tousjours dommage.

L'Église et le Commun tombent d'accord que leurs souffrances ont une même cause. Ils expient les péchés du monde. L'Église revendique le droit de punir les dissidents, et le Commun déclare partager son avis.

L'ÉGLISE.

Je ne puys sans le faict de guerre
Suporter mes povres subjects;
Car malveillans sont sur la terre 70
Pour les grever et faire excès.
Esse pas à moy
Estre sans requoy
A les pourchasser?

LE COMMUN.

Vous dictes le vray: 75
Gens hors de la loy,
On les doibt chasser.

C'est à l'Église qu'il appartient de réformer la noblesse. Elle doit avoir l'œil ouvert

Sur tous estas, tirer à part 90
Et mectre à fin blasfemateurs,
Flateurs, menteurs, folz inventeurs,
Car sans cesser tout mal s'y fonde.

L'Église veut voir l'autorité rétablie; c'est le seul moyen de faire renaître la paix. Le Commun lui donne raison, et le dialogue se termine.

LE COMMUN.

Mectons fin à tous envieux
Par quoy ce mal nous poinct et blesse.

L'EGLISE.

Vive tous ceulx qui par humblesse
Nous ont remys hors de soucy !

LE COMMUN.

Vive la fleur de gentillesse ! 190

L'EGLISE.

Vive la fleur de lys aussy !

LE COMMUN.

Vive tous ceulx qui sans mercy
Ont porté pour nous desplaisance !

L'EGLISE.

En tout espoir d'amour transy,
Vive le noble sang de France. 195
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson pour dire à Dieu !

Bibliographie :

A. — Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (ancien La Vallière 63), fol. 60 v°-64 r°.

B. — *Recueil de farces, moralités et sermons joyeux publié d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale par Leroux de Lincy et Francisque Michel* (Paris, Techener, 1837, 4 vol. pet. in-8°), I, n° 14.

15. — FARCE NOUVELLE a quatre [*lis.* six] personnages, c'est a sçavoir :

Heresye,	Scandalle,	
Frére Symonye,	Procès,	5
Force,	L'Eglise.	

(Rouen, vers 1535.)

Voici encore l'œuvre d'un catholique et d'un catholique qui désire voir l'Église revenir à la simplicité, à la droiture des premiers jours. L'Église est fermée ; qui l'ouvrira ? Sera-ce

Heresie? Sera-ce Symonie, autrement dite frère Symon? Sera-ce Force, Scandale ou Procès? La pièce commence ainsi :

HERESYE.

Mais qu'esse icy, frére Symon,
Que l'Eglise est close et couverte,
Laquéle à tous doibt estre ouverte
Pour ouyr la messe et sermon?
Ce n'est sans cause.

FRÉRE SYMONYE *entre, tenant une clef d'argent.*

Ce n'est mon. 50
J'en suys en grande fantasye.
Qu'en dictes vous, dame Heresye ?...

Heresie cache encore ses armes; mais Force brandit l'épée qui doit lui servir de clef; Scandale et Procès ne doutent pas de leur victoire. L'Église, assaillie par ces ennemis, fait entendre ses lamentations, qui prennent la forme d'une ballade :

Seray je en ce point consommée, 45
[Et] deprimée par gent inique ?
Sera ma bonne renommée
Suprimée, las, comme unique ?
Ceulx à qui mes liens communique
Me persècutent sans deport : 50
L'Eglise n'a plus de suport.

Je me voys destruicte et blasmée,
Estimée moins cun rustique;
Je me sens à tort difamée,
Tant bien famée au temps antique; 55
L'un contre moy est heretique,
Duquel debvoys avoir suport :
L'Eglise n'a plus de suport.

Les assaillants se précipitent sur l'Église en chantant *Attollite portas;* mais celle-ci les repousse avec hauteur :

Retirés vous tous, apostas;
Pensés vous en l'Eglise sainte
Venir soubz religion faincte, 90
Sans y avoir aultre habitude ?

C'est cy un lieu de solitude,
Ouvert au bons, clos aulx mauvais.

PROCÈS.

Soyt à Rouen, ou à Beauvais,
On y entre, et fust il mynuict. 95

Dieu, ajoute-t-elle plus loin, a emporté les clefs,

Puys, pour sceüre sauvegarde, 111
Au roy les a baillés en garde,
Qui avec moy faict residence.

Cette allusion au pouvoir séculier ne déconcerte pas les ennemis de l'Église. Symonie vante sa clef d'argent,

Qui faict en tous lieulx ouverture
Et mect les gens en prelature 170
Pour estre en estat regardés.

L'EGLISE.

Voyre, et fusent asnes bardés.
Vela de quoy je suis servie.

Symonie ne peut ouvrir. Heresie essaye à son tour d'entrer. Ell ecompte sur sa clef :

El est de fin fer d'Alemaigne 200
La clef, je m'en rapporte à France.

L'EGLISE.

C'est clef d'injure, clef d'oultrance,
Clef violente qui ront tout,
Clef qui ne peult venir a bout
De ce qu'el a encommencé, 205
Clef d'un fol, clef d'un insensé,
Clef d'ipocrites et de bigos,
Clef d'un grenyer plein de fagos
Pour les rediger tous en poudre.

Force, Scandale et Procès ne sont pas plus heureux; l'Église défie leurs efforts. Elle-même déclare en terminant qu'elle est à l'abri de leurs coups. Scandale lui demande pardon :

L'EGLISE.

En concluant, je vous l'acorde
Devant ceste noble assistance. 280

Contre moy faire resistance,
Entrer dedens par viollence,
Il ne se peult pas faire ainsy.

SYMONYE.

Puys que nous prenés à mercy,
Une chanson soyt tost ouye; 285
La bende en sera resjouye.
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson pour dire à Dieu.

Cette pièce, dont le style ne manque pas d'un certain mérite, doit avoir été écrite par un auteur exercé ; ce doit être l'œuvre d'un ami de François Sagon, sinon de Sagon lui-même. Celui-ci, qui avait été lauréat des palinods en 1531, qui y concourut encore en 1533, était à la tête des poètes catholiques rouennais, et les dissidences religieuses paraissent avoir été le premier motif de sa querelle contre Marot. Les amis de Sagon le nommaient « l'autre Greban », ce qui nous a porté à croire qu'il avait composé des ouvrages dramatiques[1]. Il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'il eût fait jouer notre moralité. Sans insister plus que de raison sur ce point, nous ferons observer que le vers 94 cite précisément les deux villes où résidait Sagon : Rouen, lieu de sa naissance, et Beauvais, dont il se dit curé dans son épître à Jehan Bouchet[2].

Ajoutons que le v. 173 commence, peut-être fortuitement, par la devise encore énigmatique de Sagon : *Vela de quoy*.

Bibliographie :

A. — Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (ancien fonds La Vallière 63), fol. 325 v°-331 r°.

B. — *Recueil de farces, moralités et sermons joyeux, publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par Leroux de Lincy et Francisque Michel* (Paris, Techener, 1837, 4 vol. pet. in-8°), III, n° 56.

1. Voy. *Le Mystère de la Passion d'Arnoul Greban, publié par G. Paris et G. Raynaud* (Paris, 1878, gr. in-8°), p. xv.

2. *Epistres familieres du Traverseur* (Poitiers, 1545, in-fol.), n° CIX, fol. 73ᵃ.

16. — MORALITÉ a quatre personnages, c'est a sçavoir :

Le Ministre de l'Eglise, Le Laboureur et
Noblesse, Commun.

(*Rouen*, *vers* 1535.)

Cette pièce est curieuse à plus d'un titre. Non seulement l'auteur pousse à la révolte contre l'Église et contre la noblesse; mais, sous le nom de Commun, il met en scène, en face des Trois États, un quatrième état, la bourgeoisie. Commun prend le premier la parole :

Je suys le Commun Populaire,
Marchant sur le climat polaire
En peine et pleur, en crainte et fain :
Noblesse est sur moy sy colére,
Labeur me faict querir mon pain. 5
J'ay en corps malade cœur sain ;
Je suys ainsy qu'un povre exain
Qu'on chasse, volant d'arbre en arbre...

De quoi te plains-tu, disent les autres personnages ? Nous sommes les Trois États, et nous ne voulons que ton bien. Commun craint de ne pouvoir dire tout ce qu'il a sur le cœur; aussi aime-t-il mieux se taire. Pour lui délier la langue, Noblesse propose de jouer ensemble à quelque jeu; le Ministre fait choisir « le capifol », c'est-à-dire la main chaude. On tire au fétu, autrement dit à la courte paille, et le sort tombe sur le Commun. Celui-ci ferme les yeux et les trois États le frappent tour à tour. Il reconnaît d'abord l'Église, bien qu'elle déguise son coup,

Car c'est d'une main delicate,
Et semble au fraper qu'elle frape
Moins; son coup le cœur poinct et mort. 85
Elle prend du vif et du mort,
Tant que son honneur trop abaisse.

Il reconnait ensuite Noblesse :

Noblesse me blesse.
Par Noblesse j'ey toute humblesse,

Non par Noblesse proprement,
Car Noblesse vit noblement;
Mais c'est par ses fins oficiers,
Qui, pour amasser des deniers,
Trouvent mile traditions, 95
Dont pour leurs grans exactions
M'engendrent sur mon dos la layne...

De Labeur, c'est-à-dire de l'artisan, Commun n'a pas tant à se plaindre, car dit-il,

De Labeur bien souvent je dignes,
Et Labeur vient souvent cheulx moy;
En quelque lieu que je chemines
Labeur devant moy tousjours voy[1]. 110

Le Ministre frappe de nouveau, et cette fois Commun sent tout le poids de sa main.

Oh, que ce coup est inhumain !
Dieu que voela pesante main,
Qui frape par moyen sinistre ! 115

NOBLESSE.

De qui te plains tu ?

COMMUN.

Du Ministre
De l'Eglise, qui par art gent[2]
Porte les poins d'or et d'argent.
. . . . . .
Premier jà il ne chantera
Ne cloche souvent ne fera
Sonner sans argent, c'est le (premier) poinct.
S'un povre homme d'argent n'a poinct 125
Et qu'il advienne à la maleure
Que sa bonne femme lui meure,
Jà en terre on ne la mect(e)ra.

Noblesse, qui frappe encore, n'est pas mieux traitée :

Le povre Commun est taillé,
Bastu, robé et mutillé, 135
Pillé, tribouillé, barbouillé;

1. *Ms.* Labeur devant tousjours moy voy.
2. *Ms.* par argent.

Et, s'y se plainct de tel effort,
On luy dira que c'est à tort.

Commun cède la place à Labeur qui à son tour reçoit les coups. Labeur se plaint des faux prélats et des faux prêcheurs qui disent dans leurs sermons le contraire de ce qu'ils font :

Nostre foy ne tent qu'a un but :
Pourquoy preschent y deulx sentiers,
Fors que pour aquerir tribut 155
Et amasser force deniers ?

Labeur maudit aussi les gendarmes que Noblesse met en campagne; mais il n'a pas de reproche à faire à Commun qui le frappe si doucement. Le bourgeois et l'artisan se soutiennent l'un l'autre, et luttent ensemble contre les gens d'Église et la noblesse. Commun conclut ainsi :

De nous joueront au capifol
L'un après l'autre, à leur plaisir.
Vous qui avés veu à loysir
Nostre jeu, s'y n'estes contens, 190
Excusés les gens ou le temps.
Avant que partir de ce lieu,
Une chanson, et puys à Dieu !

Bibliographie :

A. — Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (ancien La Vallière 63), fol. 113 v°-117 r°.

B. — *Recueil de farces, moralités et sermons joyeux, publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par Leroux de Lincy et Francisque Michel,* II, n° 23.

17. — FARCE NOUVELLE a quatre personnages, c'est a sçavoir :

Science, Annerye et
Son clercq, Son clercq, qui est badin.

(*Rouen, vers* 1535.)

Sans être positivement protestante, la pièce qui suit contient une satire des plus amères contre les hommes ignorants et indignes à qui sont conférées les dignités ecclésiastiques. Elle commence par une longue complainte de Science, qui a la forme d'une ballade :

Tant de fins tours, tant de finesses,
Tant de maulx [et] tant de rudesses,
Pertes, excès, calamytés :
Les uns eslevés en richesses,
Nobles delaissant leurs noblesses, 5
Faisant tort aulx communités,
Tant de sos mys en dignités,
Tant de gens plains d'iniquictés
Et tant de gens sans consience,
Tant de pompes et vanités ; 10
Et toutes ses enormytés
Ont faict sans moy qui suys Science.

J'ey veu que j'estoys florissante,
Aulx cœurs des princes reluysante ;
Qu'on prisoyt mes faictz et mes dis ; 15
Mais maintenant suys impotente :
Mesme l'Eglise militante
Ne tient compte de mes edis.
Asnes mytrés, sos estourdis
Ont mes serviteurs interdis ; 20
Force m'est prendre en pacience
Sans mes raisons et contredis,
Car vilains, par moyens mauldis,
Ont faict sans moy qui suys Science.

Le clerc de Science essaye vainement de tirer sa maîtresse de ce découragement. Survient le clerc d'Anerie qui naturellement ne connaît pas Science :

Je n'ay poinct de Science envye ;
Je ne la vis oncq en ma vye. 80
J'en sçay asés pour mon user.
Je ne me veult poinct amuser
Aveques el(le), car gens sciens
Sont pour le jour d'uy mendiens ;
Je voys chercher alieurs pasture. 85

Anerie paraît, et elle paraît comme une reine. Au grand ébahissement du savant, le badin fait voir que c'est lui, le clerc d'Anerie, qui distribue les bénéfices.

LE BADIN.

J'en puys vendre, j'en puys donner;
J'en domyne, j'en prens, j'en taille;
C'est à moy pour en ordonner :
J'en oste à l'un, à l'aultre en baille; 140
Je les espars plus dru que paille,
Pourveu, dea, qu'on face debvoir.
Le plus souvent y a bataille,
Car à force les fault avoir.

Le clerc de Science n'est pas encore convaincu; Anerie, dit-il à sa maîtresse, avec l'accent du doute,

Anerye depart benefices
En ellevant gens en ofices,
Se que jadis vous ay veu faire? 150

SCIENCE.

Je n'en puy mais; c'est l'ordinaire.

LE CLERCQ DE SCIENCE.

De nuict, de jour, en diligence
Je vous ay aquisse, Science;
Au moins que j'ay je ne sçay quoy.

En vain Science sollicite un bénéfice pour son clerc; Anerie le lui refuse et en donne quatre à son badin, qui se pare de l'aumusse des chanoines. Science et son clerc concluent

Qu'on faict reverence aux abis,
Non pas aux gens siencieulx. 247

La conséquence naturelle du discrédit où est tombée la Science, c'est le succès des réformateurs.

SCIENCE.

Qui faict nouveaulx expositeurs 250
Ausy gloser glose sur glose?

LE CLERCQ DE SCIENCE.

Qui faict[z] les subtilz inventeurs
Maintenant avoir bouche close?
La Bible en françoys.

Ce passage est malheureusement obscur. On ne voit pas bien si Science et son clerc regardent la Bible française comme un signe de l'ignorance ou, au contraire, comme une protestation contre les abus de la vieille Église. Le désordre du clergé, l'injustice, les exactions des gens de finance, le pillage, la débauche, tout vient d'Anerie. Science et son clerc voient qu'ils sont bernés par elle.

LE CLERCQ DE SCIENCE.

Elle se raille;
C'est perdre [son] temps de nous tenir 295
En ce lieu sy.

SCIENCE.

De revenir
Une aultre foys seroit folye,
Car il nous peult bien souvenir
Q'on pourvoyt gens par Anerye.
Une chanson, je vous suplye, 300
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson pour dire à Dieu.

Bibliographie :

A. — Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (ancien La Vallière 63), fol. 279 v-°285 r°.

B. — *Recueil de farces, moralités*, etc. (Paris, Techener, 1837, 4 vol. pet. in-8°), t. III, n° 49.

C. — *Le Théâtre français avant la Renaissance*, 1450-1550, *précédé d'une introduction et accompagné de notes pour l'intelligence du texte par M. Édouard Fournier* (Paris, Laplace, Sanchez et Cie [1872], gr. in-8° à 2 col.), pp. 334-339.

18. — MORALITÉ DU PORTEUR DE PACIENCE,

a cinq personnages, c'est a sçavoir :

Le Maistre, Le premier Hermite,
La Femme, Le deuxiéme Hermite.
Le Badin.

(*Rouen, vers* 1535.)

Cette pièce pourrait bien être du même auteur que la moralité du Capifol, qu'elle suit immédiatement dans le recueil

manuscrit où elle nous est parvenue. Elle accuse cependant des tendances plus nettement protestantes que cette Moralité.

Au début, l'homme, le Maistre, est seul sur la scène et il se plaint des pénitences que l'Église lui impose :

Helas, tant je portes de jeusnes,
De charges et de penitences!
Trois foys à la sepmaine jeusnes.
Helas, tant je portes de jeusnes!
Touchant mes faictz et circonstances[1], 5
Depuis Pasques plus ne desjeunes.
Helas, tant je portes de jeusnes,
De charges et de penitences!
A mes requestes et instances,
Ma femme en portera sa part; 10
Car, c'elle vient vers ceste part,
Je luy mectray tout sur le dos.
Or[2] elle n'y a nul propos
Et ne veult entendre à mon cas.

Dans un autre coin de la scène, la femme appelle Rinche Hanaps, un valet fort peu soumis. Ce personnage, qui est le badin, raconte qu'il vient de voir son maître :

Ma maistresse, j'ai veu mon maistre 35
Qui me sembloyt fort empesché.

LA FEMME.

A quoy?

LE BADIN.

A porter son peché,
Ses jeusnes et ses penitences.
En luy n'y a nules substances :
Voyés qu'il est palle et deffaict. 40

LA FEMME.

Mon saulveur, qu'esse qu'il a faict?
Pencés qu'il a tué son père
Ou sa mère. Tel vitupère
Ne luy seroit venu sans cause.

1. Les vers 5 et 6 sont intervertis dans le manuscrit.
2. *Ms.* Ou.

Le badin insinue que, si l'homme a si triste mine et s'il s'impose de telles pénitences, c'est qu'il s'est rendu coupable de quelques infidélités. Là-dessus une querelle s'engage entre la femme et le mari. Le badin prend plaisir à les exciter, puis, pour les calmer, il propose de chanter une chanson.

Après cet intermède nous voyons apparaître deux ermites que le badin se hâte de nous dénoncer comme « deux couvers ypochrites », se cachant sous le masque de la religion.

LE DEUXIÉME HERMITE.

Nous sommes deux simples hermites 130
Qui nuict et jour portons la haire.

LE BADIN.

Et sainct sang bien, quel fripelipes[1] !
Jesus, voecy un maistre haire !

LE MAISTRE.

Sachés qu'i maynnent vie austére
Et viennent pour nous advertir. 135

LE PREMIER HERMITE.

Sans faulte y se fault repentir
Sy voulons avoir paradis
Avec les anges benedis
En contemplant la Trinité.

LE MAISTRE.

Frére, vous dictes verité. 140

LE DEUXIÉME HERMITE.

L'un de l'autre convyent porter
Le gros faictz et le supporter
Par amour et par charité.

LE MAISTRE.

Frére, vous dictes verité.

LE PREMIER HERMITE.

Avoir convyent contriction, 145
A tout le moins afection

1. On remarquera le mot. Frippelippe est le sobriquet donné au valet de Marot dans la querelle avec Sagon (1536-1537). Ce détail nous ramène à Rouen et à la date présumée de notre moralité.

De nos faultes et nos peschés,
Desquel[le]s nous sommes empeschés
Par folye et temerité.

LE MAISTRE.

Frére, vous dictes verité. 150

LE BADIN.

Dictes sy un mary a ployé
Son mariage ou remployé,
La femme en doibt ale souffrir?

LE DEUXIÉME HERMITE.

Ouy, sy le mary vienne offrir
Les charges et cas qu'il a fais, 155
La femme portera le fais
Du tout, ou du moins la moytié
Benignement par amytié :
Tenue y est et aservie.

LE MAISTRE.

Sainct Jehan, Dieu vous doinct bonne vie! 160
De tous maulx m'avez alegé
Afin que je soys soulagé
De ce fardeau et pesant fois.
Ma femme portera sa foys.

Toute la scène, qui continue sur ce ton, n'est qu'une longue raillerie du salut par les œuvres pies. En désespoir de cause, la femme paraît céder :

Or sa doncque, je m'y apreste,
Combien qu'il me faict un grand mal
De porter la peine et travail
Du pesché que n'ay pas commys. 219

La malheureuse succombe sous le faix. Le Maistre veut alors faire porter par son valet ses pénitences et ses jeûnes; mais le valet se rebiffe et déclare net qu'il ne portera rien. L'éloquence du badin est convaincante. Tous les personnages suivent son exemple.

LA FEMME.

Nostre mary,
Sans faire [sy] long charivary,

Puys que les cas vous avés fais, 280
Vous mesmes porterés le fais;
Le prestre vous l'a enchargé.

LE MAISTRE.

Helas, serai ge encor chargé
De telle payne et tel labeur?

LE DEUXIÉME HERMITE.

Ouy, vous porterés la douleur 285
De la plaisance qu'avés eue.

LE PREMIER HERMITE

Cette chose est toute congneue
Que tout pescheur lui mesme porte,
Sans que personne le suporte, 290
La payne quy luy est enjointe
A confesse.

LA FEMME.

Ainsi Dieu l'apoincte
Par sentence et divin arest.

La femme, le valet et les ermites se récusant, le mari se résigne à porter son faix tout seul. Il termine ainsi :

LE MAISTRE.

Chantons donc[ques] sans plus de plaict.
J'aray la honte et vitupére
De mes pechés, puys que vous plaict:
Le filz ne soupe pour le pere. 320
En prenant congé de ce lieu,
Une chanson, et puys à Dieu!

Bibliographie :

A. — Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (ancien La Vallière 63), fol. 117 — 123 r°.

B. — *Recueil de farces, moralités*, etc. (Paris, Techener, 1837, 4 vol. pet. in-8°), t. II, n° 24.

(*A suivre.*) EMILE PICOT.

DOCUMENTS

UN DÉMÉNAGEMENT DE SAUMUR A GRONINGUE EN 1618

LETTRE INÉDITE DE FRANÇOIS GOMAR

François Gomar est ce professeur de théologie devenu célèbre au XVIIe siècle pour avoir combattu les théories qui s'efforçaient de mitiger le dogme de la prédestination. Né à Bruges en 1563, élève de Jean Sturm à Strasbourg, puis, entre autres, de Daniel Toussain à Neustadt et plus tard à Heidelberg (après un court séjour à Oxford et Cambridge), il commença par être pasteur de l'Église flamande à Francfort-sur-le-Mein en 1587. Promu docteur en théologie à Heidelberg en 1594, il reçut vocation de l'Académie de Leyde. Arminius y devint son collègue en 1603 et peu après son adversaire théologique, puisqu'il lui reprochait d'enseigner que Dieu est l'auteur du mal, reproche que Gomar lui renvoyait en l'accusant d'insister sur la liberté humaine au point de nier le péché originel. On essaya en vain de les réconcilier en 1608 et 1609.

Arminius étant mort le 15 octobre de cette dernière année, des suites d'une maladie contractée à la dernière de ces conférences, et un théologien encore plus hétérodoxe que lui, Conrad Vorstius, devant le remplacer, Gomar donna sa démission et exerça le ministère à Middelbourg à partir de 1611. En 1614 on le trouve à Saumur, dont l'Académie passait aussi pour favoriser les théories arminiennes.

La lettre qu'on va lire raconte comment, en avril et mai 1618, pour répondre à l'appel de l'Académie de Groningue, Gomar changea une quatrième fois de résidence. Quand on l'aura lue, on s'étonnera que des hommes d'étude, plongés dans les questions métaphysiques les plus abstraites, aient pu se résigner à plier si souvent leur tente pour traverser d'énormes distances, à une époque où les voyages semblent avoir été de vraies calamités.

A peine installé à Groningue, Gomar fut délégué au célèbre synode de Dordrecht, d'où la présente lettre est datée, et où

il fut le principal adversaire de l'arminianisme et fit triompher la prédestination calvinienne rigoureuse. Il mourut à Groningue le 11 janvier 1641, à l'âge de 78 ans.

Il avait épousé successivement *Anna-Emerentia Musenhole*, *Marie l'Hermite* et *Anne-Marie la Noye*. Une fille du second mariage épousa *David de la Haye*, qui fut pasteur de l'Église française de Groningue. — Je dois le texte de la lettre que j'ai essayé de traduire, à l'obligeance de notre correspondant M. H. Guyot, qui l'a copié dans les archives de l'université de cette ville.

N. W.

Non dubito, Magnifice D. Rector et Senatores amplissimi, quin adventus mei mora, mira vobis videatur : praesertim, quum, et meis ad Nobiliss. et Amplis. D. D. Curatores literis, spem conceperitis, fore ut me initio Aprilis, itineri accingerem, et vestris (quas, prima à discessu vespera, per veredarium, recepi) idem à me sit flagitatum. Verum tamen confido fore, ut perceptis rationibus, ab omni negligentiae culpa immunem, comperiatis, et, apud Nobilis. et Ampl. D. D. Curatores, humaniter excusetis.

Siquidem postridie Calendas Aprilis, licet valetudo minus esset firma, fidei tamen datae et officii stimulis commoti, *Salmurio* solvimus, neque ullibi locorum substitimus, donec *Lutetiam Parisiorum* attigimus : indeque, rupta mora, die uno duntaxat interjecto, commoditate rhedae oblata, discessimus itinere molestissimo, ob pluvias,

---

Messeigneurs le recteur magnifique et illustres sénateurs, je ne doute pas que le retard de mon arrivée vous étonne, d'autant plus que mes lettres aux nobles et illustres curateurs laissaient espérer mon départ au commencement d'avril, ce qui était également demandé par les vôtres reçues par le messager le premier soir après mon départ. Je m'assure néanmoins qu'après avoir pris connaissance des causes de ce retard, vous ne me trouverez coupable d'aucune négligence, et vous m'excuserez avec humanité auprès de Messeigneurs les Nobles et illustres Curateurs.

Donc, le lendemain des calendes d'Avril, bien que ma santé ne fût guère affermie, poussé par la parole donnée et par l'aiguillon du devoir, nous quittâmes Saumur, et ne nous arrêtâmes nulle part que nous n'eussions atteint Paris; d'où sans tarder, après un seul jour d'intervalle, nous profitâmes de l'occasion d'une voiture pour partir

grandines, boream : adeo ut saepius sex tantum miliaria confecerimus uno die.

In *Hannonia* uxoris valetudini consulentes (ob tempestates, concussiones gravissimas, hospitiorum incommoditatem summam), triduum haerere coacti sumus : inde *Middelburgum* tandem pervenimus. Ibique rursus ob fatigationem gravem, et ad eluendas itineris prolixitate contractas sordes, vestesque Belgicas familiae curandas, ventosque adversos ac saeviores, coacti sumus aliquot dies haerere.

Prima deinde opportunitate *Dordracum* appulimus, inopinato generi nostri obitu perculsi cujus funus, post triduum prosecuti sumus, et funestae domus seculis componendis pauculos dies dare cogimur, sine Academiae noxa. Quoniam bibliotheca et supellex nostra, arma functioni et familiae necessaria, nondum *Roterodamum* advecta, etsi jam menses pene duos, navis carcere detineantur. Spes autem nobis facta, fore ut vento secundo, et propitio numine, brevi eximantur. Quod si mora fuerit longior, neglectis omnibus incommodis, re tota amico commissa, ad stationem, Deo duce, contendere statuimus, ut animum Academiae vestrae fideliter inserviendi propensissimum, hoc etiam pignore muniam et designem.

---

vers le nord, par des chemins fort pénibles à cause des grandes pluies, de sorte que le plus souvent nous ne fîmes guère que six lieues par jour.

A Hanau l'indisposition de notre épouse, causée par le mauvais temps, les chocs les plus violents et l'incommodité extrême des hôtelleries, nous obligea à nous arrêter trois jours. De là nous parvinmes enfin à Middelbourg. Là encore la grande fatigue, la nécessité de nous débarrasser des boues accumulées par la longueur de la route, et de nous procurer des vêtements du pays, ainsi que les vents violents et contraires nous détinrent quelques jours.

Nous gagnâmes ensuite Dordrecht par la première occasion. Frappé par la mort inopinée de notre gendre, il a fallu procéder aux funérailles après trois jours, et en donner quelques-uns encore aux affaires de la maison en deuil, sans dommage toutefois pour l'Académie. En effet, notre bibliothèque et nos meubles, armes indispensables à la profession et à la famille, n'ont pas encore abordé à Rotterdam, bien qu'ils soient déjà depuis près de deux mois emprisonnés dans un navire. On nous laisse, toutefois, espérer que si tout va bien et si le vent est propice, ils pourront en être retirés sous peu. Si néanmoins ce retard devait se prolonger, nous sommes décidé, en dépit

Caeterum, Magnifice D. Rector et Senatores amplissimi plurimum me, Magnificentiae et Amplit. vestrae, devinctum agnosco ac profiteor, pro singulari vestra erga me benevolentia ac studio : quae per illustrem literarum vestrarum transennam, perpicué elucent. Ideoque vicissim, et gratam memoriam, et omnem observantiam, lubenter meritoque offerimus : ac Deum supplices precamur ut Magnificentiam et Amplitud. vestram, cum illustribus D. D. Groeningae et Omlandiae Ordinibus et nobiliss^is^ et Ampliss. D. D. Curatoribus quam diutissime florentes conservet : nosque servitio Academiae deditos ac devotos tueatur, et reliquum itineris secundet, ad nominis sui gloriam, et Ecclesiae emolumentum.

Dordraco a CIↃ.IↃ·C. XIIX. Maii XI.

Magnificentiae et Amplitudini vestrae addictissimus.

FRANCISCUS GOMARUS.

Scriptionis anomaliam, raptae exarationi, et animo, variis curis interpellato distractoque, ignoscite, rescribendi otium nuncius denegat.

---

de toutes les incommodités, après avoir tout confié à un ami, de tendre au but avec le secours de Dieu, pour que, par ce gage, je montre et assure notre extrême désir de servir fidèlement votre Académie.

Je me reconnais et confesse, d'ailleurs, Recteur magnifique et illustres Sénateurs, on ne peut plus obligé à votre magnificence et grandeur, grâce à votre singulière bienveillance et à votre intérêt pour moi, qui brillent si distinctement à travers vos illustres lettres. En retour, nous vous offrons volontiers et à bon droit notre gratitude et tous nos égards. Et nous supplions Dieu qu'il conserve longtemps en prospérité votre magnificence et grandeur, ainsi que les illustres États de Groningue et Ommelande, et les nobles et illustres seigneurs Curateurs ; qu'il nous garde et nous consacre au service de l'Académie et favorise le reste de notre voyage, à la gloire de son nom et à l'avancement de l'Église.

A Dordrecht, le 11 mai 1618.

De votre magnificence et grandeur le très obéissant

FRANÇOIS GOMAR.

Veuillez excuser le décousu de ces lignes, écrites à la hâte et à bâtons rompus, l'esprit traversé par divers soucis. Le messager me refuse le temps nécessaire pour récrire.

Magnifico Dno Rectori et. Senatui Academiae, illustrium D. D. Ordinum Groeningae et Omlandiae, dominis et amicis suis observandis.

Groeningam.

Tradita 9 Mai 1618[1].

Suscription.

A Mon seigneur le recteur Magnifique et à Messeigneurs et amis illustres de l'Académie et des États de Groningue et d'Ommelande.

A Groningue.

Remise le 9 Mai 1618[1].

UN CHANGEUR RÉVOQUÉ POUR CAUSE DE RELIGION

GAILLARD, DE ROCHEFORT

(21 août 1709 — 17 mars 1713)

Cette courte pièce, empruntée par M. de Richemond aux archives de la Charente-Inférieure (B. 286, verso 7), pourrait se passer d'explications. Le nommé Gaillard avait évidemment réussi à laisser ignorer sa religion, puisqu'il exerça les fonctions de changeur pendant près de quatre ans. Cela était facile, puisqu'il n'y avait alors aucun exercice du protestantisme proscrit, dans les villes, ou tout au plus, çà et là, quelques assemblées clandestines. Mais il aurait pu faire du zèle en se faisant hypocritement passer pour bon catholique. Il préféra évidemment passer pour un nouveau converti mal converti, c'est-à-dire pour protestant, et il paya son honnêteté en perdant son gagne-pain. Il ne nous déplaît pas que la Cour des monnaies informée l'ait renvoyé, non pour indélicatesse, ni pour incapacité, mais uniquement pour fidélité à ses convictions religieuses.

N. W.

1. C'est-à-dire le 19, à cause de la diversité des Calendriers.

(*Du* 17 *mars* 1713. *Extrait des Registres de la Cour des Monnoies*).

Sur ce qui a esté représenté par le Procureur général du Roy, qu'estant nécessaire d'establir un *changeur* par commission en la ville de Rochefort, la Cour auroit, sur son réquisitoire, commis le nommé *Gaillard*, bourgeois de ladite ville, par arrest du vingt-un aoust 1709, pour faire la fonction de *changeur* en icelle, mais il apprit que le dit Gaillard estoit de la *Religion prétendue réformée*, pourquoy il a requis qu'il plust à la Cour voulloir révoquer la commission à luy donnée pour faire ladite fonction de changeur en ladite ville et commettre au lieu de luy, *Julien Gillot*, escrivain du Roy à Rochefort, qui se présente pour ladite fonction. — Le dit Procureur général retiré, la matière mise en délibération, la Cour a révoqué la commission donnée au dit Gaillard, par arrest du vingt-un aoust mil sept cent neuf pour faire les fonctions de *changeur* en la ville de Rochefort, luy fait deffenses d'en plus faire aucun exercice, et en son lieu et place a commis et commet le sieur *Jullien Gillot*, escrivain du Roy en la dite ville de Rochefort, pour faire la fonction de changeur en la dite ville, à la charge par luy de tenir registre en bonne forme qui sera cotté et parrafé par l'un des jurés gardes de la monnoye de la Rochelle, des espèces et matières d'or et d'argent qui seront apportées dans son change, qu'il sera tenu de porter ou envoyer en lad. monnoye de La Rochelle où la valeur luy en sera payée sur le pied porté par le tarif arresté en la Cour, et encore à la charge de faire vérifier ses poids et balances, par devant les juges gardes de lad. monnoye, en présence du substitut du procureur général du Roy, et d'observer les ordonnances, arrests et règlemens au sujet de la dite fonction, et jouira, pendant le temps de son exercice, des mêmes privilèges que les changeurs en tiltre.

Fait en la Cour des monnoyes le deuxième mars mil sept cent treize. Collationné. *Signé* Gueudre.

MÉLANGES

« Complainte véritable des lamentations des pauvres confesseurs qui gémissent dans l'esclavage des galères, où ils souffrent, sous la croix, d'une cruelle tyrannie, pour avoir fait profession de la vérité de l'Évangile dans des saints exercices où l'on invoque purement et religieusement le saint nom de Dieu. »

Sur l'air du psaume IX :

« Sans cesse je te béniray ».

Dès les premières années de sa publication, le *Bulletin* recommandait à ses collaborateurs de lui transmettre « toutes « les chansons huguenotes, chansons spirituelles, cantiques « historiques qu'ils pourraient recueillir soit dans les imprimés « et les manuscrits, soit dans la tradition populaire. Nous « désirons, ajoutait le Rédacteur, en former une collection « aussi complète que possible.[1] » Plusieurs ont répondu à cet appel. En ce qui concerne le XVIIIe siècle et la période du désert, après celles des recueils Finiels et Auzière qui font partie des manuscrits de la Bibliothèque de l'Histoire du Protestantisme, après celles insérées dans les ouvrages de MM. Nap. Peyrat, Ch. Coquerel et Crottet, le *Bulletin* a publié dans ses colonnes plusieurs de ces productions inédites de la Muse populaire huguenote[2]. La plupart rappellent le martyre de quelque confesseur, pasteur ou prédicant roué, torturé ou pendu. Aucune ne retraçait encore en détail le triste sort des pauvres galériens protestants. Seule, parmi les complaintes publiées, celle de « *l'Eglise affligée* »[3] leur consacre quelques vers émus.

En voici une inédite, trouvée récemment dans une ferme

1. Tome VI, p. 18.
2. I, 316-387; IV, 109-179; XIV, 258; XIX et XX, 123.
3. I, 316.

des Deux-Sèvres[1] qui comble cette lacune. — « Dans deux « ouvrages uniquement, dit Michelet, se trouve le tableau « réel des galères : celui de J. Bion, un chapelain de la « *Superbe*, qui eut le cœur brisé, s'enfuit et se fit protestant ; « celui de J. Marteilhe de Bergerac, qui fut douze années sur « les galères[2] ». Notre complainte en forme comme un troisième qui résume et condense en quelques strophes toutes les tortures physiques et morales qu'endurèrent ceux que l'on a justement appelés les *Forçats pour la Foi;* elle exprime en même temps leur constance, leur résignation, leurs espérances basées sur leur inébranlable foi. — Elle prend le condamné au moment de son arrestation et le conduit, à travers les *tourments* et les *souffrances*, jusqu'à sa libération, qui ne fut le plus ordinairement, hélas! autre que la mort.

La copie qui nous est tombée entre les mains, outre qu'elle est dans un déplorable état de conservation, écrite sur un papier jauni, rongé de vers et d'humidité, sur le point de devenir illisible, est l'œuvre d'un illettré. C'est très probablement un ignorant, mais bon chrétien, qui a transcrit de mémoire, avec plus de piété que de savoir, l'œuvre d'un poète quelque peu primitif déjà. S'il avait une assez jolie écriture, ferme et assurée, il ignorait absolument les premiers principes de l'orthographe et ne possédait pas la plus mince notion de la métrique du vers : l'une et l'autre ont cruellement souffert sous sa plume. Aussi n'avons-nous pas pu nous résoudre à la publier telle quelle. Tout en rétablissant l'orthographe et, autant que possible, en remettant les vers sur pied, nous avons tenu à conserver à cette touchante complainte son cachet de naïveté première. Nous n'avons rien ajouté qui pût nuire à la pensée de l'auteur ; plutôt même que de l'altérer ou d'enlever de la saveur à l'une quelconque des strophes, nous avons laissé subsister plusieurs vers boiteux. Les mots en italiques sont les seuls que nous nous soyons permis d'ajouter. Quelques rares lignes de points remplacent des vers déchirés ou effacés complètement.

1. A Javarzay, commune de Bougon, par M. Volfard, pasteur de cette Église.

2. Michelet, *Louis XIV et la Révocation*, p. 324.

Comme forme c'est toujours cette poésie rudimentaire dont parle Ch. Coquerel. « Mais, comme il le dit, elle emprunte « à sa naïveté même je ne sais quelle saveur qui touche au « sublime. On semble entendre la douleur de ce peuple per- « sécuté. On n'est troublé ni par la rudesse du style ni par « les fautes de versification [1]. » Ici, le cri avec lequel on s'identifie, ce sont les doléances des confesseurs, *les lamentations des pauvres galériens qui gémissent dans l'esclavage;* les mots, la rudesse ou l'impropriété des termes, l'absence de règles poétiques, tout disparaît; seuls les sentiments demeurent et impressionnent.

L'auteur est un homme de foi. Comme toutes les autres productions du même genre, sa complainte est imprégnée de couleur biblique. Sous sa plume, pas un murmure, pas un cri, pas une imprécation contre le pouvoir persécuteur; on n'y rencontre, avec la prière, que les consolations, les espérances chrétiennes qui adoucissent la douleur.

Était-il poitevin? — La chose est probable, mais sans preuve certaine. Il fait rimer *terre* avec *gloire* [2] (glouère); c'est bien là une terminologie poitevine : on y dit une *pouère* pour une *poire*, *bouère* pour *boire*. Un autre indice ce serait le terme *regoullit* de la strophe 29, qui est un vieux mot patois, ayant le même sens que rejaillit. Ce pourrait bien être cependant le copiste qui aurait remplacé le terme français par son correspondant patois. La question reste donc en suspens. — Dans tous les cas, c'était un homme qui connaissait à fond la vie des galères. Par les détails si précis qu'il en donne on serait en droit de supposer qu'il avait passé par cet enfer. Plusieurs de ces détails concordent admirablement, parfois même jusque dans l'expression, avec les mémoires spéciaux, ceux de J. Marteilhe, Jean Bion, le Journal des Galères publié par le *Bulletin* [3]. Nous relevons en note ces ressemblances frappantes, par des renvois. Quant à la date de notre complainte, elle est évidemment postérieure à la Révocation et appartient à cette période, fin du XVIIe siècle,

1. Ch. Coquerel, *Histoire des Églises du désert*, I, p. 320.
2. Strophe 59.
3. Tomes XVIII, XIX et XX.

commencement du XVIIIe, que l'on a pû appeler le *Siècle des galères*[1].

TH. MAILLARD

COMPLAINTE DES PAUVRES GALÉRIENS

1. O Dieu, notre unique Sauveur,
Daigne écouter des confesseurs
Qui sont sous la croix des souffrances,
Enchaînés au gibet de France.

2. Nous implorons, Dieu tout puissant,
Ton secours, en nous prosternant
Devant ta face redoutable;
Veuille nous être favorable,

3. Puisque tu vois, grand Dieu Sauveur,
Tous ces cruels persécuteurs
Nous accusant des assemblées
Que des pasteurs ont convoquées.

4. *Les* quels ont, *ô* grand Dieu des cieux,
Tant de haine pour les saints lieux,
Qu'on nous y poursuit avec rage
Pour nous y faire mille outrages.

5. Et même lorsque l'on en prend,
Ils sont conduits incontinent
Dans les prisons, où les puissances
Leur font *et* procès et sentences,

6. Soit pour subir de rudes morts,
Ou autrement le cruel sort
Des galères perpétuelles
Et souffrir des peines cruelles,

7. Ou *l'*exil et bannissement.
Les exécuteurs promptement

1. M. le pasteur Fonbrune-Berbinau, auquel j'avais communiqué une épreuve de cet article, puisqu'il s'occupe spécialement des galériens, croit que la mention des peines de l'exil (strophe 7) et de l'espoir de sortir de France (61), permet d'aller au delà des libérations de 1713, 1714 et 1716 qui n'eurent lieu qu'à la condition que les libérés sortiraient du royaume ; la strophe 40 indique une époque où l'on ne pouvait pas encore se libérer par un sacrifice d'argent, ce qui eut lieu parfois à la fin du règne de Louis XV. On pourrait donc aller jusqu'à la date de 1720 ou 1730. (*Réd.*)

Pensent détruire les fidèles
Et en faire fin éternelle[1].

8. *N'est-il pas* cent fois odieux
De voir que l'on condamne ceux
Qui fréquentent les assemblées
Où l'on sert le Dieu des armées!

9. Oh! chers frères, soyons contents
Du bon vouloir du tout puissant!
Et par un religieux zèle
Publions les bons et fidèles;

10. Et tous faisons des ardents vœux
A l'être souverain des cieux
Pour nous donner force et courage,
Dans notre cruel esclavage.

11. Et l'Éternel, le Roi des Rois,
Nous voyant souffrir pour ses lois
Et pour cause du ministère
Nous protégera comme Père,

12. Puisqu'il ne permet les tourments
Que pour éprouver ses enfants,
Au lieu qu'ensuite sa colère
Il la déploie aux adversaires.

13. A ces tyrans audacieux
Qui accusent de séditieux,
De scélérats et de rebelles[2]
Les Protestants bons et fidèles,

1. « On a lieu de croire qu'on ne le traite d'une manière si cruelle et si peu chrétienne que pour en avoir bien tost *la fin.* » — (*Journal des Galères, Bulletin*, XVIII, 35.)

« On ne sçauroit plus douter qu'on n'avoit d'autre vüe que de le faire succomber. » — (*Hist. des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, p. 87.)

2. « Rien n'est plus opposé à la vérité que ce que l'on allègue en France pour refuser la liberté aux galériens protestants, qui est qu'ils n'y sont pas pour le fait de religion, mais pour cause de désobéissance et de *Rébellion.* » — (Jean Bion, *Relation des Tourments*, p. 52.)

« Comme si un confesseur qui souffre la perte de ses biens, de sa liberté et de son repos pour sauver son âme, était capable de trahir son prince; comme s'il ignorait que ses souffrances seroient vaines et sans fruit s'il n'allioit la fidélité qu'il doit à son roy à celle qu'il conserve à son Dieu. » — (*Journal, Bulletin*, XVIII, 145.)

14. Nous faisons voir dès à présent
Qu'il vaudrait mieux assurément
Mourir que d'être aux galères
Dans des supplices si sévères :

15. Car d'abord en y arrivant
L'on ôte les habillements
De tous, fût-ce marquis ou prince
Ou même intendant de province;

16. *On* donne des habits honteux[1]
A ceux qui ont ce sort fâcheux,
Que la vermine formidable
Les ronge d'un air incroyable[2].

17. Mais hélas l'horrible douleur
D'avoir chargé la pesanteur
De l'anneau aux pieds et la chaîne[3]
Que l'on ne traîne qu'avec peine!

18. O Dieu, outre tous ces tourments,
L'on a même contentement

1. « Leur habillement consiste en deux chemises de grosse toile d'étoupe... tous les deux ou trois ans un capot fait de grosse ficelle, avec une calotte rouge sur la tête qu'ils sont obligés d'avoir toujours rasée pour *marque d'infâmie.* — » (J. Bion, *Relation*, p. 15.)

Voir aussi les *Mémoires de J. Marteilhe*, p. 474-475.

2. « Dans ce lieu affreux toutes sortes de *vermines* exercent un pouvoir despotique. Les poux, les punaises y rongent ces pauvres esclaves sans être inquiétés... On ne peut prendre de précautions contre la vermine qui y fourmille. » — (J. Bion, *Relation*, p. 21.)

« La sueur continuelle que les forçats rendent en ramant et le défaut de linge produisent toutes sortes de *vermines*, elles prennent la nuit la place des bourreaux qui les assomment le jour. » — (J. Bion, *Relation*, p. 14.)

3. « On nous enchaîna par le cou, deux à deux, avec une grosse chaîne de la longueur de trois pieds, au milieu de laquelle il y avait un anneau rond... On passa ensuite une longue et grosse chaîne dans tous ces anneaux, si bien que nous nous trouvions enchaînés ensemble... L'excessive *pesanteur* de nos chaînes était de cent cinquante livres pesant pour chacun, suivant le dire du capitaine même. » — (J. Marteilhe, *Mémoires*, 326-331.)

Sur la galère les forçats étaient aussi enchaînés à leur banc sans pouvoir aller plus loin que la longueur de la chaîne : « Comme j'étais jeune et vigoureux, l'argousin me mit à la jambe un anneau de fer et une chaîne d'une grosseur et d'une *pesanteur extraordinaire.* » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 127.)

De la mauvaise nourriture
Et puis de coucher sur la dure [1];

19. L'on *n'*a chacun qu'un pauvre pain,
Bien noir et pétri sans levain,
Et à dix heures une soupe
Qu'en la voyant elle dégoûte [2],

20 Faite dedans un grand chaudron,
Un peu de fève, un grand bouillon,
Ne flairant ni huile ni graisse
Et du sel non mis en largesse.

21. Hélas dans ces grands bâtiments
L'on est éprouvé à tout vent,
A la pluie, grêle et gelée
Au mauvais air de *la* marée [3]!

22. Puis la fatigue et les travaux :
Tous les jours charier de l'eau [4],
Du pain, du vin.....
Où l'on est éprouvé.....

23. De toutes sortes d'officiers
Qui sont commis pour commander,

1. « Ils n'ont chacun qu'une planche large d'un pied et demi pour leur couche, qui est toujours *sur la dure*, en santé comme en maladie. » — (J. Bion, *Relation*, p. 15.)

« Chaque banc se procure quelques bouts de planches qu'ils mettent sur les bancs et où ils font leur lit, mettant pour matelas, dessous leur corps, une vieille serpillère de capote. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 477.)

2. « On distribue à huit heures le matin le biscuit... *A dix heures on leur donne une écuellée de soupe*, faite avec un peu d'*huile*, de *fèves* ou de pois, la plupart du temps pourris ou moisis, c'est-à-dire de l'eau chaude avec environ une douzaine au plus de fèves pour chaque personne. » — (J. Bion, *Relation*, p. 18.)

« Les forçats ne peuvent qu'avec grand peine mâcher les fèves mal cuites et dures comme des cailloux, *sans autre apprêt que le nom d'un peu d'huile et quelque peu de sel, dans une grande chaudière qui contient cinquante petits seaux de cet exécrable bouillon*... Pour moi j'ai essayé cent fois d'en manger, je n'ai pu en avaler. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 446.)

3. « Tout le corps de ces 450 hommes est exposé sur le pont aux ardeurs les plus cuisantes du soleil et aux frimats les plus froids de la nuit, aux vents, à la *pluye*, *quelquefois à la neige*. » — (J. Bion, *Relation*, p. 13-14.)

4. « Le service du dehors consiste en ceci, c'est que tous les jours vingt ou vingt-quatre galériens par galère sont commandés pour aller ce qu'on nomme à la *fatigue*. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 505.)

Ceux qui leur manquent obéissance
Ils éprouvent la violence[1].

24 Et quant même qu'on *n'*a pas tort
Ils vont chercher monsieur le More[2]
A fin de lui porter des plaintes.
— On ne fait rien que par contrainte. —

25. Et sur le champ est ordonné
Qu'un tel soit bien discipliné
Par de fort rudes bastonnades
Qui les font bien souvent malades :

26. *On* fait *mettre* ventre au coursier
Et, *main*tenant et mains et pieds,
Le More les frappe à force
De coups, jusqu'à ce qu'il écorche[3].

1. « Le Comite qui est le maître de la chiourme se tient toujours debout devant la poupe près du capitaine pour recevoir ses ordres. Deux sous-comites sont sur le coursier, l'un au milieu de la galère, l'autre sur l'avant. Ces deux sous-comites, la corde en main, qu'ils exercent à frapper à force de bras sur le corps nu des galériens, sont toujours attentifs aux ordres du maître comite. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 439.)

« Il est à remarquer que lorsqu'il manque un comite sur une galère et que le capitaine en cherche un, il ne s'informe, par rapport à ceux qui se présentent pour l'être, d'aucune autre capacité que celle d'être brutal et impitoyable. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 445.)

« Il n'est pas étonnant de voir les comites des galères si cruels et si impitoyables contre la chiourme, c'est leur métier, à quoi ils sont élevés de jeunesse; mais de voir des capitaines et officiers majors qui sont tous gens de famille et bien élevés, s'acharner à cette cruauté, c'est ce qui me passe et paraîtra inouï. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 449.)

« Le chevalier Langeron Maulevrier... ne manquait pas lorsque nous étions à ramer d'appeler le comite et de dire : Va rafraîchir le dos des huguenots d'une salade de coups de corde. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 130.)

2. « Ce sont les Turcs d'Afrique que l'on nomme ordinairement *Mores*... Ils commettent, quand ils le peuvent, les plus horribles crimes. Aussi les Turcs Asiatiques haïssent mortellement cette moricaille Africaine et ne conversent jamais avec eux. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 258.)

3. « Voici comment on pratique cette barbare exécution : On fait dépouiller tout nu, de la ceinture en haut, le malheureux qui doit la recevoir. *On lui fait mettre le ventre sur le coursier* de la galère, ses jambes pendantes dans son banc et ses bras dans le banc à l'opposite. *On lui fait tenir les jambes par deux forçats et les deux bras par deux autres.* Le comite est derrière lui qui frappe avec une corde un robuste Turc pour l'animer à frapper de toutes ses forces avec une grosse corde sur le dos du pauvre patient... Chaque coup qu'il donne fait une contusion élevée d'un pouce. » — (J. Marteilhe, *Mémoires*, p. 123.)

27. Les tourments sont plus rigoureux
Pour ceux qui sont si malheureux,
Dans ce déplorable esclavage
De ramer en temps de voyage[1],

28. Le corps nu et la tête aussi
Nonobstant qu'en plein midi,
L'ardeur du soleil est brûlante
Et cause des douleurs cuisantes.

29. Et puis, ô Dieu, les châtiments
Des fidèles résistants
Où le sang regoullit des plaies,
Sans qu'elles soient consolidées[2],

30. Font qu'il y a des malheureux
Qui maudissent le Dieu des cieux

1. « Comme rien ne peut tant contribuer à rendre traitables les forçats qui sont encore huguenots et n'ont pas voulu se faire instruire que la fatigue qu'ils auraient pendant une campagne, ne manquez pas de les mettre sur les galères qui iront à Alger. » — (Lettre de Seignelay au directeur général des galères, 1688.)

« Il est assez difficile de bien représenter la peine et les fatigues que leur cause la manœuvre de la rame dans des trajets et des campagnes longues. » — (Bion, *Relation*, p. 15.)

« Imaginez-vous de voir ces chers confesseurs du Seigneur enchaînés par les pieds et attachés par les mains à une rame infâme, couverts de sang et de sueur, *la tête rasée* et *le corps nu*, *exposés à l'ardeur du soleil*, accablés de coups de cordes et de bâtons, obsédés par des bourreaux qui les couvrent d'injures les plus infâmes. » — (*Bulletin*, XV, 531.)

« Les horreurs et les tourments de la campagne n'avaient pas, à leur sens, assez de puissance pour nous abattre. » — (*Journal; Bulletin*, XVIII, 231.)

Malgré toutes ces peines et fatigues, Butaud de Lensonnière écrit à propos d'une campagne à laquelle il prit part : « Le Seigneur est admirable en ses effets : ceux qui ont été exposés à la mer ont eu plus de santé que ceux qui ont goûté la douceur du port. » — (*Bulletin*, XV, 531.)

2. « Quand ils rament tous les coups qu'ils ont reçus sont faciles à compter par autant de meurtrissures et souvent par autant de *plaies*. » — (J. Bion, *Relation*, p. 17.)

« Après que le pauvre patient a reçu les coups ordonnés, le barbier ou frater de la galère vient lui frotter le dos tout déchiré avec du fort vinaigre et du sel. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 124.)

« Je fus trois jours dans cet affreux fond de cale sans être pansé qu'avec un peu d'eau-de-vie camphrée que l'on mit sur une compresse, sans autre bandage ni médicament. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 194.)

« Je fus pansé par le chirurgien major qui *consolida* mes plaies dans moins de deux mois. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 203.)

De les avoir créés en terre
Pour souffrir des maux si sévères.

31. Aussi, souvent le désespoir
Cause la mort des meurtriers
Qui, sans crainte du Dieu suprême,
Font homicide d'eux-mêmes.

32. Ce ne sont pas nos confesseurs,
Ceux souffrant au nom du Seigneur,
Qui fassent une telle violence,
Mais gardent tout en patience[1],

33. Ayant appris du Rédempteur
Que l'on devrait d'un très bon cœur
Souffrir les morts les plus cruelles
Pour prix d'une vie éternelle.

34. Aussi les grandes afflictions
En incitent à l'évasion[2];
Mais hélas ceux que l'on arrête
Leur tourment devient plus funeste.

35. On les cite en jugement
Pour leur aggraver leur tourment,
Faisant faire amende honorable
Sur le port à ces misérables.

1. « Le Père Garcin nous vint voir le lendemain de notre arrivée : C'est bien merveille, dit-il, que vous ayez tous échappé, n'êtes-vous pas las de souffrir? — Vous vous trompez fort, Monsieur, lui dis-je, si vous croyez que les souffrances affaiblissent notre foi. Nous éprouvons, au contraire, ce que dit le psalmiste, que plus nous souffrons de maux et plus il nous souvient de Dieu. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 242.)

« Le séjour des galères est sans comparaison plus doux que celui d'un malheureux de qui la faute se présente incessamment devant les yeux, avec des couleurs affreuses, et nous nous estimons heureux d'y souffrir pour réparer, s'il se peut, par là nos péchés et apaiser la colère de Dieu. » — (*Journal*, *Bulletin*, XVIII, 153.)

« On fut surpris d'apprendre par leurs réponses qu'ils étaient contents de leur condition et qu'ils regardaient leurs souffrances comme des bénédictions de Dieu. » — (*Journal*, *Bulletin*, XVIII, 197.)

2. « Lorsqu'il arrive que quelqu'un de la chiourme s'évade, les galères ont la précaution de tirer un coup de canon de distance à autre pour avertir de cette évasion. Alors tous les paysans courent à cette curée... Il est comme impossible que le pauvre fugitif ne tombe pas dans leurs mains. J'en ai vu divers exemples à Marseille. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 482.)

Voir aussi dans les mêmes *Mémoires*, pages 229 à 250, le récit de l'évasion du forçat Goujon.

36. Ils n'étaient condamnés qu'à temps
Ils le sont actuellement
A porter la double chaîne[1].
Hélas, mon Dieu, l'horrible peine !

37 Ainsi plusieurs des souffreteux
Assurent qu'il leur vaudrait mieux
Avoir la mort pour sentence
Que subir de telles violences.

38. *Mais* nonobstant tous ces tourments,
Il n'y a point d'amendement
De vie, plutôt leur conduite
Ressemble au cruel Sodomite[2].

39. O Dieu, *n'*est-il pas bien fâcheux
De nous voir mêlés à ceux
Qui ont commis des crimes horribles
Pour des vols ou meurtres terribles[3]!

40. Mais nous pour avoir invoqué
L'Éternelle Divinité
Nous ne pouvons, par nulles sommes,
Obtenir le bonheur des hommes.

41. Éternel, ô Dieu tout puissant,
Qui, du plus haut du firmament,
Conduis tout par ta Providence,
Pourvois à notre délivrance,

42. Puisqu'il est vrai, ô Dieu Sauveur,
Que pour obtenir ce bonheur

1. « Ces informations prises, le premier comite rossa d'importance le scélérat de Poulet et le fit mettre à *double chaine* au banc criminel. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 123.)

2. « Cet état de misère à laquelle ils sont réduits, loin de les faire rentrer en eux-mêmes, les rend plus méchants encore. » — (J. Bion, *Relation*, p. 34.)

« Malgré toute la misère, la pauvreté, les coups dont on les assomme, ils commettent pendant la nuit des *crimes dont le nom seul fait horreur à nommer.* » — (J. Bion, *Relation*, p. 35-36.)

3. « Il y a cinq sortes de personnes sur les galères qui y sont en qualité de forçats, sçavoir des Turcs, des Faux-Sauniers, des déserteurs, des criminels et des Protestants. » — (J. Bion, *Relation*, p. 26.)

« Ce n'est pas une petite peine aux Protestants d'être parmi des criminels et des scélérats dont les blasphèmes et les imprécations égalent le désespoir des damnés. » — (J. Bion, *Relation*, p. 5.)

..... nos mœurs soient agréables
..... au Dieu adorable.

43. Nous serions *bien* plus criminels
Devant toi, ô Dieu Éternel,
Si nous jouissions sur *la* terre
De cette liberté si chère.

44. Tu ne nous a mis dans les fers
Que pour nous faire renoncer
Au monde et à ses convoitises
Qui causent dans une autre vie

45. Des peines et tourments rigoureux
Au débauchés, aux vicieux
Qui n'ont aucune intelligence
Et font salut de leur confiance.

46. Ainsi, dans nos tourments affreux
Ayons toujours devant nos yeux
L'humilité, la patience
De Jésus-Christ en ses souffrances,

47. Lui auquel était tout pouvoir,
D'un seul regard, de renverseoir
Les complots de ses adversaires
Et de les réduire en poussière,

48. Cet agneau se laissait saisir
Et conduire, à leur désir,
En Golgotha sur le Calvaire
Pour souffrir une mort sévère.

49. Les saints prophètes ont souffert
Dans les prisons, chargés de fers,
De grands tourments avec zèle
Et plusieurs des morts fort cruelles.

50. Et combien de rudes tourments
L'on a eu au commencement
Du Sacerdoce Évangélique
Des cruels païens hérétiques!

51. Les quels poursuivaient en fureur
Les chers disciples du Sauveur
Et avec leur grande furie
Ils voulaient leur ôter la vie.

52. Mais hélas ces persécuteurs
N'ont eu que trop d'imitateurs
Depuis l'Église Primitive
Jusques à nous, pauvres victimes[1],

53. Nous que l'on a chargés de fers
Pour avoir voulu invoquer
Le Saint nom du Dieu des armées
Dans de pieuses assemblées!

54. Ainsi pour cela, confesseurs,
Bénissons notre Rédempteur
De nous avoir trouvés capables,
De souffrir pour son nom adorable[2]

55. Quelque peu de tourments fâcheux
Pour le nom du grand Dieu des cieux,
Vu que les peines de la terre
Elles ne sont que passagères,

56. Au lieu que les joies du ciel
Seront pour des temps éternels,
Où l'on aura la jouissance
Des biens de Dieu en abondance.

57. Quoi! l'idée d'un tel bonheur
Devrait-il pas toucher les cœurs
Des protestants bons et fidèles
Pour les embraser d'un grand zèle

58. A porter la croix du Seigneur,
Puisque ce législateur
Il terminera nos souffrances
Par une entière délivrance!

59. Car l'on sait que le Tout-Puissant
Est touché des gémissements
De ceux qui souffrent sur la terre
Des maux pour cause de sa gloire.

1. « Dans cette dernière persécution il y a des choses qui font horreur : Ceux qu'on ne fait pas mourir, on ne leur conserve la vie que pour exercer sur eux de plus longs tourments, en les condamnant aux galères. » — (J. Bion, *Relation*, p. 10.)

2. « Mes maux sont grands, mes faiblesses plus grandes, mais parmi ces maux et toutes ces faiblesses, j'espère demeurer plus que victorieux par celui qui m'a aimé. » — (*Bulletin*, XV, 533.)

60. Ainsi, grand Dieu, Souverain Roi,
Daigne imprimer tes saintes lois
Dans les cœurs de toute puissance
Pour nous obtenir délivrance[1].

61. Et ayant été libérés
De ces pernicieux gibets
Nous témoignerons reconnaissance
A Dieu en sortant de la France,

62. Pour aller chercher la liberté
Où le Grand Dieu est adoré
Et sa parole administrée
A de nombreuses assemblées.

63. Mais, chers frères, en attendant
Ayons *tous* un saint dévoûment
Aux exercices de prière,
Jusqu'au bout de notre carrière,

64. Au quel il plaise à l'Éternel
Nous introduire dans le ciel,
Pour y célébrer ses louanges
Avec les Saints, avec les Anges.

Ainsi soit-il !

SÉANCES DU COMITÉ

12 *juillet* 1892.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. le baron F. de Schickler : MM. Douen, Lichtenberger, Puaux et Read. MM. Franklin et W. Martin se font excuser.

Communications. — Après la lecture et l'adoption du procès-ver-

1. « Dans toutes les Églises d'Angleterre on priait tous les jours pour la délivrance des Réformés qui souffraient sur les galères de France. » — (Marteilhe, *Mémoires*, p. 284.)

Voir aussi dans les mêmes *Mémoires*, pages 362-365, le récit des démarches du marquis de Rochegude, réfugié en Suisse, auprès des puissances protestantes d'Europe, au moment de la paix d'Utrecht, en faveur des pauvres confesseurs.

bal de la dernière séance, M. le président annonce qu'à la suite d'une série de négociations, il est devenu propriétaire de la belle lettre inédite de Coligny dont le dernier procès-verbal a fait mention, ainsi que du parchemin original, revêtu de toutes les signatures, de l'édit de pacification, daté de Paris, 13 mars 1568. Cette communication est reçue avec des applaudissements. Puis lecture est donnée d'un aperçu des réponses de nos nouveaux membres honoraires à la lettre par laquelle M. le président les avait informés de leur nomination :

MM. Arnaud (de Crest), Benoît (de Montauban), Cuvier (de Nancy), Dardier (de Nîmes), Lièvre (de Poitiers , Rabaud (de Castres), se déclarent heureux et reconnaissants de l'honneur qui leur a été fait, et désireux de profiter, le cas échéant, de l'avantage qui leur est conféré d'assister aux séances du Comité. — MM. Bourlier, président de la *Commission pour l'histoire des Églises wallonnes*; H. Layard, président de la *Société huguenote de Londres;* H. Tollin, président de la *Société huguenote d'Allemagne*; Vinay, président de la *Société d'histoire vaudoise*, remercient au nom de leurs collègues et se montrent très sensibles à la distinction qui leur a été conférée. Ils apprécient hautement le nouveau lien de fraternité ainsi établi entre nos sociétés, proches parentes par leur origine et leurs travaux; ils s'estimeront très heureux de pouvoir venir, quelque jour, à Paris, et d'user de leur droit d'assistance aux réunions. — MM. H. M. Baird (de New-York), A. Bernus et A. J. Herminjard (de Lausane), A. J. Enschédé (de Harlem) et Du Rieu (de Leyde) ont été extrêmement touchés de la marque d'estime et de sympathie qui est venue les trouver de la part du Comité et qui les associe plus étroitement à une œuvre historique ayant d'ores et déjà toute leur prédilection. Ils s'efforceront de lui en témoigner leur gratitude. — Enfin MM. E. Favre, président de la *Société d'histoire et d'archéologie de Genève* et John Jay, président de la « *Huguenote Society* » d'Amérique ont également accusé réception de la lettre qui leur a été adressée, le premier en y voyant « un témoignage précieux des liens qui se resserreront toujours davantage » entre les Sociétés de Genève et de Paris, le second en offrant toute l'assistance possible dans le domaine de l'investigation des questions historiques ou généalogiques qui nous intéressent. — M. G. Wickham a demandé un diplôme, qui lui a aussitôt été transmis.

A propos des circulaires officielles qui nous demandent si nous désirons participer à l'exposition universelle de Chicago, M. F. Puaux conseille fortement de ne pas laisser passer cette occasion de

faire connaître et apprécier notre œuvre: On décide qu'on répondra affirmativement à l'invitation, quitte à voir ultérieurement sous quelle forme on pourra prendre part à cette exposition.

Bulletin. — Après avoir pris connaissance du numéro sous presse, on décide d'insérer un article de M. Henri Monod, relatif à la moralité du jeune Agrippa d'Aubigné, rectification nécessaire, depuis la publication, comme complément de l'édition Lemerre, de la biographie par feu M. Réaume.

Bibliothèque. — M. O. Cuvier, ancien pasteur, nous remercie de l'avoir nommé membre honoraire, en nous adressant quelques volumes rares de sa bibliothèque : de Lalouette, *Des affaires d'Estat* Paris 1597 (mais sans doute imprimé à Metz) ; — F. Fremin Capiti, *Le triomphe de la Sainte Messe contre la conférence de la dite Messe et de la Cène, faite par Jean Garnier, ministre des Calvinistes à Metz*, Verdun, N. Bacquenois, 1566; — Ph. de Mornay, *Traicté de l'Église*, Heidelberg, par Jean Mareschal, 1582. — M. Weiss remet, de la part de M. Mila de Cabarieu, de Montauban, une plaquette, *La grande division nouvellement arrivée entre les habitants de Montauban*, 1621. — M. Max Leenhardt, peintre, a envoyé le premier exemplaire, avant toute lettre, de la belle photogravure de son dernier tableau, *Les prisonnières de la Tour de Constance*. — Enfin M. F. Puaux dépose un volume qui renferme *Libri Remundi pii eremite* ... Paris, Jehan Petit, 1499, in-4°, avec une intéressante préface de J. Lefèvre d'Étaples.

BIBLIOGRAPHIE

LE REFUGE EN ALLEMAGNE ET LA COLONIE FRANÇAISE DE MAGDEBOURG

PAR M. HENRI TOLLIN

(Tomes II et III)[1]

C'est avec le second volume que M. Tollin entre dans le cœur de son sujet spécial. Le livre trois renferme les monographies des co-

1. *Geschichte der französischen Colonie von Magdeburg*. Voy. pour le tome Ier, le *Bull.* du 15 oct., p. 550 à 560. — Le tome II se compose de VII-506 pages in-8° et a paru en 1887, à Halle, chez Max-Niemeyer. — Le

lonies françaises établies dans ce qui constitue aujourd'hui la province de la Saxe prussienne, Halle, Stendal, Halberstadt, Burg, Neuhaldensleben, Calbe; le livre quatre consacre neuf chapitres aux débuts de la colonie de Magdebourg jusqu'à l'achèvement de sa constitution en 1705[1]. Ce sont les détails de l'histoire, détails dont l'abondance et la minutie même nous interdisent l'analyse. Parmi les monographies, nous signalerons comme très neuves celles de Stendal, de Burg et de Calbe, et les quelques informations sur les établissements transitoires à Aschersleben, Aken (pasteur Michel), Trutstedt (pasteur d'Ossaune), Erfurt, Torgau et Barby.

Nous regrettons de ne pouvoir emprunter à ce tome second plus d'un renseignement qu'on n'ira peut-être pas y chercher. Ainsi les dix catégories d'impôts dont les Réfugiés à Neuhaldensleben obtenaient l'exemption pendant quinze années, ou les clauses du testament de Pierre Braconnier, l'ancien libraire de Montauban, se rapportant au rétablissement du Protestantisme en France, qu'il n'a cessé d'espérer jusqu'à sa fin. Lors de l'immigration en Brandebourg des 1307 familles réfugiées d'abord en Suisse, les commissaires répartiteurs envoyèrent aux municipalités, pour guider leur choix, une spécification des professions; elle comprenait 46 pasteurs, 24 veuves de pasteurs, 9 médecins, 9 avocats, 53 chirurgiens et apothicaires, 10 notaires ou procureurs, 2 maîtres d'armes, 24 ouvriers en soie, 439 en laine, 51 en cuir et 257 familles d'agriculteurs, de vignerons ou de planteurs de tabac.

Mais ce qui ressort de ces études constamment appuyées sur les sources, et ce qu'on peut suivre de ville en ville, c'est la lutte du souverain qui veut protéger, et même attirer les émigrants, contre ses sujets qui ne se soucient pas de les recevoir. L'électeur en vient à les imposer d'office à des taux déterminés par lui, pour subvenir aux besoins de ces infortunés qui « arrivent presque nus et dénués de tout », et à exprimer, quelques jours avant sa mort, au magistrat et à la bourgeoisie de Halle son mécontentement et déplaisir de leur peu d'empressement à exercer l'hospitalité : « Qu'il fassent preuve, à l'avenir, envers leurs pauvres coreligionnaires, de plus

tome III se compose de deux parties : la seconde, de XXXII-324 pages in-8° et composée de pièces justificatives, a paru chez le même éditeur en 1889; la première, de VIII-819 pages (Index), vient de paraître en 1892 Magdeburg, Verlag der Fabers'chen Buchdruckerei.

1. La colonie comprenait une famille de Vassy, 10 réfugiés de Cabrières, 12 de Mérindol, 42 de Montauban, 53 de Montpellier, 99 d'Uzès, 101 de Nîmes, 449 des Cévennes.

d'affection et d'humanité; qu'ils les accueillent de bon gré et volontiers à des prix modérés, dans leurs maisons et leurs appartements vides, qu'ils prennent en patience leurs manquements, et qu'en somme ils se conduisent envers eux comme l'exige de chacun l'amour chrétien et naturel pour des coreligionnaires et des concitoyens. Les opiniâtres n'échapperont pas à un châtiment bien mérité. »

Le tome trois est l'histoire, creusée jusqu'en ses moindres replis, de ce combat « pour toutes les conditions essentielles de l'existence soutenu pendant deux siècles par les Réfugiés. » On a trop cru, et les historiens les plus justement estimés ont partagé l'erreur, que « la réception des communautés du Refuge s'entendit comme de soi et se réalisa sans un obstacle sous la maison princière et réformée de Brandebourg ». Les documents originaux ont prouvé à M. Tollin lui-même que c'est le contraire qui a eu lieu; si la protection et la sollicitude de la plupart de ces souverains ne se sont pas démenties et expliquent les sentiments d'attachement très personnels à la dynastie enracinés dans le cœur des Réfugiés et de leur descendants, il est certain que les Protestants français ont trouvé sur la terre d'exil des épreuves dont l'étendue et la variété dépassaient leurs plus sombres prévisions. Les mille pages de ce volume, intitulé *La Lutte des Huguenots réfugiés pour la foi, principalement à Magdebourg*, ne nous laissent ignorer ni les grands orages, ni les plus infimes misères qu'ils ont endurés.

C'est d'abord la *lutte pour les privilèges*, c'est-à-dire lutte pour les libertés corporatives, lutte pour les droits municipaux, lutte contre l'immixtion arbitraire des autorités civiles, lutte pour la libre administration des revenus de la communauté, et la longue lutte pour les privilèges ecclésiastiques, se continuant jusqu'à ces derniers temps. Vient ensuite la *lutte pour la conservation des tendances et des mœurs huguenotes*. — L'analyse des diverses reconnaissances et comparutions en consistoire est, entre beaucoup d'autres passages, très digne d'une attention particulière. — Enfin, comme résumé et conclusion, l'accroissement et le dépérissement de la colonie, ou *le combat pour l'existence*.

M. Tollin semble avoir pris à tâche de ne laisser de côté aucun des faits, aucun des noms qui ont passé sous ses yeux. Cette surabondance ne sera pas sans troubler quelques lecteurs : ceux néanmoins qui prendront la peine de s'approfondir consciencieusement dans ce troisième tome, moins accessible au grand nombre que le premier, y découvriront des aperçus absolument nouveaux sur la grande question du Refuge, tant au point de vue de son contact avec les éléments

extérieurs, qu'à celui de sa vie intime, ecclésiastique et morale.

Il ne nous reste plus qu'à souhaiter à M. Tollin un prompt achèvement de son vaste travail, auquel un index alphabétique général, qui renfermera plusieurs centaines de noms français, achèvera de donner son incontestable valeur.

F. DE SCHICKLER.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

« J'ai toujours été persuadé qu'une grande sévérité ne sert qu'à « entretenir les nouveaux convertis dans la malheureuse aversion de « nos mystères et à augmenter en même temps l'envie qu'ils ont de « passer dans les pays étrangers (4 juillet 1687)... J'ai fait deux « exemples depuis quinze jours, l'un à Orange, l'autre à Courthe- « zon, de deux femmes qui sont décédées sans confession, après « avoir déclaré plusieurs fois au curé qu'elles voulaient mourir dans « la religion protestante, et, dans le temps qu'on faisait l'exécution « de la seconde[1], une troisième est morte sans sacrements avec « plus de fermeté et d'obstination que les deux précédentes, ce qui « me confirme dans la pensée, où j'ai toujours été, qu'il n'y a pas « d'autre moyen d'anéantir cette maudite hérésie, que celui de don- « ner le temps aux nouveaux convertis d'oublier la religion qu'ils « ont quittée, tous les exemples d'éclat et de sévérité, hors ceux qui « regardent l'exercice de leurs erreurs passées, pour lequel il est « très important de n'avoir aucune indulgence, ne servant qu'à les « irriter et à précipiter le départ de ceux qui veulent quitter le « royaume, dont le nombre augmente depuis qu'on a cessé de gar- « der les frontières du Dauphiné (10 oct. 1687)— ... J'apprends par « des lettres que je reçois à l'instant de tous les lieux de ce départe- « ment (la Provence) où il y a des nouveaux convertis, que le « nombre de ceux qui, après avoir vendu secrètement leurs fruits et « autres effets mobiliers, quittent leurs demeures pour passer à « l'étranger, augmente tous les jours, et *quoique le mal me paraisse* « *sans remède*, néanmoins, pour ne rien avoir à me reprocher, en « cette occasion, je donne ordre à mes affaires les plus pressées, « afin d'aller ensuite passer quelques jours dans les paroisses de « cette province où il y a le plus de nouveaux catholiques, et voir

1. C'est-à-dire pendant que son cadavre était traîné sur la claie.

« si ma présence et mes discours ne les détourneront pas d'un des-
« sein si opposé à leur bien particulier et à l'obéissance qu'ils
« doivent au Roi (14 sept. 1687)... J'arrive présentement du fameux
« Mérindol et de la vallée de Lourmarin, qui sont les lieux de la
« province où il y a le plus de nouveaux convertis. M. l'archevêque
« d'Aix, qui m'a fait l'honneur de m'accompagner dans ce voyage,
« n'a rien oublié de ce qui devait être de son ministère et de celui
« des missionnaires, pour inspirer à tous les nouveaux convertis de
« meilleurs sentiments de la religion qu'ils ont embrassée, ni, de
« ma part, je n'ai rien omis de tout ce qui est porté à cet égard dans
« l'instruction que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer... Je
« souhaite de tout mon cœur que l'effet réponde aux paroles »
(27 sept. 1687).

Qui expose avec si peu de réticences l'effet de la Révocation et de ses suites sur le petit nombre de huguenots échappés en Provence aux terribles massacres du XVIe siècle? C'est l'intendant de cette province, Pierre-Cardin Lebret, très digne de foi lorsqu'il parle des nouveaux convertis, qu'il avait beaucoup pratiqués déjà en Dauphiné. Bien qu'il s'adresse à Colbert de Croissy, dont les instructions témoignent d'un zèle trop officiel pour être sincères, on sent, tant il prend peu la peine de dissimuler, qu'il n'avait pas une bien haute opinion de l'acte signé deux ans auparavant. — J'ai tenu à le citer pour deux raisons : il est toujours utile de constater que l'enthousiasme délirant dont la Révocation remplit l'âme des catholiques n'était guère partagé par des hommes que leur situation plaçait au-dessus de l'égoïsme clérical ou du fanatisme de sacristie. Puis ces intéressantes citations me permettent de signaler un volume déjà paru en 1889 et consacré par M. J. Marchand à *l'administration de Lebret en Provence*[1]. C'est un travail original, résultat de longues et patientes recherches et où la question protestante, bien que sommairement traitée, l'est cependant avec exactitude et justice.

La Provence nous rappelle les savants travaux de notre ami M. le pasteur E. Arnaud. Il vient précisément — après avoir extrait de son

1. *Un Intendant sous Louis XIV*, x-380 pages in-8°, Hachette, 1889 (table alphabétique). — En 1687, les biens des consistoires de *Luc*, *Velaux* et *Manosque*, se montant à 6,000, 2,000 et 18,900 livres, furent attribués à l'hôpital général d'Aix, ainsi que ceux du consistoire d'Orange, qui étaient de 30,000 livres. Quant aux biens des fugitifs, ils n'avaient produit en 1698 que 50,000 livres, dont les deux cinquièmes furent absorbés par les frais et par quelques pensions, de sorte qu'après avoir abandonné 5,000 livres aux jésuites d'Aix, le trésor royal n'eut que 25,000 livres.

grand ouvrage sur le Vivarais l'*Histoire des protestants d'Annonay*[1], de refaire avec soin, et d'après de nouveaux documents, celle des *Premières persécutions des Vaudois luthériens du Comtat Venaissin et de la Provence*[2]. — Le volume que M. A. Berard a aussi consacré aux Vaudois[3], et dans lequel il a fait reproduire les terrifiantes gravures de l'in-folio de Jean Léger, n'est pas un travail original, mais un essai de raconter au grand public les tragiques destinées de ces « premiers martyrs de la liberté ». Tout en rendant hommage à l'enthousiasme bien naturel de l'auteur pour ses héros, on peut regretter qu'il ait ignoré les graves problèmes soulevés par ce sujet, ainsi que les nombreux écrits qu'ils ont provoqués dans ces derniers temps en Allemagne et ailleurs, et qu'il ait résumé la Révocation en Dauphiné comme si les protestants de cette province avaient tous été Vaudois. — Dans la même région a paru une brochure de M. E. Maignien, intitulée *Quelques Actes d'abjuration du protestantisme à Grenoble*, 1572-1585[4]. Ce sont ceux de Geoffroy de Besignan; Jehan Franchessin, avocat de Montélimar; Jean Ramus, prêtre de Frontonas; Antoine Janet, de Seyssin; Jean Vallet, religieux de Saint-Antoine de Viennois; Jean Bonthoux, prêtre de Monteglu; Claude Marconis, de Valence; Clément Mignon; François Charreard; Martin de la Place, prêtre de Corps; et François Moysent, prêtre de Doris. Il fallait en effet, à cette époque, un courage peu ordinaire à d'anciens catholiques, presque tous prêtres, pour rester fidèles à la Réforme.

Relevons aussi, pour le Midi, dans les *Listes chronologiques pour servir à l'histoire d'Alais*, de M. A. Bardon[5], entre autres, celle des pasteurs de cette importante Eglise de 1560 à 1685, accompagnée de notes fort précises, — et un gros volume de M. Marion sur *Machault d'Arnouville*[6], *contrôleur général des finances* sous Louis XV. Qui ne connaît la fameuse lettre de l'évêque d'Agen au contrôleur gé-

1. Publié à la demande du Conseil presbytéral de cette ville; 125 pages, in-8°. Paris, Fischbacher, 1891.

2. Même librairie; 27 pages, in-8°, extraites du *Bulletin de la Société d'histoire vaudoise*, 1892.

3. *Les Vaudois, leur histoire sur les deux versants des Alpes*, v-328 p. in-8°. Lyon, A. Stork, imprimeur-éditeur, 1892; nombreuses illustrations.

4. Grenoble, imprimerie Allier; 23 pages in-8°, 1891.

5. Receveur des domaines; deuxième fascicule, renfermant *les Consuls* (suite et fin), *le Clergé, les Seigneurs* et *les Officiers de justice*. Nîmes, F. Chastanier; 34 pages in-8°, 1892.

6. *Etude sur l'histoire du contrôle général des finances* de 1749 à 1754 x-463 pages in-8°, Hachette, 1891.

néral, laquelle provoqua la publication du *Patriote français et impartial* d'A. Court et de l'*Accord parfait* du chevalier de Beaumont? Ce haut fonctionnaire était précisément celui auquel M. Marion a consacré un vrai travail de bénédictin, et à propos duquel il a été amené à écrire un chapitre sur *Machault et les protestants*. Grâce à la correspondance de Paul Rabaut de M. Dardier, complétée par quelques documents inédits, cet épisode de l'histoire du Désert est exposé avec beaucoup de clarté. Nous apprenons que le contrôleur général, appréciant fort les protestants, favorisait une politique modérée qui, loin de pousser à l'émigration, aurait ramené les réfugiés en les protégeant contre les évêques et leur permettant « d'acquérir librement et de transmettre régulièrement à leur famille des richesses utiles à l'Etat comme à eux ». — Encore une preuve que si le gouvernement n'avait pas été entre les mains du clergé, la solution de la question protestante serait sans doute intervenue bien avant 1789!

Ne quittons pas le Midi[1] sans avoir recommandé à nos lecteurs les deux dernières publications de M. le pasteur Daniel Benoît. Dans la première, sur *le Caractère huguenot et les transformations de la piété protestante*[2], il montre comment les guerres civiles, puis la sécurité relative succédant à l'édit de Nantes, plus tard les violences provoquées par sa révocation, enfin l'influence de Voltaire et de Rousseau, modifièrent la physionomie primitive de la foi huguenote, aussi héroïque dans ses affirmations que dans ses exigences. — Dans la seconde il a reconstitué, comme il sait le faire, en mettant un réel talent d'exposition au service de recherches exactes et approfondies, l'existence, jusqu'ici fort obscure, d'un compagnon d'œuvre d'Antoine Court, *François Roux* (1704-1773)[3]. Ces biographies ont le grand mérite de nous faire pénétrer dans les détails de cette époque si oubliée du Désert, à laquelle le protestantisme français contemporain doit, après Dieu, son existence. Espérons, pour ceux qui ne peuvent lire les quatre volumes si riches de M. Dardier, que M. Benoît fera entrer un jour, dans sa galerie de portraits destinés aux petits comme aux savants, celui de Paul Rabaut.

N. Weiss.

---

1. Je n'oublie pas quelques plaquettes sur les *Camisards* qui m'ont été envoyées et qui ont déjà figuré à la troisième page de la couverture. J'en parlerai prochainement.

2. Rapport présenté le 28 octobre 1891 aux *Conférences nationales et évangéliques du Midi*. Paris, Fischbacher; 63 pages in-8°, 1892.

3. *François Roux, compagnon d'œuvre d'Antoine Court* (1704-1773) avec portraits. Toulouse, Société des livres religieux; 239 pages in-18, 1892.

CORRESPONDANCE

L'abbé Bonnaud et le « Mémoire d'un Ministre patriote ». — Je viens de lire, dans le *Bulletin* du 15 septembre dernier, la très intéressante étude de M. Ch. Read sur le *Mémoire d'un Ministre patriote*, et je vous envoie à ce sujet quelques détails qui compléteront ce travail.

J'ai sous les yeux un de ces exemplaires en grand papier, dits de présent, que distribuait si libéralement la maréchale de Noailles, et ses 388 pages gr. in-8° ne portent effectivement pas de trace de division en première et deuxième partie. Le tout ne forme qu'un seul bloc. J'ai aussi trouvé, de ce fameux Mémoire, une nouvelle édition, devenue encore plus rare que la première, et dont je vous demande la permission de citer la très instructive *nouvelle préface*. Elle sert, en effet, à bien fixer le nom de l'auteur de cet ouvrage et à montrer que, quarante ans après son apparition, il trouvait encore des approbateurs, malgré son extrême violence, qui l'avait fait repousser par ses propres partisans, comme compromettant. (Voir la Lettre à M. l'abbé A., censeur et approbateur du libelle intitulé, etc.., 20 déc. 1787.)

Voici d'abord le titre de cette nouvelle édition :

Discours à lire au Conseil en présence du Roi (*le Roi martyr*), *par un Ministre patriote, sur le projet d'accorder l'état civil aux protestants. Nouvelle édition, exactement conforme à celle de* 1787. — (*année* 1827.) — La Préface mérite d'être toute entière reproduite :

« Lorsqu'en 1788 les Protestants réclamèrent avec tant de force l'état civil, l'abbé Bonnaud, ex-jésuite, fut chargé par quelques catholiques de combattre les prétentions des Réformés. L'abbé Bonnaud fit en conséquence ce fameux et volumineux discours, dans lequel il démontra par des faits et des raisonnements qu'une telle concession exposerait le Trône et la France à de grands malheurs ; l'auteur n'y mit point son nom.

« Comme la Duchesse de Noailles en faisait elle-même la distribution avec beaucoup d'activité, et qu'elle allait le porter chez les membres du Conseil et du Parlement, on l'appela *le Mémoire de madame de Noailles*. Plusieurs personnes le crurent fait par l'abbé Lenfant, prédicateur du Roi, qui depuis fut massacré à l'Abbaye, mais elles sont dans l'erreur. L'abbé Bonnaud n'échappa point aux

poursuites des révolutionnaires. Il fut arrêté après la fatale journée du 10 août, traîné à l'église des Carmes, avec tant d'autres prêtres vertueux, et massacré le 2 septembre suivant.

« Cet ouvrage peut être regardé comme servant d'introduction aux nombreux écrits qui ont été faits sur la Révolution. Il est devenu si rare qu'on ne peut se le procurer à aucun prix. Quelques amateurs se sont réunis pour en donner une nouvelle édition, sans aucun changement, laquelle n'a été tirée qu'à 500 exemplaires. — Tous les exemplaires sont numérotés. »

L'ouvrage, imprimé in-8° à Montpellier, chez Tournelaine, a 360 pages. Je suis heureux de vous envoyer ces quelques notes qui peuvent servir de post-scriptum au remarquable travail de M. Read, et je vous prie en même temps de vouloir bien croire à mon entier et cordial dévouement.

CHARLES GARRISSON.

Je remercie tout particulièrement M. Ch. Garrisson de la communication faite par lui au sujet de mon étude historique sur l'odieux *Discours* du prétendu *Ministre patriote* de 1787. Je ne connaissais point cette réédition, également odieuse, de 1827, et n'imaginais pas qu'un tel libelle eût été réimprimé à pareille date ! Mais, certes, cela est bien digne des héros de la « Terreur blanche » de la Restauration, des « hommes noirs » de la pieuse Progagande, des planteurs de croix de mission de ce temps-là, qui minaient une fois encore le trône de la branche aînée des Bourbons.

Je ne connaissais pas non plus cette « *Lettre à M. l'abbé A., censeur et approbateur du libelle intitulé... etc.*, 30 *mai* 1787 », que cite M. Ch. Garrisson entre parenthèses, et j'allais lui demander à cet égard quelques explications. Mais M. Armand Lods qui la possède me met à même de dire ici que c'est une brochure de 74 pages in-8°, et son exemplaire révèle le nom du censeur approbateur qu'elle prend à partie : c'était un M. l'abbé *Asseline*. — M. Lods possède aussi une autre petite plaquette de 57 pages, datée du 6 janvier 1788, intitulée : « *Deux mots au Discoureur prétendu Ministre patriote* ».

Ces deux écrits ont cela de commun et de caractéristique, qu'ils émanent de deux *jansénistes*, trouvant naturel que le pamphlétaire ait attaqué les Protestants, mais se gendarmant contre lui et contre le Censeur-approbateur, parce qu'il a du même coup attaqué calomnieusement les Jansénistes en les assimilant aux Calvinistes ! C'est là surtout ce qui les rend furieux et les pousse à qualifier l'ouvrage, comme nous l'avons fait nous-même, de *libelle*, de *libelle monstrueux*.

1° Le premier (M. M.) s'en prend à l'abbé Asseline, le Censeur, comme étant, par son approbation, « devenu responsable de tous les excès dont le libelle fourmille ». — « Que des ex-jésuites aient recours à la calomnie... cela se conçoit, dit-il. Que des femmes ignorantes, ensorcelées par ces séducteurs, colportent leurs libelles (lisez la duchesse de Noailles),... cela doit plus affliger que surprendre. Mais qu'un docteur de Sorbonne... ait approuvé, garanti, les calomnies les plus atroces, calomnies si folles qu'elles auraient déshonoré ces méprisables imposteurs que Pascal, dans ses *Provinciales*, a couverts d'un opprobre éternel, c'est là en vérité un paradoxe inexplicable, une prévarication criminelle ! » Suit la défense, l'apologie détaillée du Jansénisme. Les accusations du libelliste, que « le Censeur a laissé passer » sont donc des « horreurs », et « ne mériteraient au fond d'autre réponse que celle de ce fameux Père Valérien des *Provinciales* : MENTIRIS IMPUDENTISSIMÈ. » — Quelle honte pour un Censeur de s'être fait complice de telles *souillures !* On demande pardon au lecteur de mettre sous ses yeux *ce dégoûtant tableau et ce tas d'immondices* (sic). — Il n'est pas jusqu'aux Dames, à qui le libelliste a su inspirer son faux zèle contre le projet et les opérations du gouvernement, qui ne rougissent pour lui de ses procédés violents et malhonnêtes. » (Cette remarque sur les Dames, duchesse de Noailles et ses acolytes, est à noter.) « Que dans l'excès de sa passion, il ait vomi de telles horreurs, cela peut se comprendre; ce qui est inconcevable, c'est que le Censeur, dans le sang-froid de l'examen, n'ait pas vu ces atrocités, ou les ait jugées dignes d'être portées au tribunal du public et jusque dans le Conseil du Monarque... Enfin cette aigre diatribe contre les Protestants est une *impardonnable maladresse* (sic), puisqu'en calomniant sans prudence les Jansénistes, l'ex-jésuite s'exposait à faire taxer ses accusations contre les Protestants de fausses et exagérées. Ainsi cet homme *sans modération*, *sans bonne foi*, *sans équité*, décrie lui-même son système et sa cause. » — Tout ce qui précède est textuel.

2° L'autre plaquette (*Deux mots au Discoureur*, *etc.*), non moins formelle et exclusive contre les Protestants, n'est pas moins énergique en faveur des Jansénistes. Elle flagelle le soi-disant « Ministre patriote » avec ces *deux mots* : « Vous ne savez pas l'innocence de ceux que vous calomniez : *vous êtes un ignorant !* Ou vous la connaissez et vous les accusez : *vous êtes un fripon !* »

Or, en ce qui concerne les Protestants, il a bien mérité, lui aussi, ce double soufflet, surtout le second, et sur les deux joues.

En même temps que M. N. Weiss me donnait connaissance de la communication de M. Garrisson, un exemplaire de la susdite réimpression de Montpellier de 1827 m'était apporté par M. Fr. Puaux. (C'est le n° 162 ; car on avait pris soin de numéroter tous les exemplaires de ce beau chef-d'œuvre d'amateurs !) Je remarque, à la fin de la Préface, une mention relative aux *officines* qui vendaient le livre (la rubrique du titre n'en indique point). « On trouve quelques « exemplaires de cet ouvrage *chez les libraires ci-après* : A la librairie « ecclésiastique de Rusand, rue du Pot-de-Fer, n° 8, près St-Sulpice, « à Paris; — chez MM. Périsse frères, rue Mercière, à Lyon; — « Laurent Aubanel, à Avignon: — Gaude, à Nismes, — François « Séguin, à Avignon; — Auguste Séguin à Montpellier. » Voilà les bons endroits et les bonnes boutiques pour débiter cette marchandise. Mais que de modestie dans ce restrictif : *quelques* exemplaires ! »

Ajoutons que le *préfacier* se trompait à dessein, en alléguant que les exemplaires de 1787 étaient « devenus si *rares* qu'on ne pouvait se les procurer à aucun prix ». C'était sans doute pour motiver sa belle action et attirer le chaland, car le bouquin se rencontre encore assez souvent. En revanche, je n'avais jamais vu celui de 1827.

Une recherche faite, à cette occasion, dans notre Bibliothèque Protestante (qui ne le possède pas) nous y a fait découvrir un exemplaire spécial du même libelle, ayant appartenu, en 1829, à Augustin Thomas Du Fossé, ce janséniste devenu huguenot, qui a été, au début de notre siècle, membre du Consistoire de l'Église réformée de Rouen. Il y a écrit son nom; et les marges en sont, à chaque page, criblées de notes autographes, formant un curieux commentaire perpétuel et une réfutation de cette œuvre d'imposture[1]. Or, cet exemplaire, de format in-8°, porte bien le même titre et la même date (1787) que celui qui nous a servi pour notre étude. Mais le caractère et la justification typographique sont différents. Il s'agit donc d'une *nouvelle* édition, de cette *même année* 1787. Le volume n'y est plus divisé, comme il l'avait été d'abord, et pour cause, en deux parties; la pagination se suit jusqu'à la page finale (page 388) et inclut (page 314 à 388) les Pièces justificatives, dont on a supprimé cette fois (chose significative) les huit lettres de Fléchier, l'évêque de Nîmes. C'est donc bien une *seconde* édition.

1. Une note de la main de Charles Coquerel montre que le volume a été plus tard en sa possession, Il attribuait la paternité de l'ouvrage à l'abbé Lenfant. Il n'en a pourtant dit mot dans son *Histoire des Eglises du Désert*.

revue et un peu diminuée[1]. Je trouve là une confirmation de l'opinion que j'avais émise (p. 452 ci-dessus) sur la hâte qu'on avait dû mettre à produire le libelle, et qui avait dû motiver sa division artificielle en deux parties. L'impression n'étant pas encore achevée, la maréchale de Noailles avait voulu distribuer dare dare une « première partie » aux membres du Conseil et du Parlement, pour agir sur eux sans délai, sauf à joindre peu après le complément.

Ce n'est pas tout, M. Armand Lods, qui possède ces deux éditions de 1787[2], nous apprend qu'il en existe une *troisième*, de 1791. Le titre est le même, avec la date : *novembre* 1791, format in-8°, 180 pages. Les pages 151 à 180 renferment les pièces justificatives sur deux colonnes. Il s'agissait alors, pour le parti clérical, de s'opposer aux mesures réparatrices réclamées en faveur des Protestants. Toujours mêmes aveuglements, même esprit de persécution !

Il ne manquait plus que de voir reproduire encore une fois l'infâme pamphlet en plein dix-neuvième siècle, et l'on a vu ce *comble* en 1827. La cause est entendue, comme on dit au Palais, et la bibliographie est, je le crois, complète.

Le préfacier de 1827 — qui savait évidemment à quoi s'en tenir — met enfin hors de doute ce que je n'avais pu avancer qu'à l'aide de présomptions incomplètes. « La duchesse de Noailles (dit-il) faisait « elle-même la distribution du fameux et volumineux *Discours* avec « beaucoup d'activité; elle allait le porter chez les membres du « Conseil et du Parlement. On l'appela *le Mémoire de Madame de*

1. C'est donc bien un exemplaire de cette *deuxième* édition de 1787 (en un seul bloc) que M. Garrisson a eu sous les yeux. Mais c'est la *première* (divisée en deux parties sur papier fort et plus beau) que la duchesse de Noailles distribua elle-même et qu'elle appela *le Mémoire de Madame de Noailles*.

2. Je relève cette note manuscrite du temps sur la garde de son exemplaire de la seconde édition de 1787 :

« Cet ouvrage est un recueil des moyens invincibles qui doivent s'opposer « au retour des Protestants. Il prouve que le Roi ne le peut, ou son ser- « ment du sacre n'est plus que le scandale du monde et un avis aux gens « appelés à affirmer en justice à s'en moquer (*sic*). D'ailleurs, ce rappel « est impolitique, subversif de la tranquillité de l'Eglise et du Trône. « Quel dommage que l'auteur, qui est un ex-jésuite, ait déparé un si bon « ouvrage par des déclamations fanatiques contre ce qu'il appelle les « *Jansénistes*, qu'il lui plaît de comparer aux Calvinistes. Port-Royal, « d'après lui, était sans doute janséniste ! Très bien !... » Le reste de la note a été rendu inintelligible, ayant été rogné en partie par le relieur. On voit combien était grand et tenace le nombre des aveugles embéguinés, des jésuites de robe courte.

« *Noailles.* » Notre préfacier fait également de science certaine, une déclaration quant à la paternité. Si, dit-il, « plusieurs personnes « le crurent fait par l'abbé Lenfant, prédicateur du Roi, qui, depuis « fut massacré à l'Abbaye », ce fut une erreur de leur part. L'abbé Bonnaud, ex-jésuite aussi, qui a été massacré aux Carmes par les septembriseurs du 92, en fut bien réellement l'auteur.

Ce dernier point n'avait pas encore été mis au clair de la sorte. L'abbé de Montgaillard avait (on l'a vu, p. 464) d'abord été induit en erreur, puis il avait hésité. De Félice avait cru que le coupable était l'abbé Lenfant. Mais M. Lods ne s'y est pas trompé, et c'est bien l'abbé Bonnaud qu'il a désigné comme le véritable auteur du monstrueux libelle. Nous avions rapporté ces divers avis, sans pouvoir nous prononcer positivement. Reconnaissons désormais, avec le préfacier de 1827, que le malfaiteur qui fut employé en 1786 par la maréchale de Noailles à édifier son superbe monument de fanatisme jésuitique et mondain, était bien le jésuite Bonnaud.

Ch. R.

P.-S. — **La tolérance à Marseille en 1777.** — Pendant que je revois les épreuves de cet article je trouve dans le *Bulletin de l'Eglise réformée de Marseille* du 1er octobre 1892, un document qui montre à quel degré de perfidie les calomniateurs acharnés des protestants étaient parvenus dix ans avant l'édit de Tolérance. C'est une lettre adressée le 9 août 1777 au ministre et secrétaire d'État (duc de la Vrillière) pour lui dénoncer les assemblées religieuses présidées par un « nommé *Gueyte*, marchand... dans une maison de campagne située sur les bords de la mer ». Elle rappelle que l'exercice du culte protestant a toujours été interdit à Marseille, entre autres par Charles IX (25 avril 1562), Henri IV (1596) et notamment par une délibération du Consell municipal du 1er mars 1654, et ajoute, textuellement : « La tolérance attirerait infailli- « blement un nombre prodigieux de protestants dans une ville « ouverte à toutes les autres nations et favorable à toute sorte de « commerce. *Bientôt les protestants excéderaient le nombre des catho-* « *liques. Où serait alors la sûreté de Marseille en cas de guerre avec* « *les Anglais* »?!! Si ce dénonciateur feignait de croire que les protestants conspiraient contre la France, on ne peut, dans tous les cas, pas lui reprocher d'avoir eu une grande confiance dans la supériorité du catholicisme.

N. W

Le Gérant : Fischbacher.

L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Geschichtsblätter des deutschen Huguenottenvereins (Notices historiques publiées par la Société huguenote d'Allemagne). Neuf fascicules ou notices ont paru jusqu'ici à Magdebourg : les deux premières dans la Faber'sche Buchdruckerei, A. et R. Faber; les suivantes, dans le Verlag der Hinrichshofen'schen Buchhandlung. — En voici les titres :

I. — Henri Tollin. — **Statuten, Einleitung, Die Huguenotten in Magdeburg**, 40 pages in-8°, 1890.

II. — J.-N. Pleines. — **Die französisch-reformirte Kirche in Emden**, 20 pages in-8°, 1890.

III. — Robert, Pfarrer, et W. Dittmar, Pfarrer. — **Die Waldenser und ihre Colonie Walldorf**, 23 pages in-8°, 1891.

IV. — Lic. Dr. Med. Tollin et Dr. jur. Beringuier. — **Die französische Colonie in Berlin**, 42 pages in-8°, 1891.

V. — Bode, Prediger a. D. — **Geschichte der wallonisch-reformirten Kirchengemeinde zu Magdeburg**, 17 pages in-8°, 1892.

VI. — Johannes Stursberg, Pfarrer. — **Die französisch-reformirte Gemeinde in Erlangen. — Mitgliederverzeichniss des deutschen Huguenotten vereins**, 39 pages in-8°, 1892.

VII. — J. Knecht, Pfarrer. — **Die wallonische Gemeinde zu Otterberg**, 24 pages in-8°, 1892.

VIII. — Pastor J.-Fr. Iken. — **Die wallonisch-französische Fremdengemeinde in Bremen**, 24 pages in-8°, 1892.

IX. — Rudolph Francke, Pfarrer. — **Die französische Colonie in Karlshafen**, 16 pages in-8°, 1892.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi franco *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER
fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

LE RÉVEIL RELIGIEUX

DANS L'ÉGLISE RÉFORMÉE

A GENÈVE ET EN FRANCE

1810 — 1850

ÉTUDE HISTORIQUE ET DOGMATIQUE

Par **Léon MAURY**, Licencié ès lettres, Docteur en théologie

Deux volumes in-8°. Prix..... **10** francs.

LES VAUDOIS

LEUR HISTOIRE SUR LES DEUX VERSANTS DES ALPES

DU IVe AU XVIIIe SIÈCLE

Par Alexandre BÉRARD

Docteur en droit, Conseiller général de l'Ain, Substitut du Procureur général à Grenoble

Un volume in-8°, avec 40 gravures reproduites d'après l'*Histoire des Églises vaudoises* de Léger, pasteur des Alpes, témoin oculaire des persécutions de 1655, ouvrage devenu très rare, et dans la plupart des exemplaires duquel, selon Michelet, des mains intéressées ont enlevé les gravures révélatrices des barbaries des persécuteurs.

Table : I. Les vallées vaudoises. — II. Les hérétiques des Alpes avant le XIIe siècle. — III. Pierre Valdo et les pauvres de Lyon. — La Réforme aux XIIe et XIIIe siècles. — IV. Mœurs et doctrines des Vaudois. — V. Les Vaudois avant la Réforme du XVIe siècle. — VI. Les Vaudois et la Réforme. — VII. Les persécutions de 1655 dans les vallées piémontaises. — La Révocation de l'Edit de Nantes. — L'Exode des Vaudois. — Le Brandebourg et la Suisse romande. — La liberté de conscience, le catholicisme et la France.

Prix : **12** fr. **50**. — Quelques exemplaires sur papier du Japon, prix . **25** fr.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE

Par F. NAEF

Ancien pasteur de l'Eglise de Genève.

Un volume in-8°. Prix..... **6** francs.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

41e ANNÉE. — 1892

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE. — PREMIÈRE ANNÉE

N° 12. — 15 Décembre 1892

PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (Société Anonyme)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Felkema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1892

ÉTUDES HISTORIQUES.
Émile Picot. — **Les moralités polémiques ou la controverse religieuse dans l'ancien théâtre français.** *L'Église, noblesse et povreté qui font la lesive; — Moralité sur l'Église chrétienne; — Le Monde renversé; — Dialogue des moynes; — Tragique comédie de l'Homme justifié par foi*..... 617
DOCUMENTS.
N. Weiss. — **Le cordelier Jean Perrucel devant le parlement de Paris,** 22-31 décembre 1545..... 633
— et E. Camus. — **L'Église réformée de Moulins au XVIIe s.** 637
MÉLANGES.
A.-J. Enschédé. — **L'Église française de Celle en Allemagne.** 644
A. Lods. — **Étude bibliographique sur l'édit de Tolérance** (1750-1789), *deuxième supplément*..... 657
BIBLIOGRAPHIE.
F. de Schickler. — **Registre des attestations de l'Église réformée hollandaise de Londres,** de 1568 à 1872..... 661
CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.
N. Weiss. — *Supplément aux synodes du Désert de Dauphiné; — Ouvrages récents sur les Camisards; — Pau et les Basses-Pyrénées; — L'Église réformée de Bordeaux*..... 668
NÉCROLOGIE.
F. de S. — **M. le pasteur Recolin; — M. le pasteur Aëschimann; — M. Guillaume Guizot**..... 671
ERRATA et AVIS..... 672
ILLUSTRATIONS.
Le Temple réformé de Moulins, d'après une photographie..... 638
SUPPLÉMENT. — Tables :
1. *Table alphabétique des noms de personnes, de lieux, et des principales matières* de l'année 1892..... 673 à 702
2. *Table des collaborateurs*..... 703
3. *Table chronologique*..... 704

RÉDACTION. — Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* devra être adressé, sous le couvert de M. le Président de la Société, à M. N. Weiss, secrétaire de la rédaction, 54, rue des Saints-Pères, Paris.

ABONNEMENTS. — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante : 1 fr. 50.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

Les personnes qui n'ont pas soldé leur abonnement au 15 mars reçoivent une quittance a domicile, avec augmentation, pour frais de recouvrement, de : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LES MORALITÉS POLÉMIQUES,

OU LA CONTROVERSE RELIGIEUSE

DANS L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS [1],

19. — L'EGLISE, NOBLESSE ET POVRETÉ QUI FONT LA LESIVE, moralité nouvelle.

Personnages.

L'Eglise, Povreté.
Noblesse,

(*Rouen, avant* 1540.)

Plus nous avançons, plus nous voyons s'accroître la hardiesse des bourgeois de Rouen. La confrérie des conards, malgré de fréquents démêlés avec le parlement, était arrivée à l'apogée de sa puissance, et ne craignait pas d'attaquer l'Église sans ménagement. La présente moralité est probablement l'œuvre d'un conard; il est en tout cas hors de doute qu'elle a inspiré en grande partie le triomphe célébré par les conards en 1540. Cette mascarade comprenait, entre autres représentations allégoriques, une suite de sept chariots précédés d'un personnage portant une enseigne sur laquelle on lisait: *La Buée ou Laissive de l'Abbé.* Chacun de ces chariots contenait divers acteurs, et des inscriptions expliquaient la scène : *Religion assemble; l'Eglise eschange; Foy et Verité teurdent; Ambition assiet; Simonie baille le linge; Avarice allume*; *Hipocrisie verse; Faveur et Richesse lavent;*

1. Voy. plus haut, p. 561 à 582.

Noblesse bat; Pauvreté estend; Folle Amour seiche; Justice plie[1]. Cette pompeuse mise en scène n'était que le développement de notre pièce. Ce qui le prouve jusqu'à l'évidence c'est que les personnages montés sur les chariots dont nous venons de parler distribuaient aux passants une ballade, dont les huit premiers vers sont empruntés à la moralité :

Religion assemble en un grand sac
Force drappeaux soubs fainte Verité,
Et, pour emplir de bribes son bissac,
Blasme Avarice et presche Charité...

(*Les Triomphes de l'Abbaye des Conards*, éd. Montifaud, p. 51; moralité, v. 109-117.)

Il importe de faire observer que le triomphe doit être postérieur et ne peut être antérieur à notre pièce. Le développement donné par l'abbé des conards à une satire qui n'est, en quelque sorte, qu'ébauchée dans la moralité, donne lieu tout d'abord de le penser; mais la forme même de la ballade vient à l'appui de cette thèse. L'auteur anonyme de la moralité y a, en effet, inséré deux ballades dont les strophes sont écrites sur ses mêmes rimes irrégulières; le poète du « triomphe », au contraire, a bien emprunté le début de la ballade cité plus haut, mais il a changé les refrains et refait les autres strophes, pour qu'elles eussent les mêmes rimes que la première.

La ballade est accompagnée, dans le triomphe, d'un dizain dont on trouve également le prototype dans la moralité :

MORALITÉ (v. 31 sqq.)

Religion drapeaulx asemblera
Par fainct semblant et par papelardise;
Ambition le linge baillera...

TRIOMPHE (p. 51 de la réimpr.)

Religion assemble les drappeaux,
L'Eglise eschange, et Foy et Verité

1. La litanie des conards se retrouve avec quelques variantes dans le recueil manuscrit du médecin François Rasse des Nœux (Biblioth. nat., ms. fr. 22560, p. 106). Elle y est intitulée : *La Lexive du temps qui court.*

Y teurdent fort; Simonie en fardeaux
Le linge baille. . . . . .

M. Petit de Julleville dit à tort que notre pièce a été représentée par les conards le dimanche gras de l'année 1541[1]. Les confrères rouennais se livrèrent alors à des attaques contre les échevins de la ville, et c'est pour ce motif qu'ils furent inquiétés[2].

La tendance toute protestante de la « lessive » faite par Église, Noblesse et Pauvreté n'échappera pas au lecteur; M. Douhet (*Dict. des mystères*, col. 1369) se garde bien de la relever.

Voici les premiers vers de la moralité :

L'EGLISE *commence en chantant :*

C'est a ce joly moys de may,
Que toute chosse renouvelle,
Que je le vous presente, belle,
Entiérement le cœur de moy.
C'est moy, c'est moy qui suis la mére Eglise, 5
C'est moy, c'est moy qui faictz seule a ma guise :
Je saulve et damne a mon intention;
Religion est desoubtz moy commise...

La pièce se termine ainsi :

POVRETÉ.

De vous n'aurai ge quelque office?
Suis je payenne ou sarasine?

NOBLESSE.

A ! tu auras en tout suplice
Le brouet de nostre cuisine. 250

POVRETÉ.

Ayés pitié de Pauvreté.

NOBLESSE.

Puisque toujours as povre esté,
De nos deulx porteras le faix.

1. *Répertoire du théâtre comique*, 1886, pp. 55 et 385.
2. Voy Gosselin, *Recherches sur les origines et l'histoire du théâtre à Rouen*, extr. de la *Revue de Normandie*, 1868, p. 48.

Sus, l'Eglise, d'acors parfaix,
En partant de ceste maison, 255
Disons deulx mots d'une chanson.

La moralité contient deux fragments de chansons, savoir :

V. 1. C'est a ce joly moys de may.

Cette chanson est également citée dans la farce de *Jehan de Lagny* (Le Roux de Lincy et Michel, II, nº 8, p. 13). On en trouve le texte complet dans Gasté, *Chansons normandes*, I et LXXX.

V. 175. Puisqu'a besogner on se reigle,
Afin un peu de nous deduyre,
Chantons quelque bon vau de vire...

Nous n'avons rencontré cette pièce nulle part ailleurs.

Bibliographie :

A. — Biblioth. nat., ms. fr. 24341 (ancien La Vallière 63), fol. 109 vº — 113 vº.

B. — *Recueil de farces, moralités et sermons joyeux publié, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, par Leroux de Lincy et Francisque Michel* (Paris, Techener, 1837, 4 vol. pet. in-8), I, nº 23.

20. — MORALITÉ SUR L'ÉGLISE CHRÉTIENNE

Paris, 1540.

Cette pièce, dont la représentation se termina d'une manière tragique, nous est connue par la relation d'un Allemand qui en fut témoin oculaire. Le texte original de la relation a été publié, d'après un ms. de la bibliothèque de l'École évangélique de Zwickau, par M. le Dr Georges Buchwald; nous en donnons ci-après une simple traduction :

« *Sommaire d'un jeu très beau et très bien pensé qui a été représenté en langue française, sur une place publique, à Paris en France, cette année* 1540.

« On avait dressé sur une place publique, à grands frais, avec une pompe superbe et royale, huit tentes :

la première avec le nom et les armes du pape,
la seconde avec le nom et les armes de l'empereur romain,
la troisième avec le nom et les armes du roi de France,
la quatrième avec le nom et les armes du roi de Portugal,
la cinquième avec le nom et les armes du roi d'Écosse,
la sixième avec le nom et les armes du roi de Danemark,
la septième avec le nom et les armes du roi d'Angleterre,
la huitième, qui était placée à une certaine distance des autres, avec le nom et les armes du roi des Romains.

« Quand une grande foule de peuple fut réunie, au moment où chacun était impatient de savoir ce qui allait se passer, on vit en premier lieu paraître une belle jeune fille, vêtue d'une robe blanche et suivie de neuf solides vieillards, qui étaient ses conseillers. La jeune fille portait sur sa robe une inscription disant qu'elle était l'Église chrétienne. Elle se mit d'abord à soupirer, en tournant ses regards vers le ciel, puis à pleurer et à se lamenter de ce qu'il n'y avait personne sur terre qui songeât à elle, qui voulût la secourir et l'assister dans son malheur et sa détresse. N'ayant plus à espérer de personne ni aide ni consolation, il fallait qu'elle périt. Sa plainte était représentée avec tant de vérité et de force, qu'elle aurait attendri et fait pleurer une pierre.

« Comme elle se désolait, soupirait et versait des larmes, les neuf vieillards s'approchèrent d'elle et la consolèrent, lui disant qu'elle n'était pas encore dans une situation désespérée; qu'il y avait encore sur la terre beaucoup de grands seigneurs chez qui elle trouverait protection, ou tout au moins de bonnes dispositions et un abri : Dieu ne l'avait pas complètement abandonnée; elle ne devait donc pas se livrer au désespoir, mais bien plutôt suivre leur conseil.

« L'Église chrétienne accepte ces consolations et demande où les vieillards pensent qu'elle doit chercher aide et protection. Depuis plusieurs siècles, elle n'a guère trouvé chez les hommes ni l'une ni l'autre ; au contraire, plus les hommes étaient élevés en dignité, plus ils l'ont tourmentée et torturée.

« Les vieillards répondent qu'il y a dans le voisinage notre saint père le pape; qu'elle doit se réfugier chez lui, et que,

puisqu'il tire tout son honneur, toute sa puissance et toute sa grandeur, d'elle, l'Église chrétienne, elle trouvera sans doute chez lui de la bienveillance et un appui honorable.

« La jeune fille désolée suit le conseil des vieillards, se rend avec eux près du pape et frappe à sa tente. Personne ne veut ouvrir. Elle frappe de nouveau, et frappe encore. Après une bonne pause, on lui ouvre de mauvaise grâce, et on l'introduit près du saint père, le pape. Les tentes étaient si artistement faites que, dès qu'une était ouverte, on pouvait voir de tous les côtés ce qui se passait à l'intérieur. Le pape siégeait dans sa gloire au milieu de sa tente. De la main droite il tenait des ciseaux de tailleur; de la main gauche il tenait de la pourpre, et coupait des chapeaux de cardinaux. Quand l'Église chétienne se fut inclinée devant lui en toute humilité, quand elle se fut agenouillée, qu'elle lui eut exposé dans un superbe discours ses besoins, sa nécessité, ses chagrins, ses peines de cœur, en un mot toutes ses misères, et l'eut supplié de lui accorder aide, assistance et protection, le saint père répondit, en quelques paroles désagréables, qu'elle voyait bien qu'il n'était pas oisif; qu'il était chargé d'autres affaires, qui lui rapportaient plus d'argent, et lui valaient plus de profit. Qu'elle s'adressât ailleurs : il ne voulait pas lui venir en aide. L'Église chrétienne, entendant cette réponse, s'éloigne tristement et se plaint à Dieu de ce que celui qui tire d'elle toute dignité et tout pouvoir, refuse de l'assister, et demande à ses conseillers ce qu'elle doit faire. Tout espoir est perdu et, d'ailleurs, une longue expérience lui a enseigné qu'elle ne doit guère espérer de ce côté. Les conseillers répondent qu'elle doit tenter une démarche près de l'empereur romain. Elle obéit, se dirige vers la tente impériale, frappe, et on lui ouvre. Elle trouve l'empereur assis, ses patenôtres à la main. Près de lui sont deux prêtres. L'Église lui expose sa détresse, comme elle l'a fait au pape, et lui demande humblement assistance. L'empereur lui fait signe avec la main qu'elle doit se retirer, car il faut qu'il s'occupe de ses prières. L'Église chétienne poursuit son chemin et, sur l'avis de ses conseillers, frappe à la troisième tente, chez le roi de France. On ouvre. Le roi est étendu sur son

lit. D'un côté est un médecin qui tient une fiole d'urine, et, de l'autre, un barbier qui prépare des emplâtres. La jeune fille lui demande assistance; le roi répond qu'elle doit voir qu'il a bien assez à faire avec sa propre santé; qu'il ne peut venir au secours d'un autre et se sacrifier ainsi lui-même.

« La jeune fille se dirige vers la quatrième tente, celle du roi de Portugal. Elle le trouve assis, entouré d'une quantité de sacs, contenant du poivre, de la cannelle, du girofle, de la muscade, de l'or et de l'argent. Elle lui demande de même son assistance; le roi répond qu'il est déjà surchargé de besogne; qu'il ne peut donc s'occuper encore d'affaires nouvelles et s'en empêtrer. Elle doit donc s'adresser ailleurs, à ceux qui ont du loisir et qui peuvent s'intéresser à sa cause.

« La jeune fille s'en va et arrive à la tente du roi d'Écosse. Elle y trouve deux vieillards qui bercent un enfant. Voyant que le roi n'est qu'un enfant qui ne peut la consoler, elle s'éloigne et vient vers la tente du roi de Danemark. Dans l'entre-temps, elle recommence ses lamentations, délibère avec les anciens sur ce qu'elle a de mieux à faire; puis elle est introduite. En entrant elle trouve deux vieux gentilshommes assis près d'une table sur laquelle reposent la couronne et le sceptre. Elle demande où est le roi : les deux gentilshommes ignorent s'il vit encore, ou s'il a été fait prisonnier. La pauvre jeune fille doit continuer sa route.

« Sur le conseil des anciens, elle se dirige vers la tente du roi d'Angleterre. Quand on ouvre, elle voit le roi couché dans un lit et, près de lui, deux femmes, une de chaque côté. Elle s'indigne, comme il convient à une jeune fille, d'une telle impudicité, referme la tente et s'en va.

« Ne trouvant nulle part ni aide ni conseil, elle se remet à pleurer et à se lamenter de ce qu'elle est à ce point abandonnée et de ce qu'elle doit solliciter si misérablement du secours. Ses plaintes sont si piteuses que les anciens se laissent aller à partager son désespoir. Cependant, après de longues lamentations et après une nouvelle délibération, les conseillers parviennent encore à la consoler. Il y a un roi,

dont le nom leur est inconnu ; elle doit faire une tentative près de lui : qui sait? Dieu lui viendra peut-être en aide. Tandis qu'ils parlent, ils entendent une voix disant que c'est Ferdinand qui viendra au secours de l'Église chrétienne. Ils regardent autour d'eux et aperçoivent au loin une tente ; mais, comme la nuit approche, la jeune fille croit qu'il ne serait pas convenable de s'en aller si tard vers lui. Les conseillers répondent qu'un petit retard cause souvent un grand préjudice dans une affaire ; ils l'exhortent à se mettre en route et à s'adresser à Ferdinand. En arrivant, elle trouve le roi des Romains revêtu de sa cuirasse. Il est appuyé sur une table et réfléchit. La jeune fille expose sa détresse et demande assistance : personne jusqu'ici n'a voulu la secourir. Le roi répond qu'il est tout disposé à le faire, et qu'il est même déjà à l'œuvre. Il ne lui manque qu'une chose indispensable pour faire la guerre : l'argent. La jeune fille a bien des réponses à faire, celle-ci notamment que l'empereur, qui a des îles pleines d'argent, doit en extraire et donner un secours financier. Tandis qu'ils s'entretiennent amicalement ensemble et délibèrent sur le point de savoir comment on pourra se procurer de l'argent, ils entendent au loin la trompette, les fifres et les chants. Ils voient l'empereur, accompagné de ses conseillers, qui entre dans la tente du pape, prend le pape par la main et le force de danser avec lui. Il secoue tellement le très saint père que celui-ci tombe par terre, comme s'il allait mourir. L'empereur agit de même avec la France et avec le Portugal. Ses conseillers l'engagent à faire danser aussi les Vénitiens ; mais les Vénitiens se jettent à ses pieds et le supplient d'avoir pitié de leur vieillesse ; ils sont, du reste, prêts à remplir tous leurs devoirs.

« Les conseillers de l'empereur le poussent ensuite à faire danser le roi Ferdinand et l'Angleterre. Il répond qu'il ne veut pas danser avec Ferdinand ; il faut qu'il trouve quelqu'un pour préparer la noce et pour payer les chanteurs et les joueurs de fifre. A ce qu'il lui semble, le roi d'Angleterre le fera volontiers.

« Ainsi finit ce jeu, dans lequel il y eut, au sujet de l'Église chétienne, mainte belle sentence, mainte réflexion excellente

et nécessaire se rapportant à l'action. Mais cinq de ceux qui avaient monté le jeu furent jetés dans la rivière, qu'on appelle la Seine, et furent noyés[1]. »

21. — LE MONDE RENVERSÉ, par Martial Guyet.

(*Angers*, 1550.)

Cette pièce nous est connue par une mention de la *Philandinopolis*, ouvrage de Bruneau de Tartifume, conservé en manuscrit à la bibliothèque municipale d'Angers :

« En 1550, fleurissoient à Angers Lezin et Martial les Guyets. L'un a fait en vers le *Dialogue des Moynes*, et l'autre *Le Monde renversé*, lesquels ont été representez publiquement en la place Neufve par le temps et espace de trois jours consecutifs.... Les traits joyeux, brocards et faceties un peu trop libres ont rendu rares les copies qui ont esté communiquées. Entre autres, ils disoient que tout passoit par un fil de Lyon, pour *fidelium*[2]. »

Les deux pièces dont nous venons de reproduire les titres étaient sans doute peu orthodoxes, car les malheureux auteurs furent poursuivis et condamnés, six ans après, comme hérétiques. Voici en quels termes M. Port[3] analyse un document conservé dans les archives municipales d'Angers (BB. 27, fol. 59) :

Sentence capitale rendue par Me Remy Ambroys, président en la cour du parlement de Provence, commissaire du roi pour le fait des hérésies, « a la requeste du procureur du roy, appelez avec nous Mes Mathieu Ory, inquisiteur general de la foy en ce royaulme, et René Vallin, viccayre et official de l'evesque d'Angiers, a l'encontre de Me François Chacebeuf[4],

1. *Ein Reformationsschauspiel im Jahre* 1540 *in Paris aufgeführt*, dans l'*Archiv für das Studium der neuern Sprachen und Literaturen*, LXXI (1884), 299-302.

2. Célestin Port, *Inventaire des Archives de la mairie d'Angers*, p. 359.

3. *Inventaire*, p. 28.

4. François Chassebeuf, d'Angers, fut admis à l'habitation à Genève le 27 avril 1556. Il devint ensuite ministre à Tours, à Blois, puis à Mer. Il fut pris et pendu, près de cette dernière ville, par les soldats du duc de Guise en 1562. Voy. *La France protestante*, nouv. édit., IV, 81.

Jehan Gentil, ung appelé le seigneur Desespoir, aultre appellé le sieur de Longueville et des Roziers, Lezin Guyet, Guill. Prieur, orpheuvre, Lezin Guyet, Simonne, chambriére dudit Lezin Guyet », et nombre d'autres, « accusez du crime d'hérésie ».

La seconde mention de Lézin Guyet doit se rapporter à Martial Guyet, nom que M. Port rétablit effectivement dans la table de son *Inventaire*, p. 524.

Les deux condamnés échappèrent au bûcher, mais ils furent brûlés en effigie, sur la place des Halles, le 22 août 1556. Lézin ne mourut que vers 1580; on ignore ce que devint Martial[1].

La Croix du Maine (éd. Rigoley de Juvigny, II, 95) dit que maître Pierre Olivier, sieur du Bouchet, avocat au Mans, possédait un manuscrit contenant les deux pièces des frères Guyet.

22. — DIALOGUE DES MOYNES, par Lézin Guyet.

(*Angers*, 1550.)

Nous avons déjà cité cette pièce en parlant du *Monde renversé* de Martial Guyet (voy. l'article précédent). La Croix du Maine cite le *Dialogue*, qui, dit-il (éd. Rigoley de Juvigny, II, 38), était écrit en vers alexandrins. Il ajoute que la moralité ne fut pas imprimée.

23. — TRAGIQUE COMEDIE FRANÇOISE DE L'HOMME JUSTIFIÉ PAR FOY, par Henry de Barran.

Personnages :

La Loy,
L'Esprit de crainte,
Satan,
Peché,
La Mort,
Concupiscence,
L'Homme,
Rabby, predicateur de la Loy,
Paul, predicateur de l'Évangile,
Foy,
Grace,
L'Esprit d'amour.

(*Béarn*, 1552.)

1. Voy. C. Port. *Dictionnaire historique, géographique et biographique de Maine-et-Loire*, II, 338.

Nous avons fort peu de renseignements sur l'auteur de cette pièce, Henri de Barran. On croit qu'il avait été prêtre avant de faire adhésion à la Réforme, et l'on sait qu'il appartenait à la cour de Jeanne d'Albret. Devenu ministre, Barran prêcha l'Évangile non seulement dans le Béarn, mais dans diverses autres provinces. En 1557, il fut arrêté dans le Béarn; l'année suivante, il fut emprisonné à Paris. Les historiens ne nous apprennent pas ce qu'il devint par la suite[1].

La moralité de Barran fut-elle jouée? Il est assez vraisemblable qu'elle fut représentée à la cour de Jeanne d'Albret; mais nous n'avons sur ce point encore aucune donnée précise.

L'auteur a placé en tête de sa pièce un avis « Au Lecteur » dans lequel il nous fournit quelques détails sur sa composition. « Je n'ignore pas, dit-il, chrestien lecteur, les grans abuz qui sont commiz journellement, tant en ceux qui jouent comedies, tragedies et autres semblables histoires prinses de l'Escriture sainte, que ceux qui y assistent; car les uns ne regardent qu'au profit temporel ou bien imprimer és entendemens des auditeurs quelque opinion de leur bonne grace, mettant souvent choses prophanes et dissolues avec les saintz propos; les autres se contentent d'occuper le temps en quelque chose plaisante, se delectant plus en la grace des personnages, ou bien en propoz joyeux et facecieux qu'en l'utilité et edification qui leur en peut venir. C'est pourquoy communement après telz dialogues on joue quelque farce dissolue, n'estimant rien le tout si la farce joyeuse n'y est adjoutée. Je me tay de plusieurs autres grans abuz qui y peuvent estre faitz, pour lesquelz ces actes, quelque espece d'edification qu'ilz portent, sont illicites à tous chrestiens. Pour ceste cause, plusieurs bons espritz laissent à composer telles comedies ou semblables histoires, car, combien qu'elles soyent saintes et tres-utiles, toutefois la corruption des hommes est telle qu'ilz en abusent en une sorte ou autre. Pour ce aussi doutoye je publier ceste tragique comedie, tellement que l'ay gardée presque deux ans[2], ne deliberant jamais la manifester.

1. *La France protestante*, nouv. éd. I, col. 872.

2. Le volume étant daté de 1554, on voit que la pièce a dû être composée en 1552.

Mais après, considérant que tous fidelles savent user de bonnes choses à l'honneur de Dieu et edification du prochain, je n'ay craint les presenter, estant certain qu'ilz ont l'honneur de Dieu en telle recommandation que pour rien du monde ne voudroyent que telles histoires prinses à l'edification servissent à destruction... »

Le poète ajoute que, malgré l'imperfection de son style, il a voulu combattre pour la vérité chrestienne. « Ne me suis satisfait moy mesme, dit-il encore, d'avoir traité la matiere de justification en rithme françoise, voire, et ne l'ay sceu suffisamment declairer en telle maniere de composer, mesmement respondre à plusieurs objections et argumens qu'on y pourroit faire ; parquoy j'ay delibéré, Dieu aidant, cy aprés d'en faire un petit traité en prose, non comme contenant autre matiere, mais pour declairer en plus grande perfection ce que en bref avoit esté touché ; monstrant evidemment que c'est que justification, foy, loy, bonnes œuvres, et quel est le vray usage selon les saintes Escritures..... »

Barran débute par un *Prologue* qui résume sa pièce :

Puis que voulez par honneste desir
Ne passer temps sans profit et plaisir,
Profit bien grand et matiere plaisante
A voz esprits maintenant se presente,
Qui monstrera par un discours affable 5
Le point sur tous utile et desirable
Qui est nommé justification,
Et le moyen d'avoir remission
De nos pechez, et aussi la faveur
Du tres-bon Dieu, nostre pere et sauveur. 10
Vous verrez donc les causes du peché,
Comment aussi l'homme, en estant taché,
Par la Loy vient en avoir cognoissance,
Tant que voyant qu'il est par grand'puissance
Lié et mis souz peché et souz mort, 15
Pour en sortir il fait tout son effort...

La comédie est divisée en cinq actes. La Loy ouvre la scène :

Escoutez moy, terre, mer, et vous, cieux!
O vous, mortelz, oyez, jeunes et vieux!
Oyez parler la Loy, vostre maitresse,
Car c'est à vous que mon propos j'adresse.
D'où vient cela que de vous tant haye 75
Et d'entre vous cruellement banie
Tousjours je suis? Est-il rien si pervers
Ou si meschant en tout cest univers
Que vous ayez en haine si mortelle
Que la Loy sainte? O nature rebelle, 80
Est-il aucun monstre si dommageable,
Fust-ce Satan ou autre plus grand diable,
Qui entre vous ne soit le bien venu
Et cherement de tous entretenu?

La Loy ordonne à l'Esprit de crainte de rendre les hommes obéissants; mais Satan, qui est aux aguets, déchaîne sur eux Péché, Mort et Concupiscence. L'Homme pécheur est aux prises avec l'Esprit de crainte et avec Concupiscence: il se laisse éblouir par les beaux discours de la seconde. Pour compléter sa victoire, Satan ordonne à Concupiscence de pousser l'homme à déchirer la Loi, ce qu'elle fait. Rabby voit le danger que court le pécheur; il s'efforce en vain de le ramener. Paul n'est pas plus heureux: Concupiscence est maîtresse de l'homme.

Au second acte, l'Homme, mis en présence de Rabby, de Paul et de Concupiscence, arrive à la connaissance de son péché. Il en est effrayé et veut recourir à la Mort; mais la Foy lui dit:

Quoy? cuides-tu, maudit pecheur immonde,
Nous eschapper aprés que seras mort?
Povre pecheur, tu te trompes bien fort,
Car lors sur toy aurons plus grand'puissance. 715
Lors userons de cruelle vengence
Et de rigueur plus que par cy devant.

Sous les coups de Péché et de Mort, l'Homme cède à l'Esprit de crainte. Il écoute alors les exhortations de Rabby et de Paul. Le premier lui propose de se justifier par la loi et par les bonnes œuvres; le second lui recommande le repentir et la

foi en la miséricorde de Dieu. L'Homme, excité par Satan « transfiguré », se prononce pour la loi stricte.

La Loy ouvre le troisième acte :

Ces povres gens sont bien trompez
Qui, estans de Peché frappez, 945
A mon haut throne se retirent;
Car je fay que leurs maux empirent,
N'estant de Dieu receuz par Foy;
Et ceste est la cause pourquoy
Confuz seront du jugement. 950
Sus donc, Peché, expressement
Cest homme-la te recommande
Jusques à ce que du tout rende
A Dieu parfaite obeyssance.

Péché a facilement raison de l'Homme, qui ne peut supporter la rigueur de la Loy, Le malheureux se plaint à Rabby, qui se borne à bander la face à la Loy en disant :

Voicy la Loy que Dieu te donne :
Ne fay aucun mal à personne;
Fay les œuvres par le de-hors
Mort et Peché s'en iront hors;
Jamais sur toy n'auront puissance; 1070
Tu en verras l'experience.

Au grand chagrin de Paul et à la vive joie de Satan, l'Homme devient un simple Pharisien, qui se croit sauvé parce qu'il observe le dehors de la Loy. Il résume lui-même sa doctrine dans son oraison :

En tous lieux et en toutes places,
O sire Dieu, je te rens graces
Que comme tous ne suis meschant.
De tout mal me garde, sachant 1205
Ce que commandes par ta Loy.
Tous les autres, comme je voy,
Sont paillardz, larrons, faux tesmoings;
Mais moy, seigneur, pour tout le moins
Je jusne deux fois la semaine, 1210
J'enten, outre la quarantaine,

Les advens et les quatre-temps;
Et, qui plus est, tres-bien l'entens.
Je paye dismes de tous biens.
Tu sais aussi que j'entretiens 1215
Les povres gens par mes aumosnes.
Il est donc raison que me donnes
En ce monde bien et honneur;
Et puis je m'atten bien, seigneur,
Que point tu ne me feras tort, 1220
Ains me rendras aprés la mort
Le royaume de paradis.

Rabby ajoute :

Il est tout ainsi que tu dis.

Au quatrième acte Paul prend sa revanche. « Paul, est-il dit dans l'*Argument*, ayant mené Rabby et le Pharisien à Loy, oste le rideau de devant la face d'icelle, preschant la Loy en sa vertu en laquelle elle demande le cœur pur et entier, et monstre à l'Homme son impurité et corruption, voire, et consequemment le met souz l'ire et malediction de Dieu, tant qu'il cerche moyen de se tuer. Lors Satan luy aggrave son peché et le met du tout en desespoir, tant que Rabby le laisse, n'y pouvant remedier avecques toutes ses œuvres; mais Paul s'efforce le consoler par la parole de Foy, ce que toutefois il ne peut jusqu'à ce que Dieu envoye sa sainte grace au Pecheur. »

Au cinquième acte, Paul prie encore le Seigneur d'envoyer sa grâce au Pécheur. Dieu chasse Satan, le Péché et la Mort; il fait même disparaître la rigueur et la malédiction de la Loy. Si Concupiscence continue d'habiter avec l'Homme, elle est du moins tenue par lui en sujétion, et ainsi l'Homme, délivré de Péché, vit avec l'assurance de la vie éternelle.

Le poète résume ainsi sa doctrine dans la *Conclusion*,

Nous faisons donc telle conclusion : 2060
Que nous avons justification
De noz pechez par la foy et la grace.
Il est bien vray, ainsi qu'en ceste place
Vous avez veu, qu'il est bien necessaire

Qu'aussi la Loy nous serve à cest affaire 2065
Pour les pechez à l'homme declairer.
Or, les sentant, il ne peut esperer
D'elle sinon les peines eternelles.
Lors il est prest recevoir les nouvelles
De grace et paix par le saint Evangile. 2070
C'est par celuy que Dieu au cœur fragile
Donne la foy et la remission
De tous pechez, dont la punition
Sur Jesus Christ entierement fut prinse.
D'amour de Dieu est l'ame lors esprinse 2075
Et par la foy a sainct repos et paix.
Puis nous disons que la foy n'est jamais
Sans porter fruict d'œuvres à Dieu plaisantes
Et detester celles qui sont meschantes.
Que si la foy ne produit et ne porte 2080
Fruitz de bien faitz selon Dieu, elle est[1] morte.
Ainsi pourtant que noz œuvres et faitz
En cest estat sont tousjours imparfaitz,
Ne faut en eux mettre nostre fiance,
Mais asseurer tres-bien la conscience 2085
En Jesus-Christ qui, en sa grand'justice,
A englouty toute nostre injustice,
Nous donnant paix en foy et seur repos.

Or, mettant fin à ce present propos,
Prierons Dieu que, par sa sainte grace, 2090
Nous face voir tous ensemble sa face
Là-haut au ciel tres-desirable lieu
Où il habite. Ainsi soit-il! A-Dieu

Bibliographie :

A. — Tragique || Comedie || Françoise || de l'homme iustifié || par Foy. || * || Galat. III. || Auez-vous receu l'Esprit par les œuures de || la Loy, ou par la predication. de la Foy? || Composé || Par M. Henry de Barran. || 1554. — *Fin. S. l.* [*Genève?*], pet. in-8 de 47 ff. non chiffr. et 1 f. blanc.

Au titre, une grande marque représentant une colonne surmontée d'une boule et entourée de rinceaux. Un cartouche suspendu à la

1. Est *manque dans l'imprimé.*

colonne porte : *Hebr.* 10. *g.* || *Le juste* || *vivra de* || *foy* || * ||. Le bas de la marque a été évidé pour y placer, également en caractères mobiles, les mots : *Composé* || *par*, etc.

Le verso du titre contient la liste des *Personnages*.

Biblioth. nat., ancien Y 5682 A, Rés. — Biblioth. du château de Chantilly (Cat. Cigongne, nº 1470).

B. — Tragique Comedie Françoise.., 1561. In-?.

Édition citée par La Croix du Maine, p. 162 (éd. Rigoley de Juvigny, I, 363).

DOCUMENTS

LE CORDELIER JEAN PERRUCEL

DEVANT LE PARLEMENT DE PARIS

22-31 décembre 1545.

Dans le *Bulletin* du 15 octobre dernier, M. Jacques Pannier a pour la première fois raconté, en entrant dans quelques détails, une partie de l'aventureuse existence du cordelier Jean Perrucel qui joua un certain rôle comme pasteur français à Canterbury, Londres, Wesel, Francfort-sur-le-Mein, et finalement comme aumônier du prince de Condé. Cet ex-novice qui pouvait dire de la « moinerie » du xvᵉ siècle, « *quorum pars magna fui* », c'est-à-dire qu'il l'avait quittée parce qu'il l'avait trop pratiquée, — n'a pas réussi à inspirer beaucoup de sympathie à son dernier biographe. M. J. Pannier lui reproche, en effet, « de ne pas prendre assez constamment au sérieux sa religion et d'être très préoccupé de sa sécurité personnelle » (voy. plus haut, p. 514).

Je ne voudrais pas m'inscrire en faux contre ce jugement, d'ailleurs motivé, mais seulement présenter à ce propos une ou deux remarques.

Dans les circonstances plus que critiques où étaient placés, à la fin du règne de François Ier, les très nombreux religieux

que l'Évangile avait moralement affranchis des doctrines et des pratiques qu'il réprouve, il leur était extrêmement difficile d'être conséquents avec eux-mêmes. Sans rappeler que beaucoup d'entre eux s'imaginaient encore pouvoir prêcher cet Évangile sans rompre explicitement avec leur Église, il suffit de constater qu'en réalité très peu d'entre ceux qui avaient commencé en 1542 à confesser publiquement leur foi persévérèrent constamment dans cette profession. Les mesures prises par la Sorbonne, de concert avec les autorités ecclésiastiques et judiciaires, le furent avec une habileté si infernale qu'il ne restait même pas aux âmes héroïques la ressource des hérétiques laïques, celle de soulager leur conscience par la suprême protestation du martyre publiquement accepté. A part quelques cas exceptionnels, on évitait, en effet, ce coup d'éclat lorsqu'il s'agissait de membres du clergé et de la sacrée Faculté, et les persévérants se voyaient acculés aux froides et silencieuses ténèbres de la détention perpétuelle dans quelque cachot conventuel. De là les efforts de beaucoup d'entre eux pour faire traîner en longueur le procès qui leur était intenté, dans l'espoir secret de rencontrer, soit une porte de sortie, soit une protection *in extremis*[1]. — Une pareille situation, si complexe que nous avons peine à nous la représenter exactement, aboutissant à une aussi désolante perspective, commande évidemment l'indulgence, surtout lorsque, dans tel cas particulier, elle est imparfaitement connue.

Ces remarques sont à la fois suggérées et confirmées par le document qu'on va lire et que je n'ai découvert, dans les registres criminels du Parlement de Paris (X^{2a}-100), qu'au moment où je donnais le bon à tirer de l'article de M. Pannier. Il prouve, en effet, que le procès de Perrucel a été plus sérieux qu'on ne pensait, puisque le malheureux a été emprisonné au Châtelet et que ce n'est ni la faute de la Sorbonne ni celle du Parlement si cette détention n'a pas abouti à un châtiment plus grave. On comprend que Perrucel n'ait pas

1. Voy. mon étude sur *François Landry*, *Bull.*, 1888, p. 253 et ma *Chambre ardente*, p. XXVI et ss.

couru au-devant de ce dernier. Puis on voit qu'il se savait soutenu en haut lieu[1], et cela encore explique qu'il ait eu recours à toutes les ressources de la procédure pour sortir des griffes de ceux auxquels il déniait le droit de l'appeler hérétique.

Évidemment la Sorbonne, ne pouvant avoir raison de ce moine récalcitrant, en mai 1545, s'efforça alors déjà de le faire incarcérer. Mais, dès le 31 juillet, Perrucel était muni de lettres patentes du roi évoquant son procès devant des commissaires spécialement délégués à cet effet, et le soustrayant du même coup à la juridiction de la Faculté. Comment obtint-il une faveur absolument exceptionnelle, bien que le roi n'eût guère d'estime pour les Sorbonistes? On l'ignore. En septembre, Perrucel les fait sommer de se présenter avec leurs procédures, par devers ses juges. Ils s'en gardent bien et leur défaut est adjugé à son profit. Mais ils ne se tiennent pas pour battus. Le mardi 22 décembre, alors que peut-être il croyait l'affaire terminée, Perrucel est saisi et emprisonné au Châtelet[2]. On pense bien qu'il réclama aussitôt. La Cour, sans doute par égard pour ses protecteurs, lui permet de passer les fêtes de Noël à l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, où deux ans auparavant celui qui fut peut-être son père spirituel, François Landry, curé de Sainte-Croix, dans la Cité, avait passé de tristes heures.

C'est de Saint-Martin-des-Champs[3], peu avant l'expiration des vacances de Noël, 31 décembre 1545, qu'est datée la requête qui nous apprend toute cette phase jusqu'ici inédite du procès de Jehan Perrucel. Le Parlement y fait droit en évoquant par devers les juges délégués par le roi toute la cause du plaignant. — Quels étaient ces juges et comment, peu après avoir échappé — *sans abjuration* — aux Sorbonistes et au Parlement, ce dernier réussit-il à mettre la frontière

1. Ainsi, le 5 déc. 1545, on lit à la séance de la Faculté de théologie, une lettre du dauphin en faveur de Perrucel. Celui-ci était donc *persona grata*, non seulement à la Cour, mais dans la famille royale.

2. Quelquefois il suffisait pour cela que le suspect eût été dénoncé à un huissier du Châtelet, qui prenait sur lui d'opérer la saisie, quitte à en avertir ensuite le lieutenant criminel.

3. Aujourd'hui les *Arts et Métiers*.

entre lui et ses fanatiques persécuteurs? C'est ce que d'autres découvertes nous apprendront peut-être un jour.

N. Weiss.

REQUÊTE DE JEHAN PERRUCELI

Du 31 *décembre* 1545.

Veue par la Court la requeste à elle présentée par frère *Jehan Perruceli* religieulx cordelier, prisonnier à *Saint Martin des champs*, — par laquelle et actendu qu'il avoit pleu au Roy octroyer audict suppliant ses lectres patentes adressantes à certains juges et commissaires déléguez pour luy faire justice de ce que on l'avoit voullu accuser faulcement d'hérésie et avoir presché en ceste ville de Paris[1] plusieurs propositions hérétiques, — contenant icelles lectres expresses inhibitions et défenses à tous juges de non antreprandre aucune Court (*sic*), jurisdiction et congnoissance du faict dudict suppliant, ny de le troubler et empescher à la conduite de son procès, — duquel, pour en avoir raison, auroit commencé, dès le moys de septembre, faire adjourner, par devant ses dictz juges déléguez, les doyen, sindic et docteurs de la Faculté de théologie à certain jour, pour procéder à l'entérinement desdictes lettres patentes, en leur faisant commandement faire apporter leurs lectres de jurisdiction, procès, procédures, charges et informacions dudict suppliant, ce qu'ilz n'auroient faict, ni pareillement voullu comparoir, tellement que contre eulx auroit esté donné défault, qui auroit depuis esté exécuté, comme apparoissoit par les pièces attachées à ladicte requeste —

En hayne et contempt duquel procès, et de peur que ledict suppliant ne feist poursuicte d'icelluy, auroient lesdictz docteurs, dès le mardy devant les festes de Noël, faict constituer prisonnier ledict suppliant ou *Chastellet* de Paris; ce que congnoissant ladicte Court, auroit, sur la requeste présentée par ledict suppliant qui auroit requis évocacion de la cause estre faicte par devant sesdictz juges, élargy ledict suppliant et mis à *Saint-Martin des champs* durant ses (*sic*) festes, jusques à ce que par la dicte Court autrement en eust été ordonné —

Il requéroit, ayant esgard à sa qualité et qui ne pouvoit faire sa-

1. A Saint-Germain-l'Auxerrois (où on essaya en vain d'obtenir qu'il se rétractât publiquement), à Saint-Jacques de la Boucherie et à Saint-Paul. Voy. d'Argentré, I, index, p. XV, col. 1.

dicte poursuicte ny estre traicté en deux et divers lieux[1] pour raison d'une mesme chose, ordonner que les charges et informacions s'aucunes en y a, procès et procédures sur ce faictes, estre mises et apportées par devers sesdictz juges déléguez, par devant lesquelz le tout seroit évocqué, pour par eulx congnoistre par ung mesme moyen la vérité du faict et le tout estre jugé, décidé et déterminé selon lesdictes lectres patentes;

— Veu aussi lesdictes lectres patentes en dacte du dernier jour de juillet l'an mil cinq cens quarante cinq, ensemble plusieurs pièces attachées à ladicte requeste; — les conclusions et consentement du procureur général du Roy auquel le tout auroit esté communicqué par ordonnance de la Court; — et tout considéré —

La dicte Court a ordonné et ordonne que les charges et informacions s'aucunes en y a, procès et procédures sur ce faictes, estre mises et apportées par devers les juges déléguez en ceste partye, par devant lesquelz ladicte Court a évocqué et évocque le tout, pour par eulx congnoistre, par ung mesme moyen, la vérité du faict et le tout estre jugé, décidé et déterminé selon lesdictes lectres patentes.

MYNARD, DUDRAC.

L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MOULINS AU XVIIe SIÈCLE

Cette Église, pourvue aujourd'hui d'un temple dont on voit ci-après la reproduction, est une de celles qui célèbre régulièrement la fête de la Réformation et veut bien à cette occasion se souvenir de notre Société d'histoire. Son pasteur, M. Camus, nous a récemment envoyé deux importants documents qui la concernent et ont été trouvés dans les archives municipales de cette ville; nous allons essayer de les replacer dans leur cadre. Ils montreront d'une manière frappante quelle était la condition des petites minorités protestantes sous le régime de l'édit de Nantes.

Dès 1562, les quelques fidèles de Moulins[2] qui avaient préféré l'Évangile aux traditions de l'Église romaine avaient profité du passage d'un pasteur, *François Bourgoing dict*

1. C'est-à-dire à la fois au Châtelet et à Saint-Martin.

2. Nous aurons sans doute l'occasion de parler une autre fois de ceux qui les précédèrent à l'époque des persécutions antérieures aux guerres de religion.

Dagnon, pour s'organiser en Église régulière et célébrer leur culte dans le château de leur principal protecteur, le *sieur de Foulet*. Le premier pasteur en titre fut un *M. de Cougnat*, qui fut jeté en prison aussitôt après sa première prédication, en même temps que le sieur de Foulet. Ce dernier n'en sortit que pour être massacré par la populace, ainsi que beaucoup d'autres pendant la première guerre civile[1]. Malgré un début si peu encourageant, le petit troupeau réussit à se

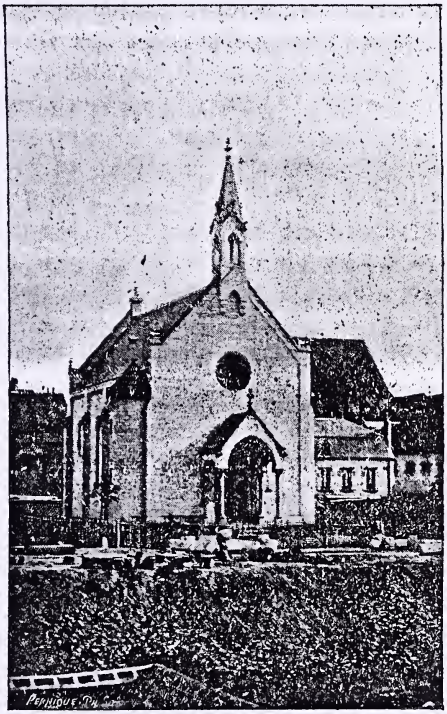

maintenir encore pendant quarante ans et à obtenir, après la promulgation de l'édit de Nantes, le droit d'avoir un temple.

En 1603, deux commissaires députés par le roi pour les confirmer dans ce droit en leur assignant un emplacement à cet effet, les sieurs Frère et Chandieu, firent choix d'un cimetière dans la paroisse d'*Avesme*, hors les faubourgs et franchises de la ville. Les huguenots y amenèrent des maté-

1. Voy. l'*Hist. ecclés.*, éd Baum, etc., II, 478-483.

riaux et commencèrent la construction projetée. Aussitôt, à l'instigation sans nul doute du clergé, le maire et les échevins leur interdirent de continuer, sous prétexte que ce cimetière était dans la franchise de la ville. Les contestations durent une dizaine d'années, après lesquelles, le 30 décembre 1614, le conseil du roi donne raison aux protestants. Cet arrêt est expédié au lieutenant général de la ville de Moulins, qui, au lieu d'assigner pour le temple, comme c'était son devoir, une place « entre la franchise de Moulins et le clocher de la dite paroisse d'Avesme », ordonne que l'arrêt sera préalablement communiqué « aus ditz maire et eschevins ». Les protestants retournent au conseil d'État, qui blâme le lieutenant général, maintient l'arrêt de 1614, et lui enjoint de l'exécuter de point en point et sans retard. Soutenu par le maire et les échevins, il s'y refuse. Tout cela avait duré encore quatre ans. Les malheureux protestants de Moulins ne perdent pourtant pas courage et, le 13 juin 1618, exposent ces faits dans une requête adressée aux « commissaires généraux députés par Sa Majesté pour l'exécution des édits de pacification », MM. Thevyne et Rouvray. — C'est le premier des deux documents que j'analyse.

Mais le maire et les échevins avaient à Paris un représentant, M. de Lingendes, qui travaillait pour eux. Le droit était aussi clairement que possible du côté des protestants, et, à défaut de conscience, il ne fallait pas avoir beaucoup de cœur pour les en laisser jouir après quinze années de dénis de justice. M. de Lingendes comprend que le conseil d'État ne pourrait pas agir autrement. Que fait-il pour éviter ce « malheur » ? Il s'adresse à la reine mère, encore une Médicis, bien que veuve de Henri IV. Celle-ci insiste auprès de son fils et obtient que les protestants soient déboutés de leur droit d'avoir un temple dans la paroisse d'Avesme et qu'ils ne pourront célébrer leur culte qu'à une distance plus grande de Moulins. Si encore on leur avait fixé ce lieu plus éloigné !... Mais c'est Marie de Médicis qui le désignera, « sur l'avis qui luy seroit donné ». — On trouvera cette belle solution tout au long, avec beaucoup de protestations d'amitié, dans le deuxième document envoyé par M. Camus, daté de Paris 24 juin 1618.

Nous avons cherché dans d'autres documents, c'est-à-dire dans les procès-verbaux des synodes provinciaux du Berry et de la Bourgogne auxquels la paroisse réformée de Moulins a été successivement rattachée, si finalement cette désignation réservée à Marie de Médicis avait été faite. Nous y avons trouvé plusieurs mentions de l'Église de Moulins qu'il serait trop long d'analyser ici. Disons seulement que ce pauvre troupeau fut obligé, pour avoir de temps en temps la visite d'un pasteur, de s'unir à un autre aussi peu favorisé, celui de *Chirat*[1], et de solliciter à cet effet, en même temps que ce dernier, un secours annuel de 300 livres. Mais on ne voit nulle part que ce pasteur, presque toujours temporaire, ait pu célébrer le culte dans un temple. Voici, en effet, la dernière mention, extraite du synode de Bourgogne du 28 mai 1625, qui prouve qu'à cette date les maire et échevins de Moulins continuaient à triompher des stipulations les plus expresses de l'édit de Nantes : « L'Église de Moulins sera visitée une fois par mois par le sieur *Cadnet*, qui leur donnera des prédications en ses visites, *s'ils peuvent avoir lieu commode et asseuré;* et tandis demeure en leur (lisez *sa*) liberté d'aller au presche soit à Chirac ou Beauvais. » — Ainsi, en 1625, non seulement ils n'avaient pas encore de temple, mais pas même un lieu commode et assuré pour s'assembler. Je ne sais si, plus tard, ils parvinrent à faire prévaloir un droit aussi évident qu'il était ignominieusement foulé aux pieds. Je crois, au contraire, que jamais l'édit de Nantes n'a eu force de loi dans le Bourbonnais.

Mais, n'était-ce pas, après tout, un honneur pour une municipalité cléricale que de combattre l'hérésie avec une aussi persévérante mauvaise foi ? N. Weiss.

A nos seigneurs les commissaires généraux députés par Sa Majesté pour l'execution des édictz de pacification.

Nos Seigneurs,

Les habitants de la ville et fausbourgs de Moulins faisant profes-

1. Comme il y a plusieurs Chirat (ou Chirac) dans l'Allier, je ne sais duquel il est question.

sion de la religion *prétendue*[1] réformée vous remonstrent que dès l'année 1603, messieurs Frère et Chandieu, commissaires desputez de Sa Majesté pour l'exécution de l'édict de pacification donné à Nantes en faveur de ceux de la Religion, ayant faict leur establissement en la parroisse d'Averme et leur ayant marqué un cymetière hors les fausbourgs et franchises de ladite ville, auquel, faute de leur avoir esté donné autre place pour le bastiment d'ung temple, ainsi qu'il avoit esté ordonné par lesditz sieurs commissaires, ils auroient faict aporter quelque (*sic*) matériaux et commancé de travailler audict bastiment pour l'exercice de leur ditte religion; auquel s'estantz opposés les maire et eschevins, prétendantz ledict cymetière estre dans la franchise de laditte ville, et sur l'empeschement s'estantz pourveuz au Conseil de Sa Majesté, où arrest estant intervenu, le sieur lieutenant général de la ville, auquel il estoit mandé par ledict arrest d'ordonner place pour le bastiment dudict temple auxditz suppliantz entre la franchise de Moulins et le clocher de laditte parroisse d'Averme, ordonna la communication dudict arrest ausditz maire et eschevins avec lesquelz il avoit esté donné, au lieu de procéder à l'exécution d'iceluy, pour, par ce divertissement et eslongnement, tesmoigner qu'il contribuoit et favorisoit autant qu'il pouvoit ledict empeschement.

C'est pourquoy lesditz de la Religion, tenantz laditte ordonnance de communication pour ung refus et une inexécution dudict arrest, se pourveurent de nouveau au Conseil de sa Majesté, auquel second arrest seroit intervenu, par lequel ledict sieur lieutenant général estant blasmé d'avoir ordonné laditte communication ausditz maire et eschevins en conséquence de ce qu'ilz n'ont aucune congnoissance et jurisdiction hors la franchise et fausbourg, luy estoit mandé qu'incontinant et sans délay, toutes affaires cessantz, il eust à mettre le premier arrest du trentième décembre 1614 à düe et entière exécution de point en point, selon sa forme et teneur, et à luy enjoint de faire plainement et paisiblement jouir lesditz de la Religion du contenu en iceluy, non obstant opposition ou appellation quelconque et sans préjudice d'icelles.

A quoy n'ayant voulu satisfaire jusques à présent lesditz maire et eschevins de ceste ville, bien qu'ils ayent esté desclarez, en la personne de leurs prédécesseurs en laditte charge, non recepvables opposantz au dit establissement, ainsi qu'il se justifie par les arrestz cy

1. Mot ajouté en interligne avec cette note en marge : « En interligne *prétendu*. Il est ordonné par nos seigneurs les commissaires que le mot *prétendu* sera mis. Signé : Thevin et Rouveray.

attachés; se jactent d'empescher le dict establissement, plus pour troubler et priver les suppliantz de la bienveillance et bonne volonté du Roy envers eux et les frustrer de l'espérance qu'ilz ont consue de vostre bonne justice, que pour interest qu'ilz puissent prétendre audict establissement, prétendant par l'inexécution de vostre ditte commission exposer les suppliantz aux injures et opprobres du peuple, lequel jusques icy, par leur connivance et faute de la publication des édictz de pacification, ils ont favorisé en ses violentes entreprises, bien que les suppliantz fussent en la garde desditz maire et eschevins par l'ordonnance desditz sieurs commissaire, Frère et Chandieu.

Ce considéré, noz seigneurs, il vous plaise faire publier le dict édict de pacification par les carrefours et places publiques de ceste ville et fausbourgs avec inibitions et deffences, sur peine de la vie, d'injurier, travailler ni molester lesditz suppliantz en l'exercice de leur religion; — et en oultre, en exécutant vostre ditte commission et sans avoir esgard aux prétendues oppositions des maire et eschevins, donner une maison ausditz suppliantz, aux termes de leurs arrestz, au bout du fausbourg et franchise, du costé d'Averme, le plus proche que faire se pourra, tant pour le soulagement des enfantz, femmes et vieillards, que pour la seureté des suppliantz, lesquelz on craindra d'offencer pour la proximité des juges, soubz l'offre que lesditz suppliantz font de la payer son juste prix, selon l'estimation qui en sera faicte par expertz de l'une et l'autre religion; — et encore qu'il vous plaise, en conséquence des esmotions qui se sont faictes, les vouloir mectre de nouveau en la protection de Sa Majesté et en la garde desditz maire et eschevins et aultres officiers royaux, et leur ferés justice. FERAULT, antien.

Soit la présente requeste communiquée avec les actes et pièces y attachées aux maire et eschevins de la ville de Moulins, pour, leur response vue, pourvoir aux suppliantz ainsi qu'il advisera.

Faict à Moulins, ce 13 juin mil six centz dix huit.

Signé : THEVIN et ROUVRÉ.

(*Signé de nouveau de la main des commissaires*) : THEVYNE, ROUVRAY.

(Archives communales de Moulins, n° 107).

Messieurs,

Vostre affaire a esté mise en délibération et résolue au Conseil du Roy, où les députez généraulx et syndicz de la religion prétendue réformée ont faict toute sorte d'effortz pour l'enthérinement de la requeste presentée à messieurs les commissaires estantz sur les

lieux : mais le respect et la considération de la Royne a obtenu en ce malheur nécessaire ce qui nous eust esté autrement desnié.

Il avoit esté jugé par un arrest du Conseil donné en l'année M. VI^c quatorze (1614) sur ce qui estoit à exécuter de l'édict de Nantes en la seneschaucée de Bourbonnois et sur les procès-verbaux et advis des maistres des requestes auxquelz la commission en avoit esté cy-devant donnée, que les dictz de la religion auroient leur presche en la parroisse de Verme, ce que sans doubte eust esté maintenant confirmé, et ordonné que leur seroit donné[1] par messieurs les commissaires Thevin et de Rouveray dans ladicte parroisse pour y construire leur temple.

Néantmoins l'intervention de la dicte dame Royne a esté de tel poidz auprès du Roy que, pour son contentement, sa Majesté a voulu que les dictz de la Religion soient establis ailleurs que en la dicte parroisse et en distance plus éloignée de la ville. Sur cela monsieur de Sceaux a faict response de la part du Roy à monsieur Thevin par le courrier qu'il avoit envoyé, par laquelle vous apprendrez ce qui a esté résolu au moindre dommage de la ville et en la considération de la Royne, à laquelle mesme il avoit esté advisé de laisser la nomination du lieu, afin que, sur l'advis qui luy seroit donné, elle fist choix de celui qui seroit moins incommode et scandaleux à la ville.

J'eusse bien désiré accompagner la dicte response, mais je ne m'en puis aller sans celle que Sa Majesté veut faire à la Royne, sa mère, de la quelle je suis commandé de recevoir les commandementz avant que me retirer auprès de vous, Messieurs. Monsieur de Villeserin, en la compagnie de qui je suis venu icy, est tombé malade, qui est la cause de retardement de mon retour, par ce qu'il n'a peu retirer la depesche du Roy. Aussytost que je l'auray, je ne failliray d'aller retrouver la Royne mère pour recevoir les commandementz qu'elle me voudra faire et de vous écrire.

Cependant je demeure, Messieurs,

Vostre très humble et très affectionné serviteur.

De Lingendes.

A Paris le 24 juin 1619

Au dos : A messieurs les maire et eschevins de Moulins, à Moulins.

(Archives municipales de Moulins, n° 107).

1. Il semble qu'il manque ici le mot *lieu* ou *terrain*.

MÉLANGES

L'ÉGLISE FRANÇAISE DE CELLE EN ALLEMAGNE

I

L'histoire de l'Église française réformée de Celle[1] est intimement liée à celle d'une femme qui fut l'épouse du dernier duc de Zell-Lunebourg.

Au XVIIe siècle, la maison de Brunswick était divisée en deux branches : Wolfenbüttel et Lunebourg. Simples cousins, ces princes professaient, à l'égard les uns des autres une profonde indifférence. Parfois ils se consultaient, mais presque toujours ils se jalousaient. Le dernier souverain de la branche de Lunebourg, le duc Georges, était appelé à recueillir toutes les successions de ses frères, qui finirent sans laisser d'héritiers mâles; et, à sa mort, l'unité territoriale du pays possédé par sa branche aurait été assurée s'il eût laissé tous ses États à son fils ainé. Son testament en avait décidé autrement. Il avait quatre fils. Pour les deux plus âgés il avait fait deux grosses parts; les deux plus jeunes demeuraient éloignés du gouvernement de ses Etats. Le fils aîné, Christian-Louis, eut les principautés de Zell, de Lunebourg et de Grubenhagen, avec les comtés d'Hoya et Diepholz. Hanovre, Calemberg et Gœttingen échurent au second, Georges-Guillaume. Le plus jeune, Ernest-Auguste, n'avait reçu d'abord que quelques biens allodiaux, tandis que le troisième, Jean-Frédéric, n'eut qu'un simple apanage. A la paix de Westphalie on accorda au plus jeune, l'évêché d'Osnabruck, qui devait être occupé alternativement par un prince protestant et par un évêque catholique.

L'ainé, Christian-Louis, despote bourru et grand buveur, mourut sans enfants en 1665. Georges-Guillaume était un prince chevaleresque. « *Quo fas et gloria ducunt* » était sa de-

1. On écrivait alors, indifféremment Zell ou Celle. Cette dernière orthographe paraît être la vraie (*Réd.*).

vise; d'une tournure élégante, bienveillant envers tous, fidèle à sa parole, il ne marchandait ni sa peine ni son sang. N'ayant que 17 ans à la mort de son père, il voulut voyager, laissant l'administration de ses Etats à son ami et ministre von Bulow. Le troisième fils, Jean-Frédéric, d'une nature contemplative, s'intéressait aux arts, aux sciences, et surtout aux discussions religieuses; c'est lui qui attira Leibnitz à Hanovre. Dans un voyage qu'il fit à Rome en 1651, il devint catholique, et mourut en 1679, sans postérité. Ernest-Auguste, le cadet, était né pour la politique. C'était un cavalier accompli comme on l'entendait à cette époque, intimement lié avec son frère Georges-Guillaume, comme lui grand amateur de voyages et du plaisir. Les grandes villes de Hollande l'attiraient. A cette époque on y rencontrait un grand nombre de seigneurs anglais, qui avaient suivi les Stuarts en exil; la famille de Frédéric V, roi de Bohême, criblée de dettes, mais qui menait grand train; ainsi que des membres de la haute noblesse française, comme les La Trémoille, qui quittaient la cour de France, où leur religion était une cause de défaveur marquée, pour se mettre au service des États Généraux. Mais la ville qui attirait le plus les jeunes princes était Venise, Venise, avec son carnaval, ses nuits folles, passées au jeu et au bal. Ni les prières de leur mère ou des ministres, ni les remontrances des États, n'étaient assez fortes pour retenir les princes en Allemagne.

En 1665, les États du duché de Hanovre, que gouvernait alors Georges-Guillaume, crurent avoir trouvé le moyen de le retenir en le pressant de se marier, ce qu'il refusa d'abord, mais finit par accepter. Parmi les princesses qui avaient fait sur lui quelque impression se trouvait Sophie, fille du roi de Bohême et d'Elisabeth Stuart. Il la demanda et l'obtint, mais en attendant l'époque du mariage, il se rendit avec son frère à Venise, où, reprenant son ancien train de vie, il se repentit bientôt de la résolution qu'il avait prise. Il eut l'idée de s'en décharger en proposant à son frère Ernest-Auguste de lui céder sa fiancée, en échange d'une grosse pension. Les enfants à naître devaient en outre lui succéder, même si plus tard il se mariait lui-même et avait des enfants. La princesse Sophie consentit à l'échange, mais elle ne pardonna jamais à

Georges-Guillaume, bien qu'en apparence elle restât dans les meilleurs termes avec lui.

En quête de nouvelles distractions, ce dernier se rendit durant l'hiver de 1663 à Cassel, à la cour du landgrave de Hesse. Il y rencontra Emilie de Hesse, fille du landgrave Guillaume; elle avait épousé Henri-Charles de la Trémoïlle, prince de Tarente. Nommé en 1662 par les États Généraux général de la cavalerie et commandant de Bois-le-Duc, celui-ci avait reçu en même temps un don de 25,000 florins. La princesse avait amené avec elle à Cassel une partie de sa cour, et parmi ses dames d'honneur une jeune et noble poitevine, Éléonore Desmier, fille d'Alexandre Desmier, chevalier, seigneur d'Olbreuse, et de Jacquette Poussard. Les Desmier étaient une ancienne race du Poitou, alliée aux meilleures familles et même aux la Trémoïlle.

Éléonore était née au château d'Olbreuse le 3 janvier 1639, avait reçu une éducation aussi bonne qu'on pouvait la donner à cette époque, et finit par devenir dame d'honneur de la princesse de Tarente.

L'esprit et la beauté d'Éléonore firent une forte impression sur Georges-Guillaume, qui se mit à lui faire une cour assidue et, après son départ, la suivit en Hollande. Là il fit tout ce qu'il put pour l'obtenir, et lui proposa même un mariage morganatique; elle fut enfin ébranlée par les conseils de la princesse de Tarente.

La mort de Christian-Louis de Brunswick et le nouveau partage entre les frères qui en fut la suite forcèrent Georges-Guillaume à aller pour quelque temps en Allemagne. Devenu duc de Zell, il s'efforça, avec le concours de son frère et de sa belle-sœur Sophie, d'attirer Éléonore et obtint enfin que, le 10 septembre 1663, cette dernière, accompagnée de Mlle de la Manselière, quittât Bois-le-Duc, pour Ibourg. De nouvelles négociations eurent lieu. Éléonore exigeait le mariage, auquel, ni le duc ni son frère ne voulaient consentir; on finit cependant par tomber d'accord, et un contrat fut signé. Le duc de Zell s'engageait à vivre toujours avec Éléonore, lui assurant un honorable douaire s'il venait à mourir avant elle, contrat qui fut garanti par l'évêque d'Osnabrück et par la duchesse

Sophie. Celle-ci, dans ses mémoires, nomme l'acte « le mariage de conscience entre le duc Georges-Guillaume et l'Olbreuse ». Éléonore reçut à la cour le nom de Mme de Harbourg.

Le 15 septembre 1666, Éléonore accoucha d'une fille, qui reçut les noms de Sophie-Dorothée. A partir de ce moment la haine de la duchesse Sophie pour sa belle-sœur et sa nièce alla en augmentant et ne fit que s'envenimer, lorsque l'Empereur accorda, en 1674, à la dame de Harbourg, pour elle et pour ses enfants, le titre de comtes et comtesses de Wilhelmsbourg, tandis que l'Impératrice envoyait à Éléonore les insignes de l'ordre de la Vertu (*Orden der Sklavinen der Tugend*). Enfin, en 1675, les démarches ayant pour but de légitimer l'enfant aboutirent, le mariage fut rendu public au mois d'avril 1676. Le 24 de ce mois, le nom d'Éléonore fut cité pour la première fois avec celui de son époux dans les prières de l'Église, en même temps que l'on célébrait les fiançailles de la jeune princesse Sophie-Dorothée avec Auguste-Frédéric de Wolfenbüttel.

II

Le prince Georges-Guillaume était luthérien, ainsi que toute sa famille. Dans le duché de Zell il n'y avait aucune Église réformée, les réformés étant presque aussi mal vus du clergé luthérien que les catholiques romains; il faut donc admettre que si Éléonore, qui était calviniste, fréquenta le culte public, de 1665 à 1676, ce fut dans la chapelle luthérienne du château. Sa liaison avec le duc ne paraît pas avoir effarouché les austères pasteurs luthériens de Zell. Elle n'était pourtant pas la seule calviniste à la cour du duc. Nous y trouvons, en effet, un *François de Beauregard*, du Languedoc, qui était major général de la milice. M. H. de Beaucaire, dans son livre [1] où nous avons déjà beaucoup puisé, mentionne à peine la fondation de l'Église française, qui fut cependant un fait capital dans la vie d'Éléonore. Il attribue à tort la présence de l'élément français, à la cour de Zell, à l'engouement des princes allemands pour tout ce qui venait de France. Nous pensons, au

1. *Une Mésalliance dans la maison de Brunswick* (1665-1725), *Éléonore Desmier d'Olbreuse, duchesse de Zell*, Paris, 1884.

contraire, que l'élément français ne devint prédominant à cette cour qu'après la révocation de l'édit de Nantes et que ce qu'il considère comme un appoint à cette influence en fut proprement la base.

Une fois l'édit révoqué et le Refuge commencé, il est fort naturel que la duchesse de Zell ait attiré à elle un certain nombre de réfugiés, surtout de ceux qui étaient originaires du Poitou. M. de Beaucaire nous en cite, d'après les mémoires de Leti, publiés en 1687, plusieurs. Il y avait, en premier lieu, celui qui remplaçait le prince à la tête des troupes, *Elie Chauvet*, qui était déjà entré au service du duc en 1670. *Jacques de Rosemont de Boncœur* avait la charge de conseiller privé; il était le fils de l'intendant et secrétaire du duc de la Trémoïlle; *Georges de Boisrenaud de Launay*, chevalier, seigneur de Launay, brigadier des troupes ducales, marié à *Charlotte de Bourdon*. Sa fille Éléonore-Marie épousa, le 8 octobre 1698, à Zell, *René de Ridouet, seigneur de Sansay*, capitaine dans les troupes du duc. *Henri Desmier de Beignon* était un demi-frère de la duchesse, et il remplit les fonctions de grand écuyer jusqu'à sa mort, survenue en 1675; il eut pour successeur le général de *Boisdavid*. Le premier gentilhomme de la chambre et le colonel des dragons étaient frères et portaient le nom de *du Bocage*. La charge de grand veneur et celle de grand maître des eaux et forêts, étaient remplies par un M. *de Boisclair*, qui avait occupé la même charge à la cour de France. Celle de grand fauconnier était dévolue à M. *de la Fortière*. *Etienne de Maxuel, seigneur de la Fortière*, en Normandie, marié à noble dame *Madeleine Prevost*, mort le 30 avril 1714, eut pour enfants : Georges, né à Zell le 1er août 1680, et Catherine-Marie, demoiselle d'honneur de la princesse, mariée le 29 juillet 1690 à *Henri de Pouguet*, capitaine dans les troupes ducales. M. de Beaucaire dit de lui qu'il était un des membres les plus zélés du consistoire de l'Église réformée; nous aurons tout à l'heure occasion de reparler de lui. Parmi les gentilshommes du duc, on trouve: *Frédéric-Henri Suzannet, marquis de la Forest*, marié le 15 juillet 1658 à *Elisabeth de Courcillon*, sœur du célèbre marquis de Dangeau; — le *baron de Caumont-Montbeton*, qui portait probablement le

prénom de *Paul* (voyez Haag, nouv. édit., t. III, col. 900) ; — *Henri Pouguet de Faillac*, fils de *Guillaume-Henri de Pouguet*, chevalier, seigneur de Faillac, en Béarn, et *d'Anne d'Astor*, qui épousa, le 29 juillet 1698, *Catherine-Marie de Maxuel de la Fortière.* — Le grand maréchal de la princesse était *Armand de Lescours;* dans son entourage immédiat on trouve *Gabriel de Malortie, chevalier*, *seigneur de Villars; Charles du Vergier*, *seigneur de Monroy ; David de Vaux*, *chevalier*, *seigneur de Vaux*, et autres.

La révocation de l'édit de Nantes fut un événement qui affecta profondément le duc et la duchesse de Zell, et ils firent tout ce qui était en leur pouvoir pour venir au secours des opprimés. La duchesse, désireuse de subvenir aux premiers besoins des réfugiés à leur arrivée en Hollande, et de rendre leur séjour possible, nomma à cet effet un mandataire, à la Haye, et choisit pour cet emploi *Jean-Bertrand de Mortagne,* officier au service des Provinces-Unies. Elle avait sur la province de Hollande des rentes montant à un revenu annuel de cinquante mille écus, qu'elle faisait distribuer entièrement au soulagement des réfugiés et dont elle donnait annuellement mille florins à la Société des dames françaises de Harlem. Lorsqu'en 1693 les États de Hollande décrétèrent qu'un impôt d'un centième et de deux centièmes deniers serait prélevé sur le revenu, la duchesse s'adressa aux États, demandant que ses rentes en fussent exemptées, vu qu'elle les employait uniquement à payer des pensions à des réfugiés qui habitaient dans les Provinces-Unies. Le 12 décembre de la même année les États résolurent qu'aussitôt que les États Généraux auraient décidé (ce qui eut lieu peu après) que les biens servant *ad pios usus* seraient exemptés, la duchesse aurait satisfaction tant qu'elle continuerait à payer la somme de 1,000 florins à la société des dames de Harlem.

Que la duchesse ait désiré fonder une Église lorsque les réfugiés commencèrent à affluer à Zell, on n'en peut douter et on en trouverait probablement les preuves dans les lettres qu'elle a écrites à de Mortagne et qui sont aux archives de l'Etat[1], mais qu'on ne peut retrouver. Le clergé luthérien était

1. A la Haye.

opposé à la fondation d'une Église réformée et le duc n'osait point le heurter de front, uniquement pour obliger sa femme. M. F. de Schickler, dans son travail sur les Églises du Refuge[1] dit, en parlant de l'Église de Zell, que quelques réfugiés s'étant établis dans cette ville en 1670, et y célébrant le culte dans une maison particulière, le clergé luthérien fit renvoyer le pasteur, mais ne put empêcher le rétablissement du culte; que, le 6 août 1686, le duc autorisa les réfugiés à se fixer dans ses États, mais que l'érection d'un temple dans les faubourgs ne fut accordée que le 12 août 1699. J'ai lu, je crois, dans les mémoires de Gourville, qu'Éléonore créa son écuyer pasteur, ce qui est certainement faux, mais on pourrait dire qu'elle créa son ministre grand fauconnier, car le premier baptême réformé dont nous ayons connaissance, administré en 1686 à Zell, le fut par Étienne de Maxuel de la Fortière, ci-devant pasteur à la Fredonnière, château où se recueillit durant quelque temps l'Église du Mans. Voici d'ailleurs la teneur de cet acte[2] :

1680. Le vendredi, à onze heures du matin huitième jour de Mars de l'année mil six cens quatre vingt six, est née en la ville de Zell une fille à madame de Villars Malortie, laquelle a été baptisée le même jour par monsieur de Maxuël ministre ci-devant à la Fredon-

1. *Encyclopédie des sciences religieuses*, article *Refuge*.

2. On lit dans l'*Album amicorum* de *William Douglas*, 1686-7 (communiqué par M. N. Weiss) : « Si nous souffrons pour Christ nous règnerons avec Christ. Dieu connoit ceux qui sont siens.

« Messire Jacques de Maxuel chevalier, seigneur en France des terres et seigneuries de Champs, du Ramier, d'Espine et autres dans la province de Normandie, est sorti de ladite province et a tout abandonné, ainsi que toute sa famille, pour la profession du S. Évangile, n'ayant sauvé que leurs âmes pour butin. Ils sont réfugiés dans les états de sa sérénitté electoralle de Brandebourg, qui a gratifié le dit seigneur de Maxuel d'une pension avec le titre de conseiller de légation. Faict à Berlin ce premier de Novembre mil six cents quatre-vingt et sept. »

Ex Albo amicorum Guillelmi Douglas 1686-7 :

« Omnia contemnenda et reliquenda sunt pro Christo.

« In meæ observantiæ amicitiæ symbolum et in honorem nobilissimi doctissimique viri domini Guill. Douglasii olim conterraneus ibi nomen scripsi,

« Stephanus de Maxuel Gallus pro religione profugus, et tunc eques Serenissimi Principis Georgii Guill. Brunsvicensium et Luneburgensium. Cellis 14ª die Julii an. 1687. »

nière en France. Elle a eu pour parains et marraines Leurs Altesses Serenissimes monsieur et madame le duc et la duchesse de Zell, et l'enfant a été nommé de leurs noms Eléonore Wilhelmine, pour autres parains et marraines monsieur de la Fortière avec madame de Beauregard, et monsieur de Bimon Malortie avec madame de Malortie de Schenck; signé à Zell ce neuvième mars mil six cent quatre-vingt-six.

(*Signé*) : ÉTIENNE DE MAXUEL, ministre; E. DE MAXUEL DE LA FORTIERE[1]; DE THOMAS DE BEAUREGARD; DE VILARS MALORTIE.

L'acte est formel et se trouve inscrit sur une feuille détachée qui est gardée dans le registre des actes de l'Église de Lunebourg, conservé aussi à Zell. A cette feuille en sont jointes d'autres contenant des actes de la famille Villars-Malortie, provenant des feuilles de garde d'une bible de M. Gabriel de Malortie, seigneur de Villars[2].

III

Il est probable que M. de Maxuël, en 1686, était depuis longtemps fixé à Zell et qu'il y célébra un culte pour l'entourage de la duchesse, dans une maison particulière, le même sans doute, qui fut supprimé en 1675, sur les instances des pasteurs luthériens. Avant le 20 décembre 1688, le jour où commencent les actes du consistoire de l'Église de Zell, je n'ai trouvé d'autre signe officiel de vie de l'Église qu'un acte de baptême administré par le nouveau pasteur de la Forest, du 24 mai 1687, qui est le premier du volume où sont enregistrés, d'après leur ordre de date, les baptêmes, mariages et décès. La reconnaissance de l'Église et l'appel du pasteur devront donc être placés entre le 9 mars et le 24 mai 1686. Ceci ne s'accorderait point avec l'assertion de M. de Beaucaire qu'avant même que l'édit de Nantes fût révoqué la

1. M. de Maxuel a signé deux fois, comme parrain et comme ministre.

2. Les feuilles de garde ne contiennent que des actes antérieurs aux registre officiel; ce sont : le baptême d'un fils Louis François, dans l'Église d'Orbée (Normandie), par le pasteur de Laloë; le 25 décembre 1683 le baptême d'un fils Samson-Louis dans la même Église, et administré par le même pasteur; tous deux morts en bas âge. Les deux autres baptêmes qui suivent sont ceux que nous avons cités.

duchesse fit venir à Zell un pasteur, M. de la Forest. Ne sachant où ce renseignement a été puisé, je le donne pour ce qu'il vaut, mais il me paraît plus probable que ce fut après la révocation de l'édit que le pasteur *Louis Susanet de la Forest*, ci-devant pasteur à Mauzé, vint à Zell, en même temps sans doute que *Frédéric Henri Suzanet, marquis de la Forest*, un de ses parents. Si le pasteur de la Forest avait été à Zell avant le 9 mars 1686, il aurait certainement baptisé l'enfant de M. Villars-Malortie. Le titre de grand fauconnier que M. de Maxuel reçut pourrait bien avoir été un manteau jeté sur les épaules du pasteur pour le garantir des tracasseries luthériennes. Les feuilles de garde de la bible de M. Villars-Malortie nous apprennent encore deux autres choses: d'abord que M. de la Forest était déjà à Zell le 20 mars 1688, où il baptisa une fille de M. Villars Malortie, et, en outre, que ce baptême eut lieu, en la maison du père, avec la permission de la duchesse, « *vu les difficultés que Mrs les ministres luthériens faisoient, de laisser administrer le baptême à notre ministre réformé.* »

Louis Suzanet de la Forest doit donc être considéré comme le premier pasteur officiel de l'Église de Zell. D'après Haag[1], Louis de la Forest, sieur de Puycouvert, devint ministre à Mauzé, en Saintonge, en 1681; il était fils de Samuel de la Forest, aussi ministre à Mauzé, et parent de la duchesse de Zell, ce qui ne l'a point garanti des persécutions. Il est donc certain qu'il ne vint à Zell qu'après la Révocation[2]. Un des premiers soins du pasteur dut être de *dresser* l'Eglise et à cette fin il s'adressa au duc et à la duchesse. Leur réponse forme le commencement du livre des actes du Consistoire où nous lisons :

« Par la permission de Son Altesse S^me^ Mgr le Duc de Brunsvic-Lunebourg-Zell et par le zèle de S.A.S. Madame la duchesse, ayant besoin d'aides j'ai humblement supplié S.A.S. Madame la Duchesse de jetter les yeux sur quatre ou cinq personnes qui puissent m'aider

1. La *France Protestante*, tome VI, p. 215.

2. D'après Haag, il avait épousé en 1657 Madeleine Biguereau. Il paraît qu'il s'est remarié, car le 3 juin 1690 a été inhumée à Zell Esther Allaire, « femme de monsieur de la Forest, pasteur de l'Église ».

de leurs avis, tant pour l'administration des deniers que pour autres choses qui peuvent concerner le bien et l'édification de ce troupeau. S.A.S. ayant trouvé bon ce que j'avais proposé, a approuvé qu'on appelât M. de la Fortière, 1er gentilhomme de la Fauconnerie de S.A.S. Mgr le Duc; M. de Villars-Malortie, écuyer de S.A.S. Madame la Duchesse; M. Schot, médecin de S.A.S. et de ses troupes; M. Caulier, 1er valet de chambre de S.A.S. Mgr.; M. de Lectoc, chirurgien-major de ses gardes. »

Le culte se faisait dans une maison particulière, probablement celle qui est désignée dans les actes de 1689 par « la maison que Madame la Duchesse livre pour les réfugiés..., la maison que madame la Duchesse a fait louer pour les réfugiés... Elle nous a donné le pouvoir de régler les appartements..., elle payera le prix du loyer ». Cette dernière phrase donne à entendre que cette maison servait aussi de demeure à quelques réfugiés. Elle fut occupée par l'Église française jusqu'en 1690; à la fin de cette année, d'après les actes, on dut se mettre en quête d'une autre, le propriétaire de la première « causant des ennuis ». Le 1er mai 1692 on trouve marqué que la duchesse a donné pour la maison des réfugiés, et ce n'était pas la première fois qu'elle donnait. Les actes mentionnent souvent ses dons, tantôt pour les pauvres passants, tantôt pour le traitement du lecteur Gabriel Migaut, ou encore sans désignation comme en 1691, lorsqu'elle envoie simplement 60 écus. L'Église de Zell n'avait pas seulement intéressé la famille régnante, car on voit dans les actes qu'en 1689 la comtesse de Reuss[1], laissa par testament, aux pauvres réfugiés, 400 livres. Le ministre de la Forest n'était plus jeune, et souvent indisposé, ce qui détermina le consistoire, en 1696, à demander un second pasteur; ce fut naturellement à la duchesse qu'il s'adressa. Elle répondit qu'elle donnait au consistoire toute liberté d'agir, mais, et ceci équivalait à un refus, qu'elle ne pouvait s'engager à fournir les fonds nécessaires. On était alors en mars et la réponse fit que dans la séance du consistoire du premier avril on résolut d'attendre le retour de la cour, alors absente, pour en reparler. Le consis-

1. Angélique Desmier d'Olbreuse aînée, sœur d'Eléonore qui avait épousé Henri V de Reuss-Burck.

toire revint sur cette affaire en 1698, mais le résultat fut le même.

Entre temps la paix de Ryswyk avait été signée et les réfugiés voyant le peu d'espoir qu'il y avait de voir rétablir l'Église réformée en France, et par conséquent d'y rentrer, essayèrent d'obtenir des garanties pour le libre exercice du culte dans les pays où ils s'étaient fixés. Ceux de Zell, à cette fin, présentèrent des requêtes au duc et à la duchesse, au premier ministre de Bernsdorff et à d'autres, demandant un établissement pour eux par lettres patentes. Ceci donna lieu à de longs pourparlers, surtout quant à la construction d'un temple. La duchesse n'en voulait pas hors de la ville; elle ne consentit à cette condition, évidemment imposée par les luthériens, qu'en 1699 (séance du 15 janvier) et parce qu'on pourrait le bâtir plus grand. L'autorisation définitive ne fut toutefois donnée par le duc que le 12 août 1699, et encore avec la restriction que l'extérieur de l'édifice ne rappellerait point un temple.

En 1701 le pasteur de la Forest était tellement maladif et âgé que la duchesse consentit à lui donner un aide en la personne du pasteur *du Noyer*, qu'elle s'engagea à loger et à entretenir. Nous n'avons retrouvé de ce pasteur qu'une autre trace, celle de l'enterrement de sa veuve, qui eut lieu le 17 novembre 1730. La duchesse fit don, le 17 avril 1701, au consistoire, d'une somme de 3,000 écus pour être placée sûrement et pour en employer les intérêts au traitement du pasteur.

Le 25 juillet de la même année M. de la Forest fut inhumé à Zell, et, le 29, le consistoire consulta la duchesse sur le choix d'un successeur.

Elle conseilla de choisir M. *Joseph de Casaucan*, pasteur à Lunebourg[1], qui fut élu le 12 août 1703. Avant de venir à Lunebourg il avait été ministre à Castelnau en Béarn. Il avait à Zell un parent, officier d'infanterie au service du duc, Samuel,

1. Le 9 août 1684 le duc de Brunswick-Lunebourg Zell avait donné des lettres patentes pour fonder une Église française à Lunebourg. Le culte y commença le 6 mars 1685; le premier pasteur fut *Joseph de Casaucan*, auquel succéda un proposant nommé *Dubois*, qui resta jusqu'au 4 mai 1710. A partir de cette date, cette Eglise devint une annexe de celle de Zell.

qui était fils de Jean, d'Oléron en Béarn, et de Marguerite de Campayr et qui épousa à Zell, le 27 août 1700, Christine Emerentia Lorven.

Le 25 juin 1719 M. de (ou de la ?) Casaucan décéda à Zell et le 5 juin 1732 sa veuve, dont nous ignorons le nom, y mourut aussi.

Le 29 juin le consistoire et les pères de famille se réunirent pour s'entendre sur la vocation d'un nouveau pasteur, et l'on chargea M. de Lescours, grand chambellan, d'en parler à la duchesse, qui déclara qu'elle avait toujours pensé que M. *Jodouin,* son chapelain, aurait cette survivance. Le 2 juillet on élut, en effet, François Jodouin, fils de François Jodouin, ci-devant pasteur à Senlis, réfugié à Groningue, et de *Jeanne le Maître.* Il avait étudié à Groningue, où il fut inscrit comme étudiant en 1706.

Le 11 juillet il accepta la vocation, et le 27 le consistoire fit remercier la duchesse, mais il paraît qu'il y avait eu un malentendu, car celle-ci refusa son consentement, déclarant qu'elle voulait, sa vie durant, garder Jodouin comme chapelain. On dut donc recommencer et l'on élut *Samuel de Chaufepié*, pasteur à Hambourg. Il était fils de Samuel de Chaufepié, ci-devant pasteur à Couhé en Poitou, après la Révocation à Balk, puis à Leeuwarden, et de Marie Marbœuf. Il avait épousé à Zell, le 20 janvier 1720, Anne-Marie de Raguet, dont il eut, durant son séjour à Zell, trois filles et un fils, Georges-Abraham. Ayant reçu vocation pour Ypres, il partit en janvier 1728.

IV

C'est pendant le ministère de Chaufepié que survint la mort de la duchesse, qui rendit son âme à Dieu le 5 février 1722. Elle n'avait pas oublié l'Église qui lui tenait tant à cœur, car dans les actes on lit :

Au commencement du mois de septembre de cette année 1723, S. A. S. Madame Sophie-Dorothée, Duchesse de Bronswick et Lunebourg, qui réside à Ahlden, a fait délivrer à notre Église française la somme de 3,000 écus argent courant de ce pays, laquelle somme est une donnation pieuse léguée à ladite Église par S. A. S. Madame

Éléonore duchesse douairière de Bronswick et Lunenburg, de glorieuse mémoire, en vertu d'un écrit fait de sa main et daté à Cell le jour de Noël 1719, écrit dont l'extrait suit.

« Trois mille écus seront joints à trois mille que j'ai sur le pais de Cell, dont M. de Casaucan a joui pendant sa vie, et seront pour l'entretien des ministres à venir; je souhaite qu'après ma mort, M. Jodouin mon ministre demeure ici à l'Église et jouisse de cette rente. »

Et comme, après tant d'obligations que nous avons à ladite bienheureuse fondatrice de notre troupeau, nous lui avons encore cette dernière, nous avons jugé à propos de laisser après nous un monument de notre gratitude à ceux qui nous succéderont, en écrivant dans nos registres l'acte présent signé de nos mains.

Fait à Celle le 10 septembre 1723. Signé: *Jodouin* modérateur; *S. D. de Chaufepié*, pasteur; *Ger. Melville*, ancien, *Chapuzeau*, ancien; *Gaudon*, ancien ; *Migault*, ancien.

La duchesse ne s'était pas bornée à ce don pour les pasteurs, car, dans la séance du consistoire du 10 septembre 1723, M. Jodouin fit part que la princesse Sophie-Dorothée l'avait nommé pour distribuer aux pauvres d'entre les réfugiés la somme de cent écus légués par la duchesse.

Quelques jours après que Chaufepié eut déclaré accepter la vocation d'Ypres, le 28 janvier 1728, le consistoire appela pour pasteur *François Jodouin*, qui remplit ces fonctions jusqu'à sa mort arrivée le 12 juin 1750. Il avait épousé à Zell, le 27 août 1730, *Marie Barbeau*, fille du professeur de ce nom à Lunebourg et d'*Anne Voisine*. Elle fut inhumée à Celle le 24 mars 1743. *Salomon Sylvestre* lui succéda. Il fut élu le 18 décembre 1729, étant à ce moment en Hollande, ainsi que le disent les actes. Salomon était fils de *David Sylvestre* et d'*Agathe Dufour*, proposant en 1726, et avait été appelé la même année à Voorbourg, pendant l'absence de *Gabriel Dumont*, désigné comme chapelain d'ambassade à Paris; il occupa sa place à Rotterdam jusqu'en mai 1730. Il épousa à Zell, le 31 juillet 1736, *Anne Jacquemin*, fille de *Pierre* et de *Catherine Doncker*. Sylvestre doit être mort en 1752 ; l'acte de son décès n'est point marqué dans les actes, mais bien celui de sa veuve, qui fut inhumée le 20 décembre 1776.

Le 5 février 1752 on appela pour ministre, *Simon Bertrand*, fils de *Jérémie Bertrand*, de Cassel, et de *Gabrielle Cousib*. Il épousa, à Celle, *Anne-Charlotte Magnet*, fille de *Jean-Nicolas Magnet*, pasteur à Tournay, puis à Oostbourg, et de *Henriette la Brune ;* il fut inhumé à Zell le 20 mai 1755[1]. *Jacques Emmanuel Rocques de Maumont*, pasteur d'abord à Friedrichsdorf, puis à Hameln, lui succéda. Il était né à Bâle le 10 avril 1727 et était fils de *Pierre Rocques* et de *Marie-Louise de Maumont ;* il fut reçu ministre le 16 juillet 1748. Il avait épousé à Bâle *Marguerite Thelusson* dont il eut, entre autres, une fille *Anne-Sophie*, inhumée à Zell le 21 septembre 1802, et un fils, *Henri-Jacob-Louis*, baptisé à Zell le 10 juillet 1760. Ainsi que Haag nous l'apprend, il rendit de grands services durant l'occupation du Hanovre par les armées françaises. Sa femme fut inhumée le 11 et lui le 16 mars 1805 à Zell.

Ce fut le dernier pasteur français. *Ernest-Librecht Friedrich Reupsch*, pasteur de l'Église réformée allemande, lui succéda et les deux troupeaux se fondirent en un seul[2].

A.-J. Enschédé.

ÉTUDE BIBLIOGRAPHIQUE SUR L'ÉDIT DE TOLÉRANCE

1750 — 1789

(*Deuxième supplément*)[3]

Lorsque j'ai tenté la bibliographie des ouvrages publiés de 1750 à 1789 sur la *Tolérance* et l'état civil des protestants, je savais qu'il était impossible d'arriver tout de suite à dresser une liste complète. J'avais consulté le catalogue de la Bibliothèque nationale, je connaissais les volumes de la Biblio-

1. Il est aussi désigné sous le nom *de la Rochefoucaud*, nous ignorons pourquoi.

2. Le dernier numéro de la *Französische Colonie* (déc. 1892), renferme précisément, sous la signature de M. von Bloedau, quelques notices sur les familles réfugiées à Celle, illustrées de gravures d'après les pierres tombales du cimetière. On y trouve les noms de *Dexmier* (Henri), *Chappuzeau, de Cheusses, de Beaulieu-Marconnay, du Verger de Monroy, Larose* et *Barrau*.

3. Voyez : *Bulletin*, XXXVI, pages 551, 619, 680; XXXVII, 112, 166, 334.

thèque de la Société de l'histoire du Protestantisme français, j'avais été aidé par plusieurs bibliophiles, et j'étais ainsi parvenu à ébaucher un premier travail.

Depuis cette époque, en bouquinant sur les quais, j'ai fait quelques découvertes nouvelles, et, répondant à notre appel, MM. les pasteurs E. Arnaud et Charles Dardier et plusieurs autres amateurs de livres huguenots nous ont signalé les lacunes de notre bibliographie.

Nous pouvons ainsi donner un nouvel appendice à notre étude.

1 *bis*. — *Mémoire pour Antoine Joseph Chevalier, bourgeois de Paris, appellant contre Marie Anne Gaudron, veuve du sieur Guillaume Hubert, marchant joaillier à Londres, y demeurant.* Signé : Remy, avocat ; in-folio, 14 pages, B.-P. 207.

19 *bis*. — *Mémoire pour les sieurs et demoiselles Potin, neveux et nièces de la dame Maincy, héritiers chacun pour un septième des meubles et acquets et des propres paternels, contre Dame Jeanne Pelec de la Bonardière, veuve du sieur Desjardins, et la demoiselle Desjardins, fille majeure.* Signé : Desnoyers, avocat; Paris 1763, in-4°, 26 pages.

19 *ter*. — *Consultation sur la validité d'un mariage célébré en Pays étranger entre deux Religionnaires Français.* Mémoire délibéré à Paris, le 8 août 1763, par Boucher d'Argis. Paris 1763, in-4°, 45 pages. B.-P. 828.

22 *bis*. — *Requeste présentée au Roy. Mariage entre protestans, nul par la révocation de l'Édit de Nantes, couvre-t-il la veuve de* L'INFAMIE DU CONCUBINAGE *et la rend-il incapable de recueillir un legs que lui a fait son mari ? C'est la prétention du frère de ce mari, comme eux de la* R P R, *et qui a reconnu ce mariage tant que son frère et ses deux enfants ont vécu. Le parlement de Navarre se trouve partagé sur cette question; c'est pourquoi la veuve, partie intéressée a recours à son Roy, souverain législateur.* Signé : D'Hermand, avocat. Paris, veuve d'Houry 1766; in-4°, 10 pages, B.-P. 828.

22 *ter*. — *Lettres à MM. les évêques de France, accompagnées de quelques Réflexions sur la tolérance,* par un ministre du Désert ; in-8°, 24 pages. Bibliothèque de M. Herminjard. (Cette plaquette est de *Gal Pomaret*[1].)

1. Collection de M. Herminjard, note manuscrite indiquant que l'idée de cette brochure avait été suggérée par J.-J. Rousseau à un ami de Pomaret. Dans une lettre du 25 octobre 1767, De La Baumelle remercie Gal Po-

23 *ter*. — *Consultation sur la validité des mariages des Protestans de France, à laquelle on a joint quelques arrêts récens du Parlement de Toulouse rendus en faveur des Protestants.* Délibérée à Aix le 20 octobre 1770 et signée Portalis et Pazery. Genève 1771, in-12; 106 pages.

25 *bis*. — *Instruction juridique et politique où l'on démontre par les principes de la saine philosophie, et particulièrement par ceux du droit naturel, par ceux des lois ecclésiastiques, et par ceux de nos lois Françaises que les mariages des Protestants de France, bénis au Désert, sont réellement légitimes et valables.* Deuxième édition, augmentée d'une Ode à M. Servan sur une matière semblable. Paris 1772, in-12; 102 pages[1].

25 *ter*. — *Matrimonium ii tantum contrahere non possunt nominatim legibus aut canonibus prohibentur. Le pape Grégoire IX et Cujas, après lui au Livre IV des Décrétales, titre I. De Sponsal. et Matrim. ad Caput apud sedem XXIII.* Paris, 1772; in-12, 102 pages. B.-P.

25 *quater*. — Affaire du Baron de Bagge. — *Mémoire à consulter et consultation sur la validité d'un mariage protestant célébré entre étrangers dans la chapelle de M. l'ambassadeur de Hollande. Mémoire pour le baron de Bagge*, Délibéré le 27 octobre 1772. Signé : Dassy. Paris 1773, in-4°; 64 pages.

Moyens de la cause pour demoiselle Joséphine Maudry contre Messire Charles Ernest Baron de Bagge. Paris 1773, in-4°; 87 pages.

Faits de la cause pour demoiselle Joséphine Maudry contre Messire Charles Ernest Baron de Bagge. Signé : Courtin, avocat. Paris 1773, in-4°; 40 pages. B.-P. 828

26, 27, 28, 28 *bis*. — Le dossier de l'affaire Bombelles se compose des mémoires suivants[2] : *Mémoire à consulter et consultation pour messire Jean Louis Frédéric Charles vicomte de Bombelles*, 25 juin 1771. Signé : Perrin, in-4°, 18 pages et in-18, 23 pages. B. P. 8167.

maret de l'envoi de cette brochure. « Votre lettre sur la tolérance, lui écrit-il, est d'un philosophe et d'un apôtre, elle prouve que vous réunissez éminemment les lumières de votre siècle à la charité de votre état. Heureux les peuples que vous instruisez, malheureux l'évêque que vos instructions ne touchent point! Continuez, Monsieur, à faire la guerre aux préjugés et à laver le christianisme de l'opprobre dont l'intolérance voudrait le couvrir. Je prendrai toujours le plus vif intérêt à vos succès. C'est mon dogme favori que celui de la tolérance civile et mon héros est le chrétien qui raffermit et console ses frères. »

1. Voy. *Bulletin*, XXXVI, p. 680.

2. D'après les Mémoires secrets de Bachaumont, tome VI, il existe un *Mémoire* pour Louis Linars, prêtre et curé de Saint-Siméon à Bordeaux.

Plaidoyer pour messire Jean Louis Frédéric Charles vicomte de Bombelles, contre Demoiselle Marthe Camp... Signé : Leblan, avocat, in-4°, 56 pages (Bibliothèque Armand Lods).

Mémoire pour Jean Louis Frédéric Charles, chevalier vicomte de Bombelles, contre 1° Marthe Camp, fille majeure, appelante comme d'abus; 2° le nommé Antoine Maugis, etc... Signé : De La Ville, avocat. Paris, de Gangé, 1772, in-4°, 140 pages (Bibliothèque Armand Lods).

Mémoire à consulter et consultation sur un mariage contracté en France suivant les usages protestans pour Dame Marthe Camp, vicomtesse de Bombelles, par Me Poncet. Delpech, 10 septembre 1771, 1772 in-18, 115 pages. B. P. 8167.

Mémoire à consulter et consultation sur la validité d'un mariage contracté en France suivant les usages des Protestants pour Dame Marthe Camp vicomtesse de Bombelles, par Linguet, 12 novembre 1771, in-4°, 32 pages; in-18, 69 pages et in-18, Paris, imprimerie Cellot, 1771, 79 pages. B. P. 6403.

Plaidoyer pour Demoiselle Antoinette Louise Angélique Charlotte de Bombelles... contre le vicomte de Bombelles. Signé : Linguet, Paris, 1772, in-12. B. N. Ld 176-679.

Réplique pour Demoiselle Antoinette Louise Angélique Charlotte de Bombelles, par Linguet. 1772, in-8°, 71 pages (Bibliothèque Arnaud).

32 *bis.* — *Mémoire sur partage pour Me Jean Jacques Ponce contre Me Alexandre Ponce*, par Me Monyer, avocat, 1776, in-4°, 22 pages.

— *Récapitulation sur partage pour Me Jean Jacques Ponce*, in-4°, 6 pages.

— *Mémoire sur la validité des mariages protestans.* — *Mémoire sur partage pour le sieur Alexandre Ponce, procureur du siège de Vernoux, contre le sieur Jean Jacques Ponce son beau-frère*, par Me Lacroix, avocat. Nismes, Buchet, libraire, 1776, in-12, 33 pages, B. P. 260.

58 *ter.* — *Feuille jettée aux vents,* par Servan, 1781, in-8°, 30 pages (Collection Léouzon-Leduc).

58 *quater.* — *Précis pour Pierre Brunet et consors, intimés, contre Jean Baptiste Mairesse au nom de Marie Madeleine Taisne, sa femme se disant veuve de Louis Caillaux, appelante de la sentence rendue par Mr l'official de Cambrai le 9 mai 1778. Par devant Nos Seigneurs de la cour de Parlement de Flandres.* Signé : E. P. Lejosne, avocat, 1782, 14 pages.

62 *bis.* — *Mandement de Mgr l'Evêque de la Rochelle au sujet de l'Edit concernant les non-catholiques*, La Rochelle, 26 février 1788, in-8°, 8 pages. B. P.

62 *bis.* — *Réquisitoire ou dénonciation du premier Avocat du Roi* [Charles Jean Marie Alquier] *au siège présidial de la Rochelle, concernant le mandement de l'évêque de cette ville*, 6 mai 1788, La Rochelle, in-8°, 16 pages. B. N. Ld[4], 3048.

62 *ter.* — *Discours au roi prononcé à Versailles par Mgr l'Archevêque de Narbonne, à la clôture de l'Assemblée du Clergé, le dimanche 27 juillet* 1788, *suivi de la Réponse du Roi*, 10 pages in-8°.

62 *quater.* — *Deux Mots au Discoureur, prétendu ministre patriote*, 6 janvier 1788, in-12, 7 pages (Collection Armand Lods).

63 *bis.* — *Remontrances du Parlement de Flandres sur l'édit du Roi du mois de novembre* 1787, *concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion catholique*, in-8°, 27 pages (Collection Armand Lods).

64 *bis.* — *Questions intéressantes sur l'Edit du mois de novembre* 1787, *concernant les non-catholiques de France*, in-8°, 10 pages. B. P.

Presque toutes ces pièces ont trait à des procès intentés pour contester la validité des mariages contractés au Désert. Ces procès furent nombreux, aussi existe-t-il une véritable collection de mémoires très difficiles à retrouver et qui offrent de précieux renseignements sur la situation légale de nos ancêtres au XVIIIe siècle.

ARMAND LODS.

BIBLIOGRAPHIE

REGISTRE DES ATTESTATIONS DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE HOLLANDAISE DE LONDRES, DE 1568 A 1872[1]

Parmi les nombreux documents manuscrits retrouvés en 1889, à l'Église d'*Austin-Friars* figurent 3,052 attestations de foi protestante et de bonnes vie et mœurs délivrées de 1568 à 1872, soit par cette Église même, soit surtout par des consistoires de l'étranger ou des congrégations du Refuge en Angleterre, voire même par des ecclésiastiques anglais, et présentées alors à Austin-Friars par des réfugiés,

1. *Register of the Attestations, or Certificates of Membership, Confessions of guilt, Certificates of Marriages, Betrothals, Publications of Banns, etc., etc., preserved in the Dutch Reformed Church, Austin Friars, London, edited by J. H. Hessels.* London-Amsterdam, 1892; XI et 296 pages in-4°.

ou des voyageurs désireux d'être admis dans la congrégation flamande de Londres. Ces certificats étaient une garantie à la fois contre les faux frères et contre « les brebis galeuses » et « les coureurs ». Le vénérable consistoire, saisissant l'importance de cette collection, a eu l'excellente pensée d'en publier intégralement tous les principaux éléments, en y joignant 167 certificats de réadmission à la paix de l'Église de 1568 à 1660, et 81 de mariages, de fiançailles, de baptêmes ou d'ensevelissements. Elle en a chargé le savant éditeur de l'*Ecclesiæ Londino-Batavæ Archivum*, dont le troisième et dernier volume ne tardera pas à paraître.

La tâche de M. Hessels n'était pas sans présenter de sérieuses difficultés : à la fin de la préface il laisse percer la crainte qu'on ne se rende pas compte des peines « presque excessives » qu'il a dû prendre pour lire et transcrire correctement des noms souvent presque indéchiffrables et pas toujours orthographiés de la même manière, pour retrouver les ministres ou les anciens de Hollande, d'Allemagne ou de France qui ont signé les attestations, pour établir, malgré la confusion des deux calendriers, un ordre de chronologie à peu près exact. Tous ceux qui se sont essayés à des travaux de ce genre apprécieront le soin extrême, nous dirions volontiers la conscience, et la somme considérable de labeur apportés à celui-ci. Il serait superflu d'insister sur son utilité pour les généalogies des familles et pour l'histoire des Églises du Refuge.

Il s'agit surtout, il est vrai, de fidèles flamands ou hollandais, même pour ceux dont les certificats proviennent d'un consistoire de France : on y peut cependant relever quelques noms d'origine absolument française, et surtout des noms de pasteurs et d'anciens; ce sont des glanes que nous croyons devoir recueillir pour les lecteurs du *Bulletin*.

Quatre index alphabétiques facilitent singulièrement les recherches. Le premier range les Églises ou communautés qui ont délivré les certificats selon leurs nationalités et leurs dénominations, Anabaptistes, Danoises, Flamandes, Hollandaises, Anglaises, Françaises, Allemandes, Luthériennes, Remonstrantes, Écossaises, Wallonnes. Nous y trouvons quelques rares exemples de l'appellation Française, et non Wallonne, attribuée sur certaines pièces aux Églises d'Amsterdam, de Delft, Emden, La Haye, Altona et Nimègue.

Le deuxième index, purement géographique, donne les lieux où ces Églises étaient érigées; le troisième les noms des ministres, anciens, diacres ou marguilliers ayant signé les certificats, ou de toute personne y figurant en qualité de témoin; le quatrième enfin

les noms de ceux en faveur desquels les actes ont été délivrés, y compris ceux de toute personne y mentionnée.

Les vingt premiers documents (de 1570 à 1605) ont été traduits et reproduits intégralement[1], mais pour éviter la répétition constante d'expressions presque toujours pareilles, M. Hessels n'a ensuite inséré, en plus des noms, que les clauses particulières méritant d'être enregistrées. Il mentionne chaque fois la langue employée et l'existence ou l'absence d'un sceau, et signale les diverses désignations prises par les pasteurs, *dienaar*, *predikant*, *ecclesiastes*, *administer Verb. Dei*, *concionator*, *conducteur de l'Église*, etc. Jusqu'en 1644 toutes les attestations sont manuscrites; la première imprimée est de Harlem mars 1645, la seconde d'Amsterdam 1645 : les formulaires imprimés l'emportent graduellement sur les manuscrits, bien que ces derniers n'aient jamais entièrement disparu.

Nous relevons dans ces Attestations les suivantes :

Églises réformées de France

Autun, 1674. André Themerof; signatures : A. Autin et P. Hovard, anciens.

Bordeaux, 1669, mars. Anne-Marie Demestres, d'Amsterdam, veuve de Jacob Hélard, citoyen et marchand de Bordeaux, où elle a résidé plusieurs années. Signatures : Sarrau, Rondelet, pasteurs; Marion, ancien et secrétaire; Lartigue et J. Nicollas, anciens. — Avril : Jacob Crop, d'Altona, marchand (recommandé par une pré-

1. En voici deux :

N° 11 « Jean Taffin et de la Grave, min. de la Parole de Dieu, certifient au nom du consistoire de l'Église française d'Amsterdam que Jean Suderland, écossais, est membre de lad. Église, qu'il a coutume de prendre la Sainte Communion et qu'il est de bonne conduite. Sa femme Marie Duton, bien que de l'Église Teutonique a souvent pris la Sainte Communion dans l'Église française. Tous deux se sont conduits de telle manière qu'il n'y a aucune raison de ne pas les regarder comme de fidèles membres de Christ et de ne pas les admettre à la Sainte C. Ils prient le Seigneur de les amener en sûreté en Angleterre ». Daté d'Amsterdam, 21 octobre 1594. Msc. latin. Impression sur le papier du sceau de l'Église qui porte le millésime de 1586.

N° 13 « Symeon Ruytinck, ministre flamand, certifie que Daniel le Blancq est membre de l'Église flamande de Londres et de bonne renommée, et il prie qu'on le reconnaisse comme tel. », 18 février 1603. Msc. français. — Sur la même feuille Nath. Marie certifie que Daniel le Blanc, fils de feu Denis, natif de Londres, et Esther, fille de Guillaume Le Roy, native de Londres, ont été fiancés dans l'Église le 19 février. Msc. français.

cédente attestation de cette ville, contresignée par le pasteur Goyon). Signatures : Sarrau et Rondelet, pasteurs; Henry Laire, Jean de Bary, anciens.

Caen, 1641. Herm. Pottey, marchand belge; y a séjourné dix-huit mois. Signatures : Jean de Beaumont, Jac. Bridou, Samuel Bochart, pasteurs; Pierre Detalinque, Pierre Le Moyne (en latin).

Calais, 1637. Suzanne Regnier, qui vient d'épouser Thomas Weddé. Signature : Bugnet, pasteur.

Dieppe, 1606. Benj. Maynet, 20 ans, tailleur. — 1648. Attestation de secours signée par Muechon, diacre.

La Rochelle, 1671. Lamberten, de Gueldre. Signatures : Lortie, pasteur; Massiot, ancien.

Lyon, 1640. Jacques Breve, jeune Anglais retournant en son pays. Signatures : Esaïe Baile, Alex. Ruphius, J. Senebier, pasteurs; J.-An. Huguetan, J. Perrachon, P. Ranaud, Vinc. Blachon, anciens (en latin). — 1648. Ul. Martin, de Bâle. Signature : Rouph, pasteur; P. Ranaud et Jean More, anciens. — 1673. Timmeroof, de Clèves. Signature : Hertner, pasteur.

Metz, 1682. Storenmacher, d'Embden. Signatures : P. Ancillon et Decombe, min., C. Ancillon, secr. du consistoire; J. Wyll, P. Bachellé, Couët du Vivier, Goullet, anciens; Lejeune, Jean Buche, D. Jassoy, diacres.

Montauban, 1659. Egrin, d'Amsterdam, qui a travaillé chez le sieur Estienne Taillade, tailleur. Signatures : Berthelier et Verdier, pasteurs; Demoynier, Lafont, Lermeni, anciens.

Nantes (le pasteur et les anciens de l'Église recueillie à Sucé et au Ponthus), 1658. Hairinge, qui a demeuré trois ans dans l'Église. Signatures : Bouchereau, pasteur; J. van Armeijden et R. van Waerssen, anciens.

Paris, 1624. Hullemberch, Flamand. Signature : Drelincourt. — 1626, Verspeldt, id. Signature : id. — 1642, Calthof, id. Signature : Mestrezat. — 1664, Félix Volvèdre, Suisse. Signatures : Jean Daillé et Noël Bezard, anciens. — Marg. Prett, femme Volvèdre. Signatures : Gaches et Bezard. — 1668, Adam Baillet, de Bréda. Signatures Drelincourt, pasteur; Girard et de Massanes, anciens. — 1674, Arnaud de Vos, Flamand, tapissier. Signatures : J. Daillé et Mesnard, pasteurs; de Massanes, ancien. — Vandenbase, Flamand, tapissier « a résidé 15 ou 16 ans parmi nous ». Signatures : Mesnard, pasteur; Girardot et Cury, anciens.

De plus, les attestations délivrées par les chapelains de l'ambassade de Leurs Hautes Puissances : 1622, Magdeleine de Pape, épouse de

Jean Truijen. Signature : Lambertus Barlœus. — Parmi celles signées de 1631 à 1636 par Abbesteech, qui s'intitule « *Minister Ecclesiae Belgicae quae Parisiis colligitur* », une pour Pauwels van Gyseghen et sa fille, « qui se sont enfuis il y a quelques années de Gand pour cause de religion et ont vécu depuis à Paris », et une pour Cornelius Bol, peintre, et sa femme, d'Anvers, ayant longtemps résidé à Paris. — En 1666, plusieurs sont signées par Jean Frères « ancien en l'Église Réformée qui a son exercice à Paris à l'hôtel de S. Ex. W. Boreel, ambassadeur des hauts et puissans Estas des Provinces Unies de Holande ». — 1669, le sieur de Borclon « qui a vécu plusieurs années à Paris ». Signature : De Hertoghe, ministre. — 1760, Jean Richier, né à La Haye. Signé à Paris, en Consistoire, pour tous : F. G. de la Broue, chapelain ; Frédéric Duval, ancien; Pierre Flournoy, ancien. Sceau imprimé.

Roucy, 1666, Elie Adrian. Signatures : J. de Prez, pasteur; Fremy, Jamart, Contesse, anciens.

Rouen, 1624, Martin Weis, Flamand. Signature : Erondelle, ministre. — 1635, Jérémie Bonnel, natif de Londres, a vécu à Rouen quatre ans. Signature : D. Primerose. — 1647, David Otgher, Anglais. Signature : Primerose. — 1652, Hoste, Anglais. Signature : J. Max. de l'Angle. — 1662, Jean de la Chambre. Signature : de l'Angle. — 1663, Jacques Hoët, y a vécu quelques années. Signature : De l'Angle. — De plus, un Balthazar Moucheron est admis à Altona en 1606 « sur un certificat de l'Église de Rouen ».

Saint-Quentin, 1631, Catherine Crommelin, femme du sieur Abraham Desdeuvilles, marchand d'étrennes à Londres. Signatures : Jean Mettayer, pasteur; Pierre Crommelin et J. Serurier, anciens. — 1646, Guillaume van den Bergh, et 1647, Marie Lombart. Signatures : Mettayer, pasteur; Jean et Pierre Crommelin, Serurier, Le Serurier, Remy, Prevost, anciens.

Saumur, 1628, Jacques Feignies, du Palatinat. Signatures : Bouchereau, pasteur; Loyet et Aubineau, anciens. — 1636, Pierre van der Cruissen et Jacques Harrewin, « gentilhomme anglais, ont résidé 9 mois à S. sous la direction de M. de Buell, leur gouverneur ». Signatures : Amyraut, D'Huisseau, Cappel, Delaplace, pasteurs; Ph. Niotte, Aubyneau, P. Poitevin, Des Brosses, Le Roy, anciens. — 1644, Pierre Corsellis y est resté 18 mois, élève de maître Jacob Israël. Signatures : Amyraut et Delaplace. — 1652, W. Hoste, « jeune gentilhomme anglois ». Signature : Beaujardin, pasteur. — 1658, André Bonnell « fils de David Bonnell, capitaine de la cité de Londres, a vécu longtemps à Sedan comme étudiant à l'Université,

sous la direction de M. Alexandre Calander, son gouverneur ». Signatures : Beaujardin, Amyraut, Dusoul, pasteurs; Demaliverné, Doull, Poitevin, anciens. — 1667, Hend. Smit. Signature : D'Huisseau, pasteur.

Sedan, 1667, Adam Baillet, né à Bréda. Signatures : Le Blanc et Le Vasseur, pasteurs; Bauda et Brasi, anciens. — *Église Réformée des Allemands*, 1625, Leonhard. Signature : Franciscus d'Or, pasteur.

Tours, 1634, Ger. Cray, de Wesel, a travaillé trois ans comme compagnon tailleur. Signature : M. Cottière, pasteur. — 1648, Jean Christophle, compagnon tailleur allemand. Signatures : Cottière, pasteur; Moreau et Besnard, anciens; Jean Forent, ministre du Saint Evangile. — 1669, Gédéon du Buys, de Berg op-Zoom. Signatures : Tricot, pasteur; Baudouin, ancien.

Églises wallonnes.

Altona, 1611, une attestation porte avec la signature du pasteur flamand Neodorpius, celle de « *Joannes Arcerius*, *Gallo-Belgicae Ecclesiae Minister* ». Il figure au bas d'actes de 1606 à 1616, et André de la Fontaine de 1654 à 1697.

Amsterdam, 1634, Samuel Dorville. Signature: Th. Maurois, pasteur. — 1681, le sieur Math. Chitty et demoiselle Catherine de Mouson, sa femme; demoiselle Catherine de La Fontaine, veuve de M. Jean de La Fontaine, et demoiselle Marie de Mouson, sa fille. Signatures : Nicolas Colvius, pasteur; Jaques Provost, ancien. — 1692, Antoine de Latre et Isaac Baron. Signatures : Boddeus, pasteur; Thieut et Jean Gille, anciens. — 1754, Jacob Fremeaux. Signatures : Lespinasse, pasteur; Pierre Bennelle, ancien. — 1761, Jacques Bonin. Signatures : François, pasteur; Paul Châtelain, ancien. — 1797, Étienne Amiot. Signature : de Chauffepié, pasteur.

La Haye, 1638 (dite Église française), Frédéric Rivet. Signatures : Blondel, pasteur; Théob. Maurice, Ph. Le Petit, Lor. Gelmans, anciens. — 1673, Marie de la Pas. Signature : de la Fite, pasteur.

Leyde, 1681, Adrien Louage. Signatures : Biel, pasteur; Antoine Couvet, ancien. — 1692, Jacques Le Blan. Signatures : Sauchelle, pasteur; Guillaume Desmas, ancien.

Rotterdam, 1753, Pierre Trapaud et sa femme Marie Abercrombie. Signature : De Superville, pasteur.

Églises françaises du Refuge.

Douvres, 1653, Jeanne Bulteel. Signatures : Étienne Païen, pas-

teur; D. Skynner et de Haze, anciens. — 1657, Beijer. Signatures : Païen, pasteur; J. Paul, ancien.

Embden, 1671, Samuel de Drossade « venu de La Haye ». Signatures : Fremaut, pasteur; H. du Bois, ancien.

Francfort-sur-Mein, 1622, Corneille von Kerberger. Signature : Math. Tournemainne, pasteur. — 1667, David le Long « teinturier, né à F., marchand à Londres, allant en Angleterre ». Signatures : Jean Richier, pasteur; Jean du Fay, le vieil et David Malapert, anciens.

Londres (*Threadneedle Street*), 1613, Marie le Duc « membre de l'Église françoise, épouse de Gabriel Venke, désirant se joindre à l'Église flamande de Londres avec son mari, a obtenu le consentement de l'Église françoise ». Signature : Abraham Aurelius. — Autorisations semblables accordées, 1614, à Gédéon Facon. — 1617, à Abraham de Preux. — 1626, à Pierre Dentiere. — 1627, à Marie de l'Eau, fille d'Abraham des Deux Villes. — 1680, François le Foi et Rachel Houé. Signatures : Primerose, pasteur; Henri Loo, Antoine Coquart et Dan. du Prie, anciens. — 1681, Jean et Pierre Derveau, et Isaac Delsau. Signatures : Primerose, pasteur; G^me^ Carbonnet, Pierre Hochart, Dan. du Prie, Dan. Duthais, anciens.

« *Londres* (*la Savoye et les annexes*), 1735, Paul Daillé et Henriette Judith Daillé, son épouse, ont été membres de la Chapelle françoise de Spring-Garden pendant sept ans ». Signatures : Dan. Olivier et Muysson, pasteurs; S. Tabart et David Hubert, anciens. — 1736-1740, Jacob et Henri Hop. Signature : Paul Convenent, pasteur.

Londres (*Église de Westminster*), 1652, Sara Couvreur, veuve du capitaine Bognet Coupert. Signatures : Jean Despaigne, pasteur; Devaux, Jean Le Bon et Pierre de Chair, anciens.

Stockholm, 1676, Arnold de L'Hommel, « jeune homme se rendant en Angleterre ». Signature : Isaac Rouyer, pasteur.

Nous avons réservé pour la fin une attestation qui paraît soulever un problème historique :

« Nous Pasteur et Anciens de l'Église Françoise en ceste ville, déclarons que le sieur Jacques Picaué a été Membre de nostre Église Réformée. Donné à *Cologne* le 17 juin 1707. » Signatures : J.-W. Brandt, pasteur; Nicolas Du Pont, ancien. Le sceau de cire rouge porte la légende : Christ et l'Église. Ephes, 5, v. 32.

C'est la première mention que nous possédions d'une Eglise Réformée française à Cologne après la révocation de l'édit de Nantes.

F. de Schickler.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Réparons, avant de poursuivre ces notes, une omission de notre précédent article : M. E. Arnaud, dont il cite deux brochures, vient d'en faire paraître une troisième, *Supplément aux synodes du désert de M. E. Hugues, renfermant vingt et un synodes ou colloques inédits du Désert de Dauphiné* (59 pages grand in-8°, Fischbacher, 1892). Ce sont les synodes de 1744, 1750, 1755, 1757, 1760, 1761, 1763, 1765, 1768, 1778 à 1780, 1782, 1787, 1788, 1790 et 1793, et des colloques de 1774, 1779 et 1793. M. Hugues n'ayant pu faire connaître pour cette province que 11 synodes et 2 colloques, on voit que la contribution de M. Arnaud est très importante. Elle réduit fortement le nombre des lacunes, d'ailleurs difficile à déterminer, dans la série des synodes, mais en laisse encore subsister de très grandes dans celle des colloques, qui se tenaient généralement deux fois par an.

Le sujet de la **Guerre des Camisards** a déjà été si souvent traité qu'il est devenu difficile de connaître tous les travaux qu'il a provoqués, et surtout de les rassembler. Mais il est loin d'être épuisé, si l'on en juge par les brochures qu'il a inspirées depuis trois ans et par les travaux considérables qu'elles annoncent. — Le curé *Mingaud*, dont le *Bulletin* de 1891 a publié (p. 166) une très intéressante lettre circulaire du 10 décembre 1703, a laissé, dans un registre d'état civil conservé à la mairie de Saint-Etienne-Vallée-Française, une sorte de chronique des faits qui eurent pour théâtre les Cévennes de Mende et environs. Un anonyme (que nous croyons être feu M. le baron de Cabiron) en a fait une brochure de 43 pages petit in-8°, intitulée *Troubles des Cévennes à l'occasion de la guerre des Camisards* et imprimée chez Arnal au Vigan, en 1889. — L'année suivante, M. H. Affre, archiviste de l'Aveyron, en retraite, a mis au jour un autre témoignage catholique, *Les Camisards en action, lettres du prieur de Miellet* (Gard) *leur contemporain* (Rodez, impr. Carrère, 147 pages in-8°). — Presque au même moment M. le professeur H.-M. Baird, bien connu de nos lecteurs, publiait sur la *Révolte des Camisards*[1], une conférence lue le 30 décembre 1889 à la Société américaine d'Histoire ecclésiastique; on y retrouve les qualités d'ordre, de clarté et de haute impartialité qui distinguent cet historien.

1. *The Camisard Uprising of the french protestants.* New York, the Knickerbocker Press, 1890; 34 pages in-8°.

En 1891, M. Aug. Boyer a inséré dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Lozère* (pages 505 à 540), sur le même sujet, un curieux *Extrait du petit livre de mémoires des affaires domestiques de Jean Velay, viguier de Florac.* — La même année, M. le pasteur P. Vesson qui prépare une édition monumentale de l'ouvrage classique d'Antoine Court sur les *Troubles des Cévennes*, a communiqué aux *Mémoires de l'Académie de Toulouse* (9e série, t. III), d'après un manuscrit de l'Arsenal, une série d'extraits significatifs de la *correspondance du maréchal de Montrevel avec Bâville* (1703-1704). Cette brochure (Toulouse, Privat; 32 pages in-8°) complète utilement certaines parties du travail de M. Roschach sur le même échange de lettres (tomes XIII et XIV de la nouvelle édition de l'*Histoire du Languedoc*[1]) ainsi que la plaquette de M. Ch. Dardier dont le *Bulletin* a rendu compte (1889, p. 658), alors qu'il ne connaissait pas encore sa nouvelle réplique à M. Marius Tallon, *Encore les Camisards* (Genève, Schira, 1890; 27 pages in-18).

Enfin M. Louis Baragnon annonce, par deux brochures, une histoire de ce grand soulèvement, pour laquelle il s'est livré à des recherches très étendues, et qu'il déclare devoir être particulièrement impartiale. La première est consacrée à *Jacob de Rossel, baron d'Aigaliers*[2]. On sait que ce gentilhomme, d'abord protestant, puis à demi catholique, joua dans cette sombre tragédie le rôle toujours difficile et généralement ingrat de négociateur. C'est précisément ce caractère mixte, jusqu'ici peu apprécié, qui semble avoir séduit son nouveau biographe. Il nous annonce une édition définitive de ses *Mémoires*, jadis publiés par un professeur de l'Université de Helsingfors, M. G. Frosterus[3] auquel on doit aussi un petit

1. Rappelons, à ce propos, que la nouvelle édition de cette *Histoire* est désormais complète, les tomes XI et XII, qui étaient attendus dupuis longtemps, ayant paru l'année dernière (Toulouse, Privat). Comme ils s'occupent du XVIe siècle, ils sont indispensables à quiconque en étudie un épisode un peu saillant. Les notes, fort importantes, sont de M. J. Roman, qui a inséré dans le tome XII quatre dissertations, dont deux nous intéressent très directement : la première raconte, sous forme de chronique, *l'Origine et le progrès des Églises protestantes dans le Languedoc* (93 pages dans le tirage à part); et la seconde nous parle de *la Chambre de l'Édit en Languedoc* (32 pages dans le tirage à part). — Nous croyons savoir malheureusement qu'on n'a pas toujours respecté, dans l'impression de l'*Histoire*, le texte des notes de M. R.

2. *Le baron d'Aigaliers*, Nîmes, impr. Gervais-Bedot; 50 pages in-8°.

3. D'abord dans la *Bibliothèque universelle et Revue Suisse*, 1866, puis dans un tirage à part de 66 pages qui renferme les quelques passages supprimés dans la *Revue*.

volume, résultat de recherches personnelles, *les Insurgés protestants sous Louis XIV* (Paris, 1868),et une plaquette beaucoup moins connue, *Les généraux de Louis XIV en Languedoc* (1702-1704), extraite des *Actes de la Société des Sciences de Finlande* (34 pages in-4°, Helsingfors, 1869). — La deuxième brochure de M. Baragnon, *Histoire ou Politique* (27 pages in-8°; Nîmes, Roger-Laporte, 1892) est une *Réponse à M. l'abbé Delacroix.* — Dans la *Revue du Midi*, où M. B... avait fait paraître un article sur les *Sources de l'histoire des Camisards au Dépôt de la guerre* (septembre 1891), cet abbé avait surtout protesté (octobre 1891) contre l'affirmation que « la tyrannie des prêtres amena la révolte des Huguenots », en déclarant que « pour prendre les armes, les protestants n'avaient qu'à être fidèles à eux-mêmes et dociles aux avis de l'étranger », et qu' « en histoire, comme ailleurs, il y a souvent chose jugée contre laquelle tous les petits papiers du monde, avec leur dessous, ne peuvent rien »... J'en passe et des meilleures. — Il faut lire la réponse ou plutôt les textes, tous catholiques, bien entendu, par lesquels M. B... met tous ces beaux vieux raisonnements à leur véritable place, celle des contre-vérités... et attendre la suite, qui sera certainement remarquable si elle est conforme à ces promesses[1].

Si du midi nous remontons vers le nord en passant par l'ouest, nous ne pouvons passer sous silence un volume sur *Pau et les Basses-Pyrénées* (VIII-530 pages, in-8°, impr. Garet, 1892) récemment offert à *l'Association française pour l'avancement des sciences*, en souvenir de sa 21e session (sept. 1892). L'histoire de cette région y a été très sommairement esquissée par M. A. Planté. Il ne vaut la peine d'en parler que pour y relever (p. 41 et 42) quelques énormités sur Jeanne d'Albret. Elle aurait « imposé la religion nouvelle à son peuple », et son lieutenant Montgommery, en « disputant » le pays à Terride, y aurait dressé « le guet-apens dans lequel, malgré la foi jurée, une partie de la noblesse béarnaise périt, assassinée par son ordre... » Nos lecteurs, ainsi que beaucoup de Béarnais, parmi lesquels M. A. Planté lui-même, savent que ce sont là d'anciennes

1. Au moment de mettre sous presse, j'apprends par un article de M. Ch. Dardier, dans le *Protestant* du 3 décembre, qu'un anonyme vient de faire paraître à Nîmes (Gervais-Bedot), un *Précis historique de la guerre des Camisards* (1702-1710, in-8° de 268 pages), qui a la prétention de nous dispenser d'étudier ce soulèvement dans les récits et documents originaux, en affirmant qu'il a eu lieu uniquement parce que « *les membres du consistoire secret de Nîmes,* » comptaient sur le secours de l'étranger. On conviendra que cette trouvaille nous dispense d'énumérer d'autres affirmations de même valeur, que M. Dardier a la bonté de discuter.

calomnies définitivement réfutées. Mais comme l'auteur se garde bien de citer un seul texte probant, il suffira de signaler à nouveau cette honnête et intelligente manière de travailler à « l'avancement des sciences » dans le sud-ouest.

L'Eglise réformée de Bordeaux, aperçu historique, par M. le pasteur J. Cadène (IV-89 p. in-18; Bordeaux, Gounouilhou), est aussi une esquisse très sommaire, mais du moins exacte et bien écrite, des destinées de cette Église à travers les siècles. On sait qu'une partie de ce canevas a été amplement développée, en 1884, par le premier volume de M. E. Gaullieur sur la *Réformation à Bordeaux*. Les protestants bordelais devraient vraiment tenir à honneur de ne pas laisser indéfiniment inédit le deuxième volume de cette histoire si honorable pour eux, en le faisant sortir des cartons de l'auteur, qui l'a depuis longtemps achevé.

N. Weiss.

NÉCROLOGIE

M. le pasteur Recolin. — M. le pasteur Æschimann. — M. Guillaume Guizot.

Trois deuils viennent, à peu de semaines d'intervalle, de frapper le Protestantisme français. Notre Société perd deux de ses plus anciens amis et l'un des membres de son Comité.

M. **Numa Recolin**, né au Vigan en 1826, successivement ministre auxiliaire à Ganges en 1849, pasteur à Montauban en 1852, à Montpellier en 1860, à Paris en 1873, où il fut presque aussitôt attaché à la paroisse de l'Oratoire, a succombé le 30 octobre à une douloureuse maladie. Ne manquant jamais d'assister à nos Assemblées générales parisiennes, il y a pris plus d'une fois la parole, et particulièrement à celle de 1879. Esprit cultivé et de traditions très huguenotes, M. Recolin aimait à évoquer les souvenirs du passé : il a publié le récit d'une *excursion à la Tour de Constance*, 1876, et une Conférence sur *la Révocation de l'Édit de Nantes et ses conséquences*, 1er novembre 1885. Il a donné à l'*Encyclopédie des sciences religieuses* d'excellentes notices sur Basnage, Daillé, Drelincourt, Du Moulin, Paul Rabaut, et avait réuni sur le pasteur du Désert et ses fils les éléments d'une multiple biographie que les labeurs d'un ministère très rempli ne lui ont jamais permis d'achever.

Né au Locle, canton de Neuchâtel, en 1810, retourné à Dieu le

9 novembre 1892, M. le pasteur **Jules Æschimann** a consacré sa vie à l'Église de Lyon : on ne cessera de s'y rappeler avec gratitude le ministère vraiment béni qu'il y a exercé pendant soixante années, l'élévation de son intelligence, la justesse et la modération de son esprit, la débordante charité de son cœur. S'occupant avec passion du troupeau confié à ses soins, il s'intéressait à toutes les grandes questions et œuvres du Protestantisme français. Il s'était inscrit des tout premiers au nombre des membres de notre Société : nous ne saurions oublier l'accueil qu'elle reçut de lui il y a deux ans, l'excursion qu'il dirigea aux ruines de Chandieu ; les strophes vibrantes dans lesquelles le vaillant et toujours jeune octogénaire, honorant la mémoire de ceux qui par « d'amères douleurs nous ont acheté avec la pure foi la sainte liberté », rendait surtout une fois de plus

Gloire à Christ! Gloire à Dieu!

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'enregistrer avec une profonde tristesse la mort de M. **Guillaume Guizot**, à Rocheferrand, près d'Uzès le 23 novembre dernier, après de cruelles souffrances. Il était entré en 1864 dans notre Comité, qui pensait avoir le droit de compter longtemps encore sur son précieux concours. Il est parti, semble-t-il, avant l'heure, sans avoir publié ses belles recherches sur Montaigne, et nous le craignons, sans avoir terminé l'étude sur Agrippa d'Aubigné qu'il préparait pour la collection des Grands Écrivains français. Nul mieux que lui n'eût su analyser les œuvres de l'historien et du poète et, mettre en lumière et en honneur le caractère et la grande figure de l'intrépide ami du Béarnais. F. DE S.

Errata. — Page 54, ligne 37, lisez Cazalis de Fondouce; — 390, dernière ligne du texte, a su *y* rester; — 392, reporter les *Errata* qui y sont marqués; — 395, l. 24; Bidenbach (mort le 6 avril 1572); — 400, note 3, ligne 8 : *ut puta;* — 401, note 1, ligne 6 : *Des Fosses;* — 402, l. 29 : *Neuser;* — 415, l. 4 : cultivateurs, *au plus* une centaine de personnes, *forment* aujourd'hui...; — 402, l. 19 : exemples *d'*applications; — 417, l. 6 : XVIIIe; — 471 n., reporter les rectifications indiquées; — 538, insérez (III. — 1708 à 1747) entre les deux alinéas; — 612, l. 10 : Tournel aîné.

Avis. — Ce numéro paraît très en retard, à cause de la *Table* que nous avons tenu, malgré le grand surcroît de travail et de dépense qu'elle implique, — à donner à nos lecteurs, avec le dernier fascicule, ainsi que nous le leur avions promis.

Le Gérant : FISCHBACHER.

TABLES

I. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES DE LIEUX, ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME XLI (ANNÉE 1892[1])

Abbadie (Jean), 332.
Abbaye (Jean-Jacques d'), 224.
Abbestecch, pasteur, 665.
Abercrombie (Marie), 666.
Abjurations, 49, 52,96 ss, 249, 335, 609.
Ablon, 242.
Abus de l'Église romaine, 185 ss.
Académies protestantes, 36, 448.
« Acanthius » [L'Espine], 404.
Aché, capitaine, 301.
Adam, curé, 97.
Adrets (des) Voy. de Beaumont.
Adrian (Elie), 665.
Aeschimann, Jules, past., 672.
Agen, 140.
Ager, Voy. Atgier.
Aguessau (d'), chancel., 115 ss, 498.
Ahlden, 655.
Aigaliers (d.) — Voy. Rossel (de).
Aigoin (Pierre), pasteur, 51.
Aigremont (Gard), 51.
Aigues-Mortes (Gard), 108, 271.
Aiguillon (Lot-et-Garonne), 286.
Aix (B.-du-R.), 36, 608 n., 659.
Aix-la-Chapelle, 511 n.
Aken, 605.
Alais, 220, 222, 304, 368, 609.
Alba (Marcial), martyr, 309 ss.
Albert (D.), 301.
Albret (Pierre d'), év. d'Oléron, 185.
Alençon, 129, 361.
Alexandre VI, pape, 446, 447.
Alexandre (Pierre), 509.
Aliès (d'), famille, 26 ss, 277.
Aliès de la Tour (Sam. d'), 277, 335.
Aliguieri, 174 n.
Alix, pasteur, 529.
Allaire (Esther), 652 n.
Allard, pasteur, 536.
Allart, 308 ss, 526.
Alègre (P.), pasteur, 98, 108.
Allègre, pasteur, 105.
Allegrin, 308 ss.
Allemagne (Refuge en), 168, 244, 331, 550 ss, 604 ss.
Allenet (Denis), 472, 483.
Allix (P.), 332.
Almeras (Th. et R.), past., 51.
Alphonse Ier, duc de Ferrare, 174 ss.
Alquier (Ch.), avocat, 661.
Altona, 662 ss.
Amalric (Ant. d'), sr de Durfort, 99.
Amboise (Conj. d'), 156 ss, 389, 452.
Ambroys (Rémy), présid., 625.
Amiens, 114.
Amiot (Et.), 666.
Amsterdam, 260 n., 529 ss, 553, 662 ss.
Amyraut (Moïse), 8, 429, 665, 666.
Anabaptistes, 256 ss, 331.
Ancezune (R. d'), archev., 447.
Ancillon (Ch.), 332, 664.
— (P.), pasteur, 664.
Andelot (d'). — Voy. Châtillon.
André (Françoise d'), 101.
Andreae (J.), chancelier, 395 ss, 405.
Anduze (Gard), 51, 54, 194.
Aneau (B.), martyr, 331.
Angers, 525 ss, 625 ss.
Angleterre (Refuge en), 34, 213, 233, 507 ss.

1. Voir la note à la dernière page.

— (Collectes nationales pour les réfugiés), 311 ss, 392.
— (Hérétiques réfugiés en), 266.
Anglure (Marquise d'), 373 ss, 460, n.
Angoulême, 176.
Angrogne. 274.
Anne, reine d'Angleterre, 327 ss.
Annonay (Ardèche), 609.
Antonelli, cardinal, 237.
Anvers, 10 ss., 214, 250 ss, 331, 665.
Aoste (Val d'), 133, 238.
Appenzell, 134.
Appia (G.), pasteur, 208 n.
Arande (Michel d'), 71, 91.
Arbissan, 286.
Arbousse-Bastide (famille), 52.
— (David), chirurgien, 52.
Arcerius (J.), pasteur, 666.
Arces (Charente-Infér.), 416, 472 n.
Ardouin, 417 n.
Argenson (d'), lieut. de police, 544 ss.
Argenson (R. de Voyer d'), int., 469.
Argis d'). — Voy. Boucher,
Arivé (Pierre), 423.
Armand, pasteur, 217.
Arminius, 583.
Arnaldus (Joannes), 409.
Arnaud de Vos, 664.
Arneys (Antoine), 212.
Arnoul, intendant, 335.
Arnouville (d'). — Voy. Machault.
Arnoux (le père), jésuite, 282.
Arras, 253.
Arrests et ordonnances royales de la suppreme cour du Royaulme des cieulx (1542), 278.
Ars-sur-Moselle, 275.
Artouan (Saintonge), 487.
Arvert (presqu'île d'), 336, 416.
Aschersleben, 605.
Aspe (Vallée d'), 500.
Assas de Ginestous (Fr. d'), 276.
Asseline (l'abbé), 612 ss.
Assemblées clandestines, 33, 193 ss, 270 ss, 616.
Assemblée générale de la Société (28 avril), 225-249.
Asté (Hautes-Pyrénées), 224.
Astor (Anne d'), 649.
Astros (d'), 290.
Atgier (David), 96.
Atgier (Esther d'), 96.
Athanase (le père), capucin, 282.
Aubais (Gard), 95 ss.
Aubecougne (Jacob d'), 409.
Aubigné (Agrippa d'), 488 ss, 672.
Aubineau, 665.
Aucon (Guillaume), notaire, 224.
Audebert, 557 n.
Audifret (Louis), 96.
Audincourt (Doubs), 377.
Audoyer (J.), dit le Procureur, 102.
Audoyer, traître, 272.
Augy (Antoinette d'), 366.
Aujargues (Gard), 96.
Aulas (Gard), 54.
Aulicus (Baptista), 519.
Aulnoy-les-Provins (S.-et-M.), 398.
Aumessas (Gard), 51.
Aurelius (Abr.), past., 667.
Aurillat. — Voy. *Ozillac*.
Auripech, 288.
Austin-Friars (Église d'), 661.
Authen, 360.
Authon (Char.-Inf.), 417, 472 n.
Autin (A.), 663.
Autun, 663.
Auvergne (Comte d'), 497.
Avallon (Saintonge), 416.
Avesme, près *Moulins*, 638 ss.
Avèze (Gard), 54, 276.
Azémar de Cazevieille (d'), 52.

Bachelier, Sénéchal d'Aiguillon, 285.
Bachellé (P.), 664.
Bachier (Jean), 251.
— (Jeanne), épouse Hérault, 251 ss.
Badonvilliers (Meuse), 410.
Baër (Charles), pasteur, 146.
Bagge (baron de), 659.
Bagnères-de-Bigorre, 223 ss.
Baile (Es.), pasteur, 664.
Baile (Jean) archevêque, 446.
Baillet (Adam), 664, 666.
Balbiano, ambassadeur, 244.
Bâle, 171 ss, 209 ss, 238, 399 ss, 408 ss., 511, 517 n., 657, 664.
Balk (*Frise*), 655.
Balmès (Louis), 194.
Ban-de-la-Roche (Le), 201.
Bancel (de), 541.
Bar (Maison de), 299.
Barbaste, 523 n.
Barbeau (Marie), 656.
Barbot de La Porte (Jacques), 529.
Barbusse, pasteur, 98.
Barbut, pasteur, 50.
Barby, 605.
Bardon, capitaine, 301.
Barjac (Christofle de), s^r de Gasques, pasteur, 356, 358, 365.
Barlœus (Lamb.), 665.
Baron (Is.), 666.

Barran (H. de), 627 ss.
Barrau, 657 n.
Barrère, conventionnel, 150.
Barret, curé, 371 n.
Bart (Pierre), martyr, 566.
Barthol (Guillaume), pasteur, 432 ss.
Barthol, diacre, 438.
Bartholdi, 206 n.
Bartholmèss (C.) 230.
Bary (Jean de), 664.
Basian. — Voy. de Bourbon-Basian.
Basnage (J.), pasteur, 160, 164.
Basnage de Beauval (H.), 332.
Basset (Marg.), épouse de P. de Viau, 305.
Bastide (André), pasteur, 51, 98.
Bastide. — Voy. Arbousse.
Bastille (Prison^rs à la), 28 ss, 529, 543 ss.
Bauda, 666.
Baudin, amiral, 229, 231.
Baudin (Ch.), 232.
Baudius, 462.
Baudouin, 666.
Bauldry, 526.
Bâville, intendant, 164, 497, 499.
Bayle (Pierre), 332.
Béarn, 6, 140 ss, 196, 241, 243, 247, 278, 358, 368, 455, 500 ss, 626 ss.
Beaucaire (Gard), 272.
Beauchy, 251.
Beaujardin, pasteur, 665 ss.
Beaulieu-Marconnay (de), 657 n.
Beaumanoir (Charles de), 389.
Beaumont (Elie de), 217, 220.
Beaumont (François de), baron des Adrets, 153, 244, 454.
Beaumont (J. de), pasteur, 664.
Beaumont-les-Valence (Drôme), 54.
Beaumont (De). Voy. D. Toussain.
Beauregard (L'Abbé), 373 n., 465 n.
Beauregard (F. de), 647.
— (Mme de), 651.
Beausobre (J.), 332.
Beauteville (de), évêque, 220.
Beauvais, 303, 571.
Beauvais (Allier), 640.
Beauval (De). — Voy. Basnage.
Beauvilliers (duc de), 498.
— (duchesse de), 335.
Beauvoisin (Gard), 108.
Bebel, 179.
Beck (J.), résid, de Brandebourg, 529.
Béda, 71 ss.
Bedey ou Vedey (J.), pasteur, 51.
Bedfort (Duc de), 221.
Begon, intendant des galères, 92 ss.
Beignon (de). — Voy. Desmier.
Beijer, 667.
Belair, 303.
Belesta, 286.
Belfort, 380 ss.
Bellarmin, 158.
Bellecoste, 194.
Bellefleur (M.), ambassadeur, 13 n.
Bellegarde (de). V. D. de Viau et P. Roger.
Belot, 308 ss.
Belsunce, 288.
Belvès (Dordogne), 285.
Benech (Famille), 34.
Bennelle (Pierre), 666.
Benoist (Pierre), pasteur, 95 ss.
Benoît (Élie), pasteur, 243 ss.
Bérauld, 71.
— (Michel), pasteur, 355, 358, 365.
— (Pierre), pasteur, 297, 300 ss.
Berckheim (Mlle de), 202.
Berdot (Marg.), ép. Duvernoy, 375.
Berger, pasteur, 207 n.
Bergerac (Dordogne), 131, 299, 302.
Bergier (L'abbé), 367 ss, 452 n.
Berg-op-Zoom, 666.
Bergues (M. de), 299, 302.
Beringhen (Suz. de), 498.
Berlié (Jacques), pasteur, 50, 95.
— (Pierre), avocat, 101.
Berlin (Refuge à), 168, 528 ss, 650 n.
Bernadou, capitaine, 301.
Berne, 306 ss, 388 ss, 401 n.
Berneaud, pasteur, 485.
Berneuil (Charente-Inférieure), 416.
Bernis (Gard), 96.
Bernsdorff (de), 654.
Berny (Nic.), pasteur, 361.
Beroald (Mathieu), 397, 488 ss.
Berquin (Louis de), martyr, 71, 74 n.
Bersot (Ernest), 240.
Bertezène, pasteur, 197, 279.
Berthelier, pasteur, 664.
Berthomier, 526.
Bertrand, déporté, 271 ss.
Bertrand, pasteur, 105.
— (Sim. et Jérém.), pasteurs, 657.
Besançon, 369, 436, 445.
Besignan (Geoffroy de), 609.
Besnard, 666.
Bessenge, 557 n.
Beuzeval-sur-Mer (Calvados), 54.
Bevilacqua (Famille), 188.
Bezard (Noël), 664.
Bèze (Théodore de), 62, 138, 157, 172, 210, 212, 235 ss, 340, 364, 390 ss, 406, 413 ss, 523 n.

Béziers (Hérault), 270 ss, 358, 365.
Bibé (Barth., Jean et Pey de), 224.
Biberach, 379.
Bibliographie, 108, 154, 166, 168, 209, 213, 215, 278, 331, 336, 388, 442, 445, 446, 500, 550, 602, 607, 661, 668.
Bidenbach (Guillaume), 395.
Biel, pasteur, 666.
Bienne, 409.
Bietigheim, 405.
Bigorre, 224.
Biguereau (Madel.), 652 n.
Billé (Château de), 357, 362.
Billières. — Voy. de Scorbiac.
Billing, 203 n., 206 n., 207.
Bimard (Henry et Marg. de), 96.
Bimon. — Voy. Malortie.
Binder (Christophe), 396.
Bion (J.), aumônier des gal., 590 ss.
Biseuil, 417 n.
Blachère (Pierre), prisonnier, 193.
Blachon (V.), 664.
Blamont (Doubs), 384, 439.
Blanché de Soulas (Nîne de), 277.
Blandrata, 402.
Blau (Estienne), avocat, 101.
Blausac (Angoumois), 310.
Blavet, 296.
Blessig, pasteur, 146, 201 n.
Blois, 456, 625 n.
Blondel, past., 666
Boccius, 511 n.
Bochart (Sam.), pasteur, 664.
Bocq, déporté, 271.
Boddeus, pasteur, 666.
Bodin (Jean), 462.
Bognet-Coupert, cap., 667.
Bohême, 645.
Boileau, 494.
Boisclair (de), 648.
Boisdavid (Général de), 648.
Bois-le-Duc, 646.
Boisnormand (de). —Voy. Le Guay.
Boisrenaud de Launay (G. de), 648.
Boissard, pasteur, 207 n.
Boisse-Pardaillan, 289, 299.
Boissière (Élisabeth), ép. de Rabaut-Saint-Étienne, 219.
Boissières (Gard), 95 ss., 277, 336.
Bol (C.), peintre, 665.
Bologne, 173, 174, 190.
Bombelles (Jean de), 659 ss.
— (Antoinette de), 660.
Boncœur (de). Voy. de Rosemont.
Bongars, 462.
Bonnin (Jacq.), 666.
Bonnafoux, déporté, 271.
Bonnaud (L'abbé), 373 n., 464 ss, 611 ss.
Bonneau (Veuve), 485.
Bonnel (And., Dav. et Jérém.), 665.
Bonnemort. — (Voy. *Le Pech de*).
Bonnet, 194.
Bonnet (Jules), 169, 232 ss., 279.
Bonnet (Marie), ép. Ricour, 52.
Bonrepos (De). — Voy. Riquet.
Bonrepaus (Dusson de), amb., 30, 34.
Bonthoux (Jean), prêtre, 609.
Bony (Jean), 50, 95.
Boone (J.), conseiller, 255, 268.
Boquin, 402.
Boreel (W.), ambas., 665.
Borclon (Le s^r de), 665.
Bordeaux, 54, 271, 363 ss, 419, 474, 483, 659 n., 663, 671.
Bordenave (N. de), past., 358, 366.
Bordes (Léonard), fondeur, 276.
Bordier (Henri), 166.
Bosc, pasteur, 216.
Bosc (Marie), ép. Bouet, 47.
Bossuet, év. de Meaux, 94, 108 ss, 121, 154 ss, 242, 323, 339, 348 n., 350, 353 n., 357, 428, 462.
Boucher (Odet), s^r de Roger de Boussières et de Viau, 305.
Boucher d'Argis, 658.
Boucherat (Guill.), avocat, 308 ss.
— (Nicolas), cistercien, 516 n.
Bouchereau, pasteur, 664 ss.
Bouchet (Jehan), 572.
Bouchu, intendant, 28.
Boucquet (J.), past., 355, 357, 359, 362.
Bouet (Jean), boucher, 56.
— (André), pasteur, 47, 108.
— (Maurice), pasteur, 47.
Bouet. — Voy. Bosc.
Bouete (R.), 526.
Bougre (Robert le), inquisit., 250 n.
Bougy (De). — Voy. Le Révérend.
Bouhereau (Élie), pasteur, 357, 470.
Bouillon (Mlle de), 428.
Boulard (Jean), galérien, 92 ss.
Boullaye (Château de), 498.
Boulogne (Gascogne), 310.
Bourbon (Anne de), 277.
— (Louis de), prince de Condé, 445.
Bourbon (Nicolas), poète, 185 n.
Bourbon (Cardinal de), 131 ss.
— (Connétable de), 178.
Bourdon (Charlotte de), 648.
Bourges, 57 n., 129, 171, 244, 331.
Bourgogne (Protestantisme en), 28.
Bourgogne (Duc de), 337 ss, 449 ss, 611.

Bourgogne (Jacques de), 511.
Bourgoing (F.) dit Dagnon, pasteur, 638.
Bourry. — Voy. Du Bec-Crespin.
Boursefranc (Saintonge), 487.
Boursolles (Marquis de), 284, 288.
Boussard (Geoffroy), chanoine, 446.
Bousseraille (G.), loïste, 261, 266, ss.
Boussières (L.-et-Gar.), 281 ss, 305.
Boussiron de Grand-Ry (Francisca), 179 ss, 187 ss.
Bouy ou Bouis (Jean), past., 50, 95.
Boyer (Jacq.), past., 51, 220, 222.
Boyer (Pierre), 485, 486.
Brabant, 255 ss.
Braconnier (Pierre), 605.
Brand (de), 540.
Brandt (J.-W.), pasteur, 667.
Brandebourg, 553 ss.
Brandon, 308 ss.
Brasi, 666.
Braun (Théodore), 228.
Bréda, 664, 666.
Brême, 205 ss.
Brenoille (Oise), 153.
Brenz, 395.
Brescou (Fort de), 195.
Breslau, 88, 257.
Bretagne, 244, 355.
Breteuil (Baron de), 450.
Bretignères (M. de), 372 n.
Breuillet (Charente-Inférieure), 416.
Breve (Jacques), 664.
Brevilliers (Haute-Saône), 381.
Brevin (Daniel), pasteur, 431.
Bric (Pierre), 478.
Briçonnet, év., 58 ss, 90 ss, 124 n.
Briçonnet (Madeleine de), 398.
Bridou (J.), pasteur, 664.
Brieux (Couvent de), 498.
Brion (Frédérique), 147.
Bristol, 321.
Brouhard (F.), 423.
Brousson (Claude), mart., 497, 499.
Bruccioli (Antonio), 175.
Bruette, 300.
Brueys (Louis de), seigneur de Souvignargues, 99.
Bruges, 466.
Bruguier, apothicaire, 97.
Bruguier (Guillaume), pasteur, 48.
Brûlart (Noël), procureur, 525.
Brun, pasteur, 96.
Bruneau de Tartifume, 625,
Brunet (Pierre), 660.
Bruniquel (Tarn-et-Garonne), 336.
Brunnen (Geoffroy de), 20 ss.
Bruno de Pignerol, capucin, 104.
Brunswick-Lunebourg-Celle (Duc de), 553.
Bruxelles, 521.
Bruyne (Michel de), 254.
Bry, 471.
Bucer (Martin), réformateur, 90, 155, 214, 340, 509 n., 510, 518 ss.
Buche (Jean), 664.
Budé (Guillaume), 71, 86 n.
Buée (La) ou Laissive de l'abbé, 617.
Buell (M. de), 665.
Bugnet, pasteur, 664.
Buisson, 557 n.
Bullinger, 126 n., 278, 399 n., 411 ss, 510 ss.
Bulteel (Jeanne), 666.
Burck. — Voy. Reuss.
Bure (Idelette de), 238.
Bureau (Laurent), 447.
Burg, 605.
Burnet, évêque, 319.
Bussy-en-Bourgogne, 275.
Butaud de Lensonnière, gal., 597 n.
Buzenval (De). — Voy. Choart.

Cabrières (Vaucluse), 605 n.
Cabrit (Jacques), pasteur, 528 ss.
Cadnet, 640.
Caen (Nouvelles catholiques de), 26.
Cahiers du Tiers-État, 369.
Caillaux (Louis), 660.
Calais, 508.
Calander (Alex.), 666.
Calas (Jean), 221.
Calbe, 605.
Calcagnini (Celio), 178.
Calemberg, 644.
Calignon (Soffrey de), chancel., 153.
Calonges (De). — Voy. de Bougy.
Calthof, 664.
Calvi (Francesco), libraire, 173.
Calvière (Mme de), mère, 101.
Calvière (G. de), b^on de St-Cosme, 100.
— (Rose de), 101.
— (Françoise de). — Voy. d'André.
Calvin (Jean), 82, 156, 210 ss, 236 ss, 263 n., 340 ss, 392, 448, 510 ss.
— (Calomnies contre), 6, 210, 453.
— (Son séjour à Ferrare), 171 ss.
— (Son pseudonyme), 176.
Calvisson (Gard), 95 ss.
Cambacérès, 39, 42.
— (Dominique et François de), 96.
Cambrai, 18, 251 n., 264, 660.
Cambridge, 522, 583.

Camisards, 100, 244, 337, 349, 458, 668.
Camoëns, 339.
Camp (Marthe), vic. de Bombelles, 660.
Camphausen (De), 558.
Camps (F. de), abbé de Sivry, 113 ss.
Camus (Jehan), notaire, 309.
Canaye (Jean), 72.
Cannes (Gard), 45 ss, 99.
Canterbury, 244, 313, 331, 507 ss, 633.
Capdeboscq (Arm.), brigadier, 197.
Capderey (P. et R.), prêtres, 224.
Capiton, réformateur, 88, 90.
Cappel (Louis), théol., 362, 665.
Caractère huguenot (Le), 610.
Carbonnet (G.), 667.
Carcassonne, 358.
Cardel (Paul), pasteur, 546.
— (Jean), marchand, 547.
Cardet (Gard), 51.
Carinthie, 400.
Carlstadt, 79, 129, 340.
Carnovianus (Michel), 257.
Caroli, 71.
Carpentarius (Petrus), 408.
Carrié, 300 ss.
Casaucan (Jean de), 655.
— (Jos. de), pasteur, 654 ss.
— (Sam. de), 654.
Cassander (George), 466.
Cassel, 646, 657.
Cassiodore (Le père), capucin, 436.
Cassius (Joseph), 400.
Castan (Dordogne), 54.
Casteljaloux (L.-et-G.), 286, 294, 364.
Castellion (S.), 209, 241, 245, 278, 517 n.
Castellioneus (Guarnerius), 409.
Castelnau (Béarn), 654.
Castelnau de Chalosse, 289.
Castelnaut (De). — Voy. de Caumont.
Castelsagrat (T.-et-Gar.), 299, 305.
Castera (P. de), subdélégué, 196 ss.
Castetarbe (Béarn), 196.
Castets (Vicomte de), 284 ss.
Castilhon (B.), recteur, martyr, 224.
Castol, 214.
Castres, 283, 290, 357, 368.
Catabaptistes, 260 n., 519 n.
Catéchisme de persévérance (Le) sur Luther et Calvin, 6.
Catel, 557 n.
Cathares, 502 ss.
Catherine de Médicis, 132, 134, 158, 166, 167, 349, 454.
Cattaneo (A. de), archidiacre, 446.
Caulier, 653.
Caumont (Armand de), duc de La Force, 428 n.
— (Charlotte de), ép. d'H. de La Tour, vicomte de Turenne, 428.
— (D. de), baron de Montbeton, 27.
— (Paul ?) — 648.
— (Henri-Nompar de), marquis de Castelnaut, 284 ss.
— (Henri-Jacques-Nompar de), duc de La Force, 499.
— (Jacques-Nompar de), duc de La Force, maréchal de France, 284 ss.
— (Jacques-Nompar de), duc de La Force, prisonnier, 33, 497.
— (Jean de), marq. de Monpouillan, 284 ss.
— (duchesse de). — Voy. Jeanne de la Rochefaton et Suz. de Béringhen.
Causic (François), 335.
Caussade (T.-et-Gar.), 301, 302.
Caussade (De). — Voy. d'Aliès.
Cauzid (Pierre), 104.
Cauzid, pasteur, 107, 336.
Cavalier, d'Alais, 222.
Cavalier (Elisabeth), ép. Guérin, 52.
— (Jean), 100.
— (Suzanne), veuve Roger, 102.
Caveirac (Gard), 108.
Caverson (Guillaume), notaire, 264.
Cazevieille (De). — Voy. d'Azémar.
Celle, 153, 644 ss.
Cellites, 257.
« César », pasteur, 543 ss.
Ceverdasky (André), 400.
Chabal (Pierre), consul, 276.
Chabaud (Al.), s^r de Perdiguier, 52.
— (Suzanne), ép. Soulier, 52.
Chabaud-Latour (du Tribunat), 42 n.
Chagey (Haute-Saône), 439.
Chaillevette (Charente-Inf.), 416.
Chair (Pierre de), 667.
Chalais. — Voy. Saint-Michel.
Chalbos, prieur, 192 ss.
Châlons-sur-Marne, 132, 251 n.
Chalosse (De). — Voy. Castelnau.
Chamauval (M. de), 196.
Chamblon (Cévennes), 194.
Chambon, 308 n.
Chamel (De). — Voy. de Pierre.
Chamier (Daniel), pasteur, 227, 296.
Chamillart, 544.
Champ-des-Morts (Le), 100.
Champagne (G. de), c^te de La Suze, 380.
Champagnolles (Char.-Inf.), 416.
Champagny (M. de), 24.
Champs, 650 n.

Chandieu (Antoine de), pasteur, 355.
Chandieu, commissaire, 638 ss.
Chandieu (château de), 672.
Changeur révoqué pour religion (Un), 587 ss.
Changy (De), 359. — Voy. du Fay.
Chantre (Le).— Voy. Gilles.
Chapel (Suzanne), ép. Gilly, 103, 104.
Chapelain (Le dernier) **de l'ambas. de Suède** à Paris, 145 ss, 198 ss.
Chapon des Tours, 193.
Chappuis (S.), 332.
Chapuzeau, 656 ss.
Charente, 417, 473.
Charenton, 297 ss.
Charité-sur-Loire (La), 251 n.
Charlemont, 10, 18.
Charles, 304.
Charles (Jehan), garde-notte, 43.
Charles VIII, 447.
Charles IX, 133, 156, 168, 342, 453, 616.
Charles II, d'Angleterre, 312 ss, 553.
Charles-Quint, 255, 268, 435.
Charny, 397.
Charréard (François), 609.
Charron (Aubin), 427, 472 ss.
Charruau (André), 476 ss.
Chartres, 358, 445.
Chartres (duchesse de), 179.
Chassebeuf (F.), martyr, 625.
Chasteaupers (De).—Voy. Hurault.
Chasteigner de Vossai (De), 334 ss.
Châteaubriant (Loire-Inf.), 360.
Chateauneuf (M.), [Chiron fils], 216.
Châtelain (Paul), 666.
Châtellerault, 356 ss, 363.
Châtelot (Doubs), 384.
Châtillon (Anne de Coligny de), ép. de Georges II, comte de Montbéliard, 380 ss, 428.
— (Franç. de), s^r d'Andelot, 154, 389.
— (François de Coligny, comte de), fils de l'amiral, 399.
— (Gaspard de Coligny, s^r de), amiral, 9, 10, 166, 239, 243, 361, 389, 391 ss, 398, 409, 454, 560, 603.
— (Gaspard de Coligny, maréchal de), 299, 301, 380 n.
— (Guy-Paul de), comte de Laval, 357, 361, 399.
— (Henriette de Coligny de), ép. de G. de Champagne, c^te de La Suze, 380 n.
— (Louise de Coligny de), 21.
— (Odet de Coligny, cardinal de), 153, 243, 389, 507 n.
— (Odet de Coligny de), fils de l'amiral, 399.
— (La maréchale de).— Voy. Anne de Polignac.
Châtillon (Famille), de Picardie, 43.
Chaufepié (J. de), past., 356, 358, 363.
— (G. Abr.), 655.
— (Sam. de) père et fils, past., 655.
Chauffepié (De), pasteur, 666.
Chaulnes (Duc de), 499.
Chaumette, 200.
Chaumont (Champagne), 55.
Chauvet (Élie), 648.
Chauvin (B.), s^r de La Muce, 360.
Cheiron (Élie), pasteur, 101.
Cherbonyer (Jehan), 470.
Cheseaux (Loys de), 216.
Cheusses (De), 657 n.
Chevalier (Ant.-J.), 658.
Chevalier de l'Étoile (P. Rabaut), 216.
Chevreuse (Duc de), 337, 351, 499.
Chirat (Allier), 640.
Chiron (Ét.) père, past., 216, 218, 222 ss, 368.
Chiron fils, pasteur, 216.
Chitty (Math.), 666.
Choart (P.), s^r de Buzenval, 409.
Christaudins, 124 n.
Christian V, roi de Danemark, 553.
Christian-Louis de Brunswick, 644 ss.
Christophe, duc de Wurtemberg, 385, 394 n., 395, 434 ss.
Christophle (Jean), 666.
Chronique littéraire ou bibliographique, 108, 154, 166, 209, 213, 215, 331, 388, 442, 500, 607, 668.
Cisner, 214.
Clairac (Lot-et-Garonne), 282 ss.
Clairan (Gard), 48.
Claise (Angoumois), 176.
Clarion (Antoine), pasteur, 51.
Claris (Pierre), 270 n.
Claris, pasteur, 51.
Claude (Isaac), pasteur, 322.
Clausse (H.), s^r de Fleury, ambas., 132 ss.
Clauzel de Fonfrède (Olympe de), 277.
Clavel (Christophle), fondeur, 55.
Claverie, 196 ss, 279.
Clément VII, pape, 174.
Clément (Jacques), 456.
Clémont, 384.
Cler (Jean), 484 ss.
Clèves, 664.
Clichtow (Josse), 71, 125 n.
Cloches prot., 54, 275, 445, 487, 504.
Clouet, 243.

Coarde, 357, 361.
Cobham, 14 n.
Cochefilet (R. de), ép. de Sully, 447 ss.
Coconas, 359.
Codognan (Gard), 51, 96.
Colin (Germain), poète, 525 n.
Colines (S. de), impr., 70 n., 83, 91, 92, 519 n.
Colineus (Claudius), 519 ss.
Collectes nationales anglaises (Les) en faveur des réfugiés protestants, 311 ss, 392.
Collège (Le) **de Navarre à Paris et l'hérésie**, 42 ss.
— de Clermont à Paris, 44.
— du Plessis à Paris, 31.
— du card. Le Moine à Paris, 123.
Collet-de-Dèze (Lozère), 54, 193, 196.
Colloques (Actes de), 414, 471, 668.
Collot d'Herbois, 152.
Cologne, 142, 521, 667.
Colognier (Le), 519.
Colomb (De), 556 n.
Colomiès, 280.
Colvius (N.), pasteur, 666.
Combas (Gard), 49.
Combet (Jean), proposant, 194.
Combles (Abel de), pasteur, 430.
Comité prot. de Paris (Le), 217, 220.
Comité de Salut public, 148 ss.
Compayr (Marg.), ép. Casaucan, 655.
Complainte des Galériens, 589 ss.
Conards (Confrérie des), 617 ss.
Concordat (Le), 202.
Condé, 135, 156, 289, 301, 359, 445, 633.
Condé-sur-Sarthe (Orne), 562 n.
Conduite des empereurs chrétiens envers les païens, 117 ss.
Congénies (Gard), 95 ss.
Conrart, moine augustin, 251, 254.
Conseil de Brabant, 254, 264, 267.
Conseil central, 229.
Conseil de Conscience, 116 n., 122, 338, 345, 350, 351.
Consistoires (Actes de), 414, 471, 501.
Consolation (La) de fr. Ol. Maillard, 278.
Constance, 303.
Constans, avocat, 300 ss.
Constant, apostat, 52.
Constantin, empereur, 117.
Constantin (Jacq.), pasteur, 95 ss.
Constantinople, 403, 436.
Contesse, 665.
Conti (Prince de), 221.
Convenent (P.), pasteur, 667.
Convention (La), 150 ss, 200.
Cop, médecin, 71.
Copenhague, 332.
Coppet, 193, 195.
Coppin (Nicolas), inquisiteur, 264.
Coquart (Ant.), 667.
Coquerel (Ath.) fils, pasteur, 230.
Coquerel (Ch.), 226.
Corbeil (Louis), 389.
Corgémont (Jura bernois), 445, 504.
Cornélis (Guillaume), 258.
Corniaret (Louise), ép. Bimard, 96.
Cornusson, 288.
Coronel, 298.
Corps (Isère), 609.
Corranus, 214.
Correspondance, 54, 274 ss, 334 ss, 444, 502, 611.
Corsellis (Pierre), 665.
Corteiz (Pierre), pasteur, 193, 194.
— (Jacques), 194.
Coste (David), pasteur, 51.
Costures (Seine-et-Marne), 398.
Cottière, pasteur, 666.
Couderc (Antoine), pasteur, 51.
— (Thomas), pasteur, 528.
Couet (Jacques), pasteur, 362.
Couët du Vivier, 664.
Cougnat (De), pasteur, 638.
Couhé (Vienne), 655.
Coulabille, 253.
Coupert. — Voy. Bognet.
Courault (B.-J.), sieur du Portail, 27.
Courcelles (Émery de), 515.
Courcelles-Chaussy, 276.
Courcillon (Élisab. de), 648.
Courlay (Saintonge), 416, 471 n., 477 ss.
Cournonterral (Hérault), 52.
Court (Antoine), 153, 192, 195, 215, 219, 243, 269, 270 n., 610, 669.
Court de Gébelin, 217, 220, 372.
Courthezon (Vaucluse), 607.
Courtin, avocat, 669.
Courtrai, 9.
Cousib (Gab.), ép. Bertrand, 657.
Coustan, pasteur, 95.
Coutras (Gironde), 131, 144.
Couvet (Ant.), 666.
Couvreur (Sara), 667.
Cozes (Charente-Inférieure), 416, 477.
Cranmer, archevêque, 509 ss.
Cravans (Charente-Inférieure), 416.
Cray (Ger.), 666.
Crégut, pasteur, 552.
Crémone, 446.
Crespian (Gard), 48, 108.
Crespin, 214, 308, 466 ss.

Croissy (Colbert de), 608.
Crommelin (Cath.), 665.
— (J. et P.), 665.
Cromwel (Olivier), 343.
Cromwell (Th.), vice-régent, 508.
Crop (Jacob), 663.
Cros (Gard), 51, 196.
Crottet (A.), pasteur, 226.
Cruce (Joanes de), 408.
Cujas, 659.
Cultes (Les) pendant la Révolution, 145, 151, 199 ss.
Culte de l'Etre suprême, 151.
Culte des saints, 125 ss, 261, 335, 530.
Curione (Famille de), 238.
Cury, 664.
Custossius (Ph.). — Voy. De La Garde.
Cuvier (Frédéric), 227.
Cuvier (Rod.), past., 208 n., 275.

Dagnon. Voy. Bourgoing.
Daignac (Urbain), fondeur, 276.
Daignac, curé, 101.
Daillé (Jean), 664.
— (P.), 667.
— (Henriette), 667.
Dalair, Dalais, Dalart ou de Larc fils, pasteur, 96, 278.
Dalgue (Paul), pasteur, 51.
Damville, 389.
Danckelmann (De), 537 ss.
Dangear (Olympe de), 277.
Daniel (Le Père), jésuite, 114.
Dargence (Armand), 471.
Darney (Vosges), 370 n.
Darvieu (Annibal), pasteur, 51.
Dassy, 659.
Dathenus, prédicateur, 402.
Datournou (Pierre), notaire, 501.
Dauphin (Le), père du duc de Bourgogne, 345.
Davidjoristes (Les), 256, 265.
Davion (Jean), Loïste, 266 ss.
Davissche (Jean), 254.
Debesche (M.), 28.
Decker, graveur, 113 n.
Déclaration contre les calomnies... de la Ligue, 131, 136 ss.
Déclarations du Roy, 56, 497.
Decombe, pasteur, 664.
Décret-Loi du 25 mars 1852, 229.
Dedormans, 308.
Defferre, pasteur, 51.
Delahaye, 308 ss.
Delanoue. — Voy. Margudet.
Delaplace, pasteur, 665.
Delaporte (Pierre), 526.
Delft, 662.
Dèlis (P.), 486.
Delme, pasteur, 363.
Delouviers, 526.
Deloyne (F.), présid. du Parlem., 71.
Delsau (Issac), 667.
Delubres, 498.
Demaliverné, 666.
Déménagement (Un) de Saumur à Groningue (1618), 583 ss.
Demerle, 526.
Demestre (Anne-M.), 663.
Demoynier, 664.
Demyer, 308, 526.
Denis, pseud de P. Rabaut, 216.
Denk (Jean), libertin, 257.
Dentière (Pierre), 667.
Dentzel (Baron), 206 n.
Déportés, 269.
Dernières résistances (Les) **des prot. du Midi** (1620-1630), 283 ss.
Dervau (J. et P.), 667.
Des Adrets. — Voir de Beaumont.
Des Aiguilliers, 557 n.
Des Brosses, 665.
Desdeuvilles (Abr.), 665, 657.
Desespoir, 626.
Desfos (Jean), pasteur, 401 n., 672.
Des Gallars, 53, 242, 523.
Des Hommiers (Le sr), 24.
Desjardins, 658.
Desmas (Guil.), 666.
Des Masures (Claude), 409.
— (Louis), poète, 409.
Desmier (A.), sieur d'Olbreuse, 646.
— (H.) de Beignon, 648.
— (Éléonore), 646 ss.
— (Angélique), 653.
Desmont (Olivier), 368 n.
Desnoyers, avocat, 658.
Des Ouches, pasteur, 361.
Despaigne (J.), pasteur, 667.
Despeville (Charles) — [Calvin] — 176.
Des Roziers, 626.
Desse, 417 n.
Des Sibilles. — Voy. Pyneau.
Des Tours. — Voy. Chapon.
Detalinque (P.), 664.
Devaux, 667.
Deventer, 265.
Devineau (Veuve), 485.
Devineaud (Isaac), 486.
Dexmier (H.), 657 n.
Dialogue des Moynes (Le), 625, 626 ss.

Diaz (Juan), 238, 466.
Didier (Milan de), Sr de La Grand' Maison, 356, 358, 365.
Didonne (Saintonge), 416.
Die (Drôme), 368, 448.
Diepholz, 644.
Dieppe, 360, 366.
Diet (Henri), 193, 194.
Dieudonné (Claude), moine, 72.
Dieupentale (Tarn-et-Garonne), 302.
Directoire de la Confession d'Augsbourg, 228.
Discipline ecclésiast., 105, 415 ss.
Discours politiques et militaires de Fr. de La Noue, 16.
Discours à lire au Conseil... par un Ministre patriote, 451 ss, 611.
Disque, 308.
Doat (Arnaud), prêtre, 224.
Dolet (Étienne), martyr, 212.
Döllinger, chanoine, 257.
Dompmartin (de). — Voy. de Saussure.
Donateurs de la Bibliothèque, 53, 153, 223, 242 n., 280, 392, 604.
Doncker (Cath.), 656.
Dordrecht (Synode de), 430 n., 583.
Dorhout (Jean), Loïste, 266, 267.
Doris, 609.
Dorville (S.), 666.
Douai, 251 n.
Douglas (W.), 650 n.
Douillac, 556 n.
Doull, 666.
Doussin, 472.
Douvres, 508, 666.
Drambon (Côte-d'Or), 28.
Drelincourt (Charles), 332, 387, 428. 664.
Dreux, 133.
Drossade (S. de), 667.
Dryander, 466, 509 ss.
Du Bartas, 290, 306.
Du Bec-Crespin (C.), bon de Bourry, 389.
Du Bellay (J.), 67 n., 71, 517.
Du Bellay (Joachim), 15.
Du Bocage, 648.
Dubois, 304.
Dubois (Charles), 325.
Dubois (Guillaume) fils, 418 ss.
Dubois, proposant, 654 n.
Dubois (H.), 667.
Dubois (L.), Sr de St-Martin, 359.
Du Bouchet. — Voy. Olivier (P.).
Duboulay, 123.
Du Bourcq (Jean), 251, 252.
Dubourdieu (Jean), pasteur, 322.
Du Broir. — Voy. de Seguin.
Du Buys (Géd.), 666.
Du Cange, 114.
Du Chayla (L'abbé), 100.
Duchemin (Nicolas), 183, 184.
Ducros (François), pasteur, 48.
— (G.), pasteur, 208 n.
— (Jean), pasteur, 51.
Dudrac, 637.
Du Fay, Srs de Changy, 359.
Du Fay (Jean), 667.
Du Fief (P.), proc. gén., 254, 265.
Du Fossé (Augustin-Thomas), 614.
Dufour (Agathe), 656.
Dufour (Paul), 275.
Dufrêne. — Voy. Mazauric.
Dugas (Pierre), pasteur, 419 ss.
— fils, 482.
Du Jon (François), l'aîné, 331, 402.
Du Junca, 544 ss.
Dumas (F.), pasteur, 208 n.
— (Jean), pasteur, 51.
Dumont (G.), chapelain, 656.
Dumoulin, pasteur, 51.
Du Noyer, pasteur, 654.
Du Perron, 158.
Du Plessis (Toussaint), 163, 164.
Du Plessis-Mornay, 131, 132.
— (Mme) 447.
Du Pont (Nic.), 667.
Du Portail. — Voy. Courault.
Du Prie (D.), 667.
Dupuy jeune, pasteur, 426.
Dupuy (Charles), seigneur de Montbrun, 153.
Durand (Marie), 218, 220.
— (Pierre), pasteur, 218.
Durand de Paulinet, 483.
Duras (de). — Voy. de Durfort.
Durel, pasteur, 428.
Durfort (Gard), 51, 52, 219.
Durfort (Symphorien de), seigneur de Duras, 491, 493 ss.
Durfort (de). — Voy. d'Amalric.
Du Rondel (J.), 332.
Du Saptel, 531 ss.
Dusoul, pasteur, 666.
Dusson. — Voy. de Bonrepaus.
Duthais (D.), 667.
Du Tillet (Louis), 176, 177, 190.
Duton (Marie), 663 n.
Du Val (Pierre), 567 n.
Duval (Fréd.), 665.
Du Verger de Monroy, 649, 657 n.
Duvernoy (Charles), pasteur, 375 ss, 427 ss.

Duvernoy (Daniel), pasteur, 439.
— (David), 376.
— (Guillaume), 375.
— (Étienne), diacre, 439.
Du Vivier. — Voy. Couët.

Eberhard, duc de Wurtemberg, 379, 433 ss.
Eck, 76, 78.
Édit de Cavour, 274.
Édit de Tolérance, 53, 148, 199, 367 ss, 449 ss, 483, 611 ss, 657 ss.
Édouard IV, roi d'Angleterre, 508.
Édouard VI, roi d'Angleterre, 509 ss.
Efferhen (Henri d'), 405.
Église de la Confession d'Augsbourg (Réorgan. de l'), 206, 228.
Église (L'), **Noblesse et Povreté qui font la lesive**, 617 ss.
Église chrétienne (Moralité sur l'), 620 ss.
Église (L') et le Commun, 566 ss.
Egrin, 664.
Eichhoff, 206 n.
Elbœuf (Du d'), 286 ss.
Elcïos — [Jacq. Sol, past.], 216.
Éléonore-Charl. de Wurtemberg, 499.
Élisabeth de Montbéliard, ép. de Fréd.-Ferd. de Wurtemberg, 499.
Élisabeth, reine d'Angleterre, 11 ss, 156, 508.
Élisabeth (Madame), 149.
Élincourt (Nord), 251 n.
Éloi l'Ardoisier — Voy. Pruystinck.
Embrun (Hautes-Alpes), 446, 447.
Emden (Frise), 511, 524, 529 ss, 662 ss.
Émé (ou Finé ?) (Oronce), juge, 446.
Emilie de Hesse, 646.
Emmanuel-Philibert de Savoie, 274.
Encontre (Pierre), past., 51, 98, 108.
Enghien (Duc d'), 352 n.
Ennesse (d'). — Voy. Savignac.
Enoch — [Loys de Cheseaux] — 216.
Enzinas ou Dryander (Jayme), 466.
Épernay (Marne), 132, 134.
Epernon (d'), 299, 301.
Erasme, 57 ss, 70 ss, 82, 173, 178, 511.
Eraste (Thomas), 402.
Erfurt, 605.
Erlangen, 552.
Ernest-Aug. de Brunswick, 644 ss.
Erondelle, pasteur, 665.
Errata, p. 392, 471 n., 672.
Escatalens (Tarn-et-Garonne), 299.
Escatte (d'). — Voy. Saint-Étienne.
Eschalart, 488.
Espagne, 119, 132, 142, 144.
Espans (d'), 287.
Espine, 650 n.
Espye (J.), maître d'école, 468 ss.
Este (Anne d'), 175, 178.
Esterney (d'). — Voy. Raguier.
Estienne (Henri), 58, 69.
Estienvrot (Fr.), past., 423 ss, 472 ss.
Étaules (Charente-Inférieure), 416.
Étretat (Calvados), 54.
Exercices de fief, 28.
Étudiants (Les cinq de Lyon), 306 ss, 389.
Évelyn, 317.
Eynesse (Gironde), 54.

Fabre (Bertrand), 56.
Fabre (Jean), galérien, 221.
Facon (Géd.), 667.
Fagius (Paul), 509 n., 512, 518 n.
Faillac (de). — Voy. Pouguet.
Falais (de), 518.
Falaize (Pierre), procureur, 309 ss.
Falourdet, prisonnier, 549 n.
Farce nouvelle, 569, 575.
Farce des théologastres, 73 n.
Farel (Guillaume), 61 ss, 88, 122 ss, 180, 190, 238, 272, 447.
Faukener (Will.), 325.
Favas, 284.
Favre (Charles), 309 ss.
Favre (Jehan), 487.
Feignies (Jacques), 665.
Félice (G. de), 226.
Fénelon, 114, 121, 334 ss, 350 ss, 353 n.
Férault, ancien, 642.
Ferdinand, empereur, 385.
Ferragut (Estienne), pasteur, 95.
Ferrare, 153, 171 ss., 223, 241, 243.
Ferrières (Jean de), 389.
Ferry (Paul), pasteur, 275, 428 ss.
Fesc (Gard), 51.
Fesquet (Jacques), pasteur, 51.
Fichardus (Johannès), 179 n.
Figeac (Lot), 366.
Finé, 446.
Finet (Charles), orfèvre, 363.
— (Isaac), pasteur, 364.
— (Jacques), pasteur, 356, 358, 363.
Finhau, 303.
Firmin (Th.), 325.
Fitz-James (Duc de), 221.
Fize (Gard), 51.
Flandre (La), 9 ss, 265, 660.
Flangebouche (Doubs), 370 n.
Fléchier, évêque, 614.
Flessingue, 22.
Fleuriot, substitut, 150.

Fleury (L'Abbé), 113, 116, 121.
Fleury (De). — Voy. Clausse.
Florac (Lozère), 447.
Florence, 173.
Flote (Daniel), Vaudois, 446, 447.
Flournoy (Pierre), 665.
Foi (La justification par la), 626 ss.
Fonfrède (de). — Voy. de Clauzel.
Fontaine-Patu, dit Serteau, 545 ss.
Fontanès (Comte de), 49.
Fontenay-le-Comte (Vendée), 362.
Forbes, régent, 469 ss.
Forbin-Janson, évêque, 275.
Forcade (Bertrand de), 224.
Forent (J.), pasteur, 666.
Forest (Paul), pasteur, 216.
Fort (P.-N.), 417 n.
Fos (Ét. de), past., 356, 357, 363.
Foulet (Le sr de), 638.
Fournès (Gard), 96.
Fournier (Jacques), bedeau, 517.
Frais (Les) **d'une arrestation** en Béarn, 196, 278.
Fraissinet (David), pasteur, 51.
France, capitaine, 301.
Francfort, 214, 540, 583, 633, 667.
— (Conférences de), 354 ss.
Franchessin (Jehan), avocat, 609.
Francheville(de).—Voy.de La Garde.
François Ier, 57, 67 n., 71 ss, 90, 156, 171, 177, 183, 253, 341, 389, 454, 633.
François II, 156, 454.
François, Duc d'Alençon, puis d'Anjou, 131, 136, 359.
François, pasteur, 666.
Francquemont (Élisab.-Lydie de), ép. de E.-L. de Remchingen, 432 n.
Frédéric, Duc de Wurtemberg, 386.
Frédéric-Ferd. de Wurtemberg, 499.
Frédéric-Guillaume, électeur, 553 ss.
Frédéric-Guillaume Ier, 555 ss.
Frédéric-le-Grand, 555 ss.
Frédéric III le Pieux, électeur palatin, 401, 403, 405.
Frédéric IV, électeur palatin, 406.
Frédéric V de Bohême, 645.
Freidstatt, 386.
Freigeister, 257.
Freissinières (H.-Alpes), 446, 447.
Fremaut, pasteur, 667.
Fremeaux (Jacob), 666.
Fremy, 665.
Frère, commissaire, 638 ss.
Frère (Jean), 408.
Frères (Jean), 665.
Frères du Libre Esprit, 257, 502 ss.
Fribourg, 133 n., 134.
Friedrichsdorf, 657.
Frise Orientale, 265.
Froment, 272.
Fromental, pasteur, 98.
Fromery, 557 n.
Frontignan (Hérault), 367.
Frontonas, (Isère), 609.
Frotté (P.), curé de Souilly, 164.
Frugères (Gard), 51, 194.
Fugitifs (en Angleterre), 34.
— (en Allemagne), 168, 534.
— (en Suisse), 27 ss.
Fumée, 514.

Gabert, pasteur, 356.
Gaches, 664.
Gachon. — Voy. La Mothe.
Gachon, pasteur, 98, 108.
— (J.-And.), fils, pasteur, 108, 277.
Gacon de Louancy (L'Abbé), 217.
Gaillac (Le sr de), 287.
— (Mlle de), 286 ss.
Gaillard, changeur, 587 ss.
Gaillard, poète, 290.
Gal (Antoine et Jean), past., 51.
Gal-Pomaret, pasteur, 216, 217, 658.
Galériens, 92, 220, 221, 231, 497.
— (Complainte des), 589 ss.
— (avant la Révocation), 299.
Gallas (Le général), 378.
Gambs (Ch.-Chr.), past., 145 ss, 198 ss.
Gand, 253, 331, 665.
Ganges (Hérault), 51, 54.
Gap, 124 n., 242.
Garasse (Le père), 282, 291, 294.
Garcin (Le père), 598 n.
Garesché (Isaac), 417 n., 472 ss.
Garnier (Jean), pasteur, 604.
Garofolo, 174.
Garrisson, conseiller, 277.
— (Anne de), 301.
— (Isaac), 298 ss.
— (Jean de), 300 ss.
— (Jonathan de), 27, 33, 277.
— (Marthe de), 27, 277.
— (Pierre), 277.
— (Robert de), 305.
Gasques (de). — Voy. de Barjac.
Gaubert, pasteur, 51.
Gaudon, 656.
Gaudron (Marie-Anne), 658.
Gauside (Paul), père et fils, 336.
Gavanon, prédicant, 51.
Gaxie (Ramond), 224.
Gazan (D.), La Jeunesse, préd., 270.
Gazette de Harlem (Extraits), 496 ss.

Gelmans (L.), 666.
Gemozac (Charente-Inférieure), 416.
Genève, 23, 133, 190, 192, 195, 209 ss, 220, 269, 331 ss, 360 ss, 389, 393, 403, 408, 413, 448, 517, 625 n., 659.
— (la petite [Montélimar]), 227.
Genlis. — Voy. de Hangest.
Gennes (Maine-et-Loire), 362.
Gentil (Jehan), 626.
Georges, duc de Brunswick, 644.
Georges-Guil., duc de Zell, 644 ss.
Georges, duc de Wurtemberg, 385.
Georges II de Montbéliard, 380 n., 428.
Gérard (Jean), imprimeur, 278.
Gérard, libertin, 265.
Gergeau, 363.
Gergy (de). — Voy. Languet.
Gerson, 57.
Gervaise. — Voy. Mariette.
Gibaud, pasteur, 216.
Gibert (J.-L.), l'aîné, past., 416.
Gibert père, pasteur, 51, 98, 108.
Gien (Loiret), 360.
Gignac (Hérault), 56.
Gilbert (M.), 526.
Gillain, 517.
Gille (Jean), 666.
Gilles le Chantre, 257.
Gillot (Julien), 588.
Gilly (Job et Madeleine), 103, 104.
Ginestous (Fr. de), past., 276.
Ginestous (Gard), 51.
Giraldi (Centhio et Lilio-Greg.), 178.
Girard, 196.
Girardot, 664.
Givrezac (Char.-Inf.), 416, 472 n.
Glaréanus, 71, 88 n., 90.
Godde (Françoise et Pierre), 275.
Gœpp, pasteur, 207 n.
Goëthe, 147.
Goetheyns (Anthoine), avocat, 266.
Gœttingen, 644.
Goguel, pasteur, 208 n.
Gomar (François), 583 ss.
Gonin (Martin), 447.
Gorce (Saintonge), 416.
Goslyn (Sir William), 316.
Gothard (Le), 133.
Goullard (Famille de), 362.
Goullet, 664.
Gourville, 650.
Govea, doyen, 517.
Goy, 418.
Goyon, pasteur, 664.
Grail, pasteur, 51.
Graissessac (Hérault), 269 ss.
Grand-Castaing de Longua, 288.
Grandes et Petites Roches, 416, 471 n.
Grand-Ry (de). — Voy. Boussiron.
Granges (Lot-et-Garonne), 288.
Grangier (J.-G.), past., 380 ss, 431.
Grateloup (Lot-et-Garonne), 283.
Greban (Arnoul), 572 n.
Grégoire (L'abbé), 201.
Grégoire IX, pape, 251 n., 659.
Grégoire XIII, pape, 244.
Grellié (Jean), 485, 486.
Grenier (Les frères de), 221.
Grenoble, 28, 129, 242, 609.
Grieu, 308 ss.
Grisolles (Tarn-et-Garonne), 303.
Grizot (Antoine), pasteur, 96, 107.
— (Simon-Pierre), 107.
Grolle (de), pasteur, 95.
Grollier (Veuve), 418, 422, 424, 426.
Grongnet (François), pasteur, 51.
Groningue, 583, 655.
Groslot (Jérôme), sr de l'Isle, 396.
Grotius, 462.
Grubenhagen, 644.
Grutere (Anne et Elisabeth de), 511 n.
Grynée (Simon), 179 n., 187.
Gueldrich (G.) de Sigmarshoff, 376.
Guérande (Loire-Inférieure), 360.
Guérin (Simon), pasteur, 48, 52, 108.
Guérineau (Pierre), 471.
Guernesey, 360, 361.
Guerres de religion, 156, 442 ss.
Gueyte, marchand, 616.
Guibert (Isaac), 418 ss, 472 ss.
Guichard (Lévy de), pasteur, 276.
Guilhen (Dominique), consul, 55.
Guillaume de Sens, 507.
Guillaume, duc de Bavière, 434.
Guillaume, landg. de Hesse, 646.
Guillaume le Taciturne, 406.
Guillaume III, roi d'Angleterre, 312 ss, 332.
Guillemin (Guillaume), 251.
Guillot, 472.
Guïol (Jehan), fondeur, 276.
Guionneau (Jean et Jérémie), 485.
Guise (H. de), 131 ss, 156 ss, 398, 456.
— (le cardinal de Lorraine), 167.
Guisnes, 244.
Guizot (Famille), 52.
— (François), 112, 226, 230, 235.
— (Guillaume), 672.
Guron, 304.
Gustave IV de Suède, 204.
Guy Allard, 153.
Guyet (Léz. et M.), 625, 626.
Guyneau (Jacq.), past., 356 ss, 360.
— (Isaïe), 361.

Guyonneau, 417 n.
Gwalther (Rod.), past., 399, 410 ss.

Haag (MM.), 230, 232.
Hagen, pasteur, 208 n.
Hairinge, 664.
Halberstadt, 555 n., 605.
Halcourt (Pierre de), 514 n.,
Halle, 555 n., 605.
Hambourg, 204, 205, 655.
Hambré (Jonas), pasteur, 145.
Hameln, 657.
Hamilton (Hug.), pris., 547 ss.
Hamon (Nicolas), 524.
Hampden, chancelier, 323.
Hanau, 585.
Hangest (Fr. de), s^r de Genlis, 389.
Hanovre, 644 ss.
Harbourg (Mme de), 647.
Hardouyn (Jean), 526 n.
Haren (Jean), apostat, 332.
Harfleur (Seine-Inf.), 356, 360.
Harlem (*Gazette de*), 496 ss.
— (Soc. des dames françaises), 649.
Harrewin (Jacques), 665.
Haulmont (De). — [Louis du Tillet], — 176.
Hautains (M. De), gouverneur, 22.
Hauterive (D'), conseiller d'Etat, 206.
Haze (de), 667.
Hébert, conventionel, 200.
Heidelberg, 178, 332, 401 ss, 583.
Hélard (Jacob), 663.
Hennequin, 526.
Henri II, 156.
Henri III, 9, 131 ss, 386, 455.
Henri de Navarre (Les idées confessionnelles d'), 130 ss.
Henri IV, 6, 120 ss, 235, 289, 332, 341, 345, 354, 359 ss, 364, 409, 446, 456, 550, 616.
Henri V de Reuss-Burk, 653 n.
Hérault (Christophe), libertin, 250 ss.
— (Pierre), 250.
Hérault de Séchelles, 149.
Herbois (D'). — Voy. Collot.
Hercule II d'Este, 176 n.
Hérésie (L') combattue au Collège de Navarre, 42 ss.
Hérétiques libérés à prix d'argent, 255.
Héricourt (H.-Saône), 375 ss, 427 ss.
Hermand (D'), avocat, 658.
Hertner, pasteur, 664.
Hertoghe (De), pasteur, 665.
Hesnard (Louis), 356 ss, 362.
Hess (Jean), 88, 257.
Hesse-Cassel (Landgrave de), 553.
Hesse (Prince de), 337.
Hilarion, 84.
Hildernissen (Guillaume de), 257.
Hochart (Pierre), 667.
Hoët (Jacques), 665.
Hoffmann, 539.
Hollande, 142.
Holstein. — Voy. de Staël.
Homines intelligentiæ, 257 ss.
Hooper, évêque, 521.
Hop (H. et J.), 667.
Horbourg (Alsace), 428.
Hosemann, pasteur, 208 n.
Hoste, 665.
Hotman de Villiers, 24, 462.
Houé (Rachel), 667.
Houmeau (L'), 214.
Hovard (P.), 663.
Howe (John), 320.
Hoya, 644,
Hubert (David), 667.
— (Guill.), 658.
Hue (Guillaume), 72.
Huguetan (J.-A.), 664.
Huisseau (D'), pasteur, 665 ss.
Hullemberch, 664.
Hurault (F.), s^r de Chasteaupers, 448.
Hurault (N.), 526.
Hussin, 494.

Ibourg, 646.
Iconographie protestante, 448.
Idiote (L'), 69.
Illustrations. — Portrait de François de la Noue, 9.
— de Lefèvre d'Etaples, 59.
— Portrait de Luther, 75.
— Portrait de Farel, 123.
— Portrait de M. J. Bonnet, 170.
— Vue de la crypte de la cathédrale de Canterbury, 506.
— Fac-similé d'un autographe de Portalis, 38, 40, 41.
— Fac-similé de la procuration du Synode national de 1578, 354.
— Temple de Moulins, 638.
Images (Culte des), — déesse Isis, 63. — Saint François, 129.
Indulgences (Les), 127 ss.
Ingelmonster, 9, 11.
Innocent VIII, pape, 446.
Inquisiteur (L'), moralité, 561 ss.
Inquisition, 118 ss, 174, 189, 251 n., 264, 446.
Institution chrétienne (L') de Jean Calvin, 53, 171 ss, 211.

Ipsheim, 552.
Ireland (Mrs), 275.
Irlande (Prisonniers italiens en), 14.
Irrgeister, 257.
Isembourg (Philippe d'), 553.
Isis (L'image de la déesse, adorée dans une église), 63.
Islemade (Baron d'), 299 ss.
Israël (Jacob), 665.
Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 275.
Italie (Réforme en), 173 ss.

Jacobins du faub. St-Honoré, 44. — **(Club des)**, 148, 149, 152, 201.
Jacquemin (Anne et Pierre), 656.
Jacques II, roi d'Angleterre, 312 ss.
Jalot. — Voy. Mariette-Gervaise.
Jamart, 665.
Janet (Antoine), 609.
Janin, dit le Colognier, 519 n.
Janin, 286 ss.
Janson. — Voy. Forbin.
Jarnac, 133, 480 ss.
Jassoy (D.), 664.
Jean-Casimir, comte palatin, 354, 362, 406.
Jean-Frédéric de Montbéliard, 377.
Jean-Fréd. de Brunswick, 644 ss.
Jeanne d'Albret, 446.
— (Calomnies contre), 6, 391, 627, 670.
Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, 43.
Jésuites (Les), 44, 113 n., 220, 376.
Jhalësade (La), poème, 217.
Jodouin (Fr.), pasteur, 655 ss.
Joinville (Haute-Marne), 132.
Jonvals — [Gal-Pomaret] —, 216.
Jonvilliers (Ch. de), 238, 514 n., 518.
Jonzac (Charente-Inférieure), 416.
Jordan (Raimond), chanoine, 69.
Joris (David), 263, 236.
Joseph — [Pierre Redonnel] —, 216.
Joudoing (Jeanne), ép. Hérault, 250.
Joulet de Châtillon (L'abbé François), aumônier de Henri IV, 43.
Jourdan, 194.
Journet, pasteur, 197, 368 n.
Journet (Jean), pasteur, 51.
Juifs, 120.
Junas (Gard), 95 ss.
Juré (Marie de), 8 ss, 390.
Jurieu, 160, 161, 319, 462.
Jussy, 363.
« **Justiffication des œuvres** » (De la), 278.

Ketel (Jurien), davidjoriste, 265.
Kieffer, professeur, 206 n.
Kittlitz (Ant. et Jean, bons de), 400.
Knight (John), 321.
Knobelsdorf (Eustache de), 466.
Koch, 202.
Kuhn, pasteur, 207 n.

La Barre (M. de), pasteur, 195.
La Bastide, 299.
Labastide, 299.
La Baumelle (De), 658 n.
La Boissonnade (De). — Voy. Péchels.
La Bonardière (De). — Voy. Pelec.
La Broue (F. G. de), pasteur, 665.
La Brune (Henriette), 657.
Labry-Beaudouin, fondeur, 276.
La Calmette (Gard), 51, 239.
Lacaze (Marquis de), 300.
La Chaise (Le père), 33, 113 n.
Lachambre (J. de), 665.
La Chastre (Berry), 363.
La Colombière (De). — Voy. Vulson.
Lacroix, avocat, 660.
La Douze (Marquis de), 288.
Lafargue, 286.
La Fayette, 369.
La Ferté-sous-Jouarre, 161 ss.
La Fite (De), pasteur, 666.
Lafont, 664.
Lafontaine (André de), 666.
— (Jean et Cath.), 666.
La Fontaine (M. de), envoyé, 20.
— (Mme de), prisonnière, 28.
La Force (De). — Voy. Caumont.
La Forest, 214.
La Forest (De), pasteur, 653 ss.
La Forest (De). — Voy. Suzannet.
La Forge (Et. de), martyr, 251, 252.
La Fortière (De). — Voy. de Maxuel.
La Française (Tarn-et-Gar.), 302.
La Fredonnière (Chateau de), 650.
La Garde (Ph. de), sr de Francheville, 409.
Lagny (J. de), 620.
La Goupillière (De). — Voy. d'Olon.
La Grand'Maison (De). — Voy. de Didier.
La Grave (De), pasteur, 663 n.
La Haye, 244, 246, 333, 662, 666.
La Haye (David de), 584.
Laire (Henri), 664.
La Jaille (Guill. de), 355, 356, 367.
— (Isaac de), pasteur, 367.
La Jeunesse. — Voy. Gazan.
La Lande (Saintonge), 416.

La Limogne, 193.
Laloë (De), pasteur, 651 n.
La Luzerne (De), évêque, 369 ss.
La Manselière (Mlle de), 646.
La Marche, 214.
La Marck (Charlotte de), 23.
Lambert (Pierre), chancelier, 446.
Lambert d'Avignon, 74 n., 88 n., 454.
Lamberten, 664.
L'ami de Lausanne (A. Court), 216.
La Mole, 359.
Lamonzie Saint-Martin, 54.
La Mothe-Gachon, 284.
Lamouroux (Jeanne), 96.
La Muce (M. de), 8, 360.
Landas, lieutenant-général, 469.
Landgrave de Hesse (Le), 111, 646.
Landri, curé, 515, 634 n., 635.
Lang, 74, 90.
L'Angle (J. Max de), 665.
Langres (Haute-Marne), 369.
Languedoc (Prot. du), 42 ss, 95 ss, 192 ss, 215 ss, 269 ss, 335 ss, 498.
Languet de Gergy, évêque, 111.
Languier (Pierre), fondeur, 276.
Lannoy (Grutere de), 511 n.
Lanogarède (De). — Voy. Roset.
La Noue (François de), 8 ss, 390.
— (Odet de), 8 ss, 390.
La Noye (Anne-Marie), 584.
Laon (Jean de), 91.
La Pas (Marie de), 666.
La Peirère (Isaac de), 299.
La Peirière, 302, 303.
« La personne en question » (Court de Gébelin, E. de Beaumont et Le Cointe de Marcillac), 217.
Lapierre (Jean), prédicant, 270.
La Pierre (De). — Voy. Le Guay.
La Pimpelière, 472 n., 474.
La Pinade, 302.
La Place (J. de), past., 356, 358, 365.
— (Martin de), prêtre, 609.
La Place (De). — Voy. de Mazières.
La Porte (Const.-Emilie de), 528 ss.
La Porte (Mlles de), 196.
Larc (De). — Voy. Dalair.
Larchevêque (Anne de Parthenay), 176 n., 177, 179, 180, 187.
— (Jean de Parthenay), 181, 239.
La Renaudie, 156.
La Réole (Gironde), 310.
L'Argentière (H.-Alpes), 446, 447.
La Rivière. — Voy. Perrucel.
La Roche-Chalais (De). — Voy. Saint-Michel.
La Rochefoucauld, 358, 363.
La Rochefoucaud (Sim. Bertrand), pasteur, 657 n.
La Rochefoucauld (Le card. de), 43.
La Rochelle, 133, 284, 290, 303, 334, 357, 390, 415, 445, 468 ss, 486, 660.
Larose, 657 n.
La Rouquette. — Voy. Privat.
Lartigue, 663.
La Salle (Gard), 51, 270.
Lasco (Jean A), réform., 214, 510 ss.
Lasto (Don Rodrigo), 25.
La Suze (De). — Voy. Champagne.
— (Mlle de), 430.
La Teillaye (De). — Voy. l'Oyseau.
Latin (Défense d'enseigner le), 468.
La Tour d'Auvergne (H. de), 332.
— (H. de), vic. de Turenne, 354 ss, 428.
— (Charlotte de, Dlle de Bouillon), 428.
La Tour (De). — Voy. de Montescot.
La Tour du Broir (De). — Voy. de Seguin.
Latre (Ant. de), 666.
La Tremblade (Char.-Inf.), 335, 417 n.
La Trémoille (De), 360, 646.
Launay (De). — Voy. de Boisrenaud.
Laurent de Normandie, 238.
Lausanne, 195, 216, 243, 306, 361, 459.
Laval (De). — Voy. de Châtillon.
La Vallière (Mlle de), 348 n.
Lavardin, 389.
Lavater, 147.
Laverdi (De), contrôl. général, 217.
La Ville (De), avocat, 660.
La Villedieu-du-Temple, 303.
La Violette (Le s^r de), 14.
La Vrillière (Duc de), 616.
L'Eau (Marie de), 667.
Le Bas, 275.
Le Bert, 557 n.
Le Blan (Jacques), 666.
Leblan, avocat, 660.
Le Blanc, pasteur, 666.
Le Blancq (Daniel et Denis), 663 n.
Le Bon (Jean), 667.
Le Bourg de Royan, 416.
Lebret (P.-C.), intendant, 607 ss.
Le Breuil du Pas, 416.
Le Brun, officier, 539.
Lebrun, consul, 37, 39.
Le Charron, 309, 526.
Le Chay, 416, 471 n.
Le Clerc, doyen, 515.
Leclerc, 304.
Leclerc (Jean), 91.
Le Chesne (Eure), 358.

Lecointe (Veuve), 557 n.
Le Cointe (Jean-Robert, 275.
Le Cointe de Marcillac, 217.
Lecourt (Ét.), curé, martyr, 562 n., 567.
Lectoure, 336.
« Le digne voisin » du pasteur Chiron (Paul Moultou, pasteur), 216.
Le Douhet (Char.-Inf.), 417.
Le Duc (Marie), ép. Venke, 667.
Leeuwarden (*Frise*), 655.
Lefèvre d'Etaples, 57 ss, 122 ss, 183, 185, 238, 454, 604.
Le Fleix (Dordogne), 141 n.
Le Foi (François), 667.
Léger (Jean), 609.
Legrèle (Etienne), 399.
Le Gua (Charente-Inf.), 417, 486.
Le Guay (François), sr de Boisnormand, pasteur, 358, 366.
L'Eguille (Charente-Inf.), 416, 471 n.
Le Havre (Seine-Inférieure), 54, 360.
Leibnitz, 645.
Leicester, 24.
Leide, 332, 583.
Leipsick, 385.
Lejeune, 664.
Lejosne (E. P.), avocat, 660.
Le Long (David), 667.
Le Maçon, 214.
Le Maistre (G.), pr. présid., 308 ss.
Le Maître (Jeanne), 655.
Le Mans, 361, 365, 650.
Le Mere (Jacob), 410.
Le Morlet, 194.
Le Moyne (Pierre), 664.
Lenfant, pasteur, 537.
L'Enfant (L'abbé), 373 n., 464 ss, 611 ss.
Lenoir, représentant, 198 ss.
Léon X, pape, 110.
Leonhard, 666.
Léop.-Eberhard de Montbéliard, 499.
Léop.-Frédéric de Montbéliard, 376 ss, 428 ss.
Le Painctre (Claude), martyr, 466.
Le Petit (Ph.), 666.
Le Plessis-les-Tournelles, 11 ss.
Le Ponthus, 664.
Lepusculus (Sébastien), 401 n.
Le Ramier, 650 n.
Le Révèrend de Bougy (J.), 277.
Lermeni, 664.
Lermin (?), pasteur, 98.
Le Roux, 308 ss, 526.
Le Roy (Esther et Guil.), 663 n.
Les Ageux (Oise), 153.
Lescours (Arm. de), 649, 655.
Lesdiguières (Connétable de), 446.
Les Échelles (Savoie), 195.
Les Épaux, 416.
Le Serurier, 665.
Les Fontaines, 416.
Les Maries, 473.
L'Espéraudière (De). — Voy. Merlin.
Lespinasse, pasteur, 666.
L'Espine (J. de), past., 393 ss, 407 ss.
Lestoc (De), chirurgien, 653.
Lestre (Jean de), pasteur, 355.
Le Sueur (François), pasteur, 162.
Le Sueur (Nicolas), 91.
Leti, 648.
Lettre de M. de *, capitaine d'infanterie, touchant les assemblées des Huguenots**, 218.
Lettre d'Henri de Navarre aux ambassad. des cantons catholiques, 139 ss.
Lettres de deux curés des Cévennes sur la validité des mariages protestants, 217.
Le Vasseur, pasteur, 666.
Le Vigan, 51, 54, 276, 358, 365.
Le Vigean (Vienne), 357, 362.
« Le voyageur » (Rabaut-St-Ét.), 217.
Levreau, sergent, 471.
Lexive (la) **du temps qui court**, 618 n.
Leyde, 666.
Leytoure, 298.
Lezai (Suzanne de), 488, 496.
Lézan (Gard), 47.
L'Hermite (Marie), 584.
« L'homme aux menaces » (Armand, pasteur), 217.
« L'homme en place » (Un lieut-col., agent du duc de Mirepoix), 217.
L'Hommel (Arn. de), 667.
L'Honnête criminel, 221.
L'Hôpital, 194.
L'Hôpital (Le chancelier de), 454 ss.
Libaudeau, 417 n.
Libertins spirituels, 250 ss, 502 ss, 567 n.
Lichère « vieux », pasteur, 105.
Lichère fils, pasteur, 105.
Lierre (De). — Voy. Van Lier.
Ligue (La), 131 ss., 442, 456.
Lille, 251 n., 253, 266.
Lillo (Fort de), 10 ss.
Limbourg (Château de), 10 ss.
Limoges, 310.
Linars (L.), prêtre, 659 n.

Lingendes (M. de), 636, 643.
Linguet, 660.
Liotard (Magdeleine), 101.
L'Isle (Charente-Inférieure), 416.
L'Isle (De). — Voy. Groslot.
Livres mentionnés dans les registres du Conseil de Genève de 1541 à 1550, 278.
Livres prot. (Poursuites pour), 447.
Livres récents déposés à la Bibliothèque de la Société. — Voy. la 3e page des couvertures.
Livret de la reine de Navarre (Le), 254.
Lizy (La terre de), 34.
Lods (Ed.), pasteur, 208 n.
Loi de Germinal, 35 ss.
Loïstes d'Anvers, 250 ss, 502 ss.
Lollards, 257.
Lollio (Alberto), 178.
Lombard (P. et Sim.), past., 98, 217.
Lombart (Marie), 665,
Loménie de Brienne, archev., 450.
Londres, 214, 244, 266, 275, 311 ss, 360, 508 ss, 633, 658, 661 ss.
Longua. — Voy. Grand-Castaing.
Longuejoue (Th. de), sr d'Yverni, 398.
Longueville (De), 626.
Loo (Henri), 667.
Loque (B. de), past., 356, 358, 364.
Lorraine, 252.
Lortie, pasteur, 664.
Louage (Adrien), 666.
Louancy (De). — Voy. Gacon.
Louen (Christine-Em.), 655.
Louis XII, 57, 122, 179, 189, 447.
Louis XIII, 282 ss.
Louis XIV, 94, 113 ss, 153, 165 n., 236, 283, 305, 321, 325 ss, 337 ss, 370, 434, 438, 443, 444, 452, 552 ss.
Louis XV, 339.
— (Discours sur la mort de), 217.
Louis XVI, 148, 338 ss, 368 ss, 449 ss.
— (Discours sur son règne), 217.
Louis VI, électeur palatin, 406.
Louis-Fréd. de Montbéliard, 377.
Louise de Savoie, 83 n.
Loupiac, 298.
Lourmarin (Vallée de), 608.
Louvain, 254, 264, 511.
Loyet, 665.
Luap — [Paul Rabaud] — 216.
Luc (Provence), 608 n.
Lucerne, 133 ss.
Lucifériens, 257.
Lullier, agent national, 149 ss.
Lumigny, 430.
Lunebourg, 644, 651.
Lunéville, 409.
Luserne (Val), 274.
Lusignan (Marquis de), 285 ss.
Luther, 57 ss, 74 ss, 90, 127 ss, 173 ss, 226, 256, 257 n., 263 ss, 342.
— (Calomnies contre), 6, 110 ss, 340.
Luthérien français (Un) **devenu libertin spirit.,** 250 ss.
Lutteroth (Henri), 230.
Luxembourg (Le maréchal de), 438.
Luxembourg aparu à Louis XIV la veille des Rois..., 113 n.
Luynes (Le connétable de), 304.
Luzac (Ch.-Inf.), 415, 423, 472, 479.
Lyard, pasteur, 473, 482.
Lyon, 129 ss, 209 ss, 331, 448, 664.
— (Les 5 étud. de), 306 ss, 389.

Mabillon, 114.
Macard, pasteur, 238.
Machault d'Arnouville, 609.
Macler, pasteur, 380 ss.
Mâcon, 236.
Macquet (J.), procureur fiscal, 264.
Magdebourg, 536, 550 ss, 604 ss.
Magnet (Anne Ch.), 657.
— (Jean Nic.), pasteur, 657.
Magny (François), 333.
Mailausse, 541.
Maillard (Olivier), 278.
Mailly (Marquis de), 499.
Main chrest. aux tombez, 214.
Maincy (Mme), 658.
Maintenon (Mme de), 111.
Mairesse (J.-B.), 660.
Malachave, 194.
Malapert (David), 667.
Malblanc (Jules-Fréd.), past., 433.
Malcontens (Les), 9.
Malesherbes, 370, 374, 450 ss.
Malet (François), pasteur, 51.
Malguat, 417 n.
Malortie (G. de), sr de Villars, 649 ss.
— (Eléonore-Wilh.), 651.
— (Louis-Fr.), 651 n.
— (Samson-L.), 651 n.
— (de Bimon), 651.
— (Mme de Schenck), 651.
Malplach (Jean), pasteur, 51.
Manardi, 178, 179.
Mandelot, 134.
Mandeure (Doubs), 377.
Maneyères (Pierre), 309 ss.
Mangon (Ét.), inquisiteur, 562 n.
Manière et exposition sur l'Epistre Saint-Paul, 278.

Mannheim, 552.
Manosque (Basses-Alpes), 608 n.
Manzolli (Angelo), médecin, 174.
Marans, 365.
Maraval, 296.
Marazel (Paul), pasteur, 51.
Marbœuf (Marie), 655.
Marchand (Sab.), ép. Duvernoy, 438.
Marcillac (De). — Voy. Le Cointe.
Marconis (Claude), 609.
Marconnay. — Voy. de Beaulieu.
Mardi-Gras (Prise d'armes du), 11.
Mardigny (Château de), 168.
Marennes, 335, 356 ss, 416, 472 ss.
Margudet-Delanoue, procureur, 161.
Marguerite de Navarre, 71, 90, 91, 175, 183, 251, 252, 254, 561 ss.
Mariages des protestants, 37, 103 ss., 193 ss., 373, 217, 483, 658 ss.
Marie (La Vierge), 87, 125.
Marie-Magdeleine, 82 ss, 124.
Marie de Médicis, 639 ss.
Marie la Sanglante, 524.
Marie (La reine), femme de Guillaume III d'Angleterre, 318 ss.
Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, 265 ss.
Marie (Antoine), vaudois, 446, 447.
Marie (Nath.), 663 n.
Mariette-Gervaise, 275.
Mariette (Magd.), veuve Jalot, 275.
Mariocheau, pasteur, 335.
Marion, ancien, 663.
Marizy (Rolland de), pasteur, 95.
Marlborough (Duc de), 354 n.
Marlorat, pasteur, 523 n.
Marnix, 268.
Marolles (Louis de), gal., 593 ss.
Marot (Clément), 15, 53, 175 ss, 223, 243, 245, 278, 453.
Marron, pasteur, 203, 205, 206.
Marsauceux (Eure-et-Loir), 54.
Marseille, 93 ss, 132, 231, 401 n., 616.
Marsollier, 356.
Marsoo, 197, 279.
Marteau (Pierre), 113 n., 114 n.
Marteilhe (Jean), galérien, 590 ss.
Martel (Marg.), ép. Diet, 193, 194.
Martial, sonneur, 276.
Martin (Jean), pasteur, 418 ss.
Martin, pasteur vaudois, 273, 274.
Martin, pasteur, 108.
Martin (Ul.), 664.
Martyrs, 171, 224, 269, 306, 331, 466, 497, 525, 625, 634.
Martyr (Pierre), 173, 519 ss.
Mas de Verdun (Le), 298.
Massanes (De), 664.
Massanes, pasteur, 50.
Massiot, 664.
Massip (Élie), 101.
Massis, ministre, 22.
Masurius. — Voy. Des Masures.
Mathé, 526.
Mathes (Charente-Inférieure), 416.
Matter, pasteur, 208 n.
Matthieu (J.), past., 47, 51, 98, 108.
Maudry (Joséphine), 659.
Maugis (Ant.), 660.
Maumont (Marie-L. de), 657.
Maumont (De). — Voy. Rocques.
Maurel (Abdias), dit Catinat, 101.
Maurepas (Comte de), 217.
Maurevel, 11.
Maurice, professeur, 195.
Maurice (Th.), 666.
Maurain (François), 447.
Maurois (Th.), pasteur, 666.
Mauvezin, 364.
Mauzé, 365, 652.
Maximilien, empereur, 385.
Maxuel (E. de), s^r de la Fortière, 648 ss.
— (G.), 648 ss.
— (Jacq.), 650 n.
— (Cath. Marie), 648 ss.
Mayer (God. de), Conseiller, 254 ss.
Maynau (David), 270 ss.
— (Pierre), déporté, 271, 272.
Maynet (Benj.), 664.
Mayret, 292.
Mazamet, 336.
Mazauric-Dufrêne, pasteur, 471 ss.
Mazères, 277, 336.
Mazières (Aimé et André de), dits de La Place, pasteurs, 365.
Mazurier, 71.
Meaux, 73, 83, 90 ss, 124 n., 129, 130 n., 159 ss, 243, 453, 497.
Méchers (Charente-Inf.), 416, 472 n.
Médoux, 224.
Mélanchton, 73, 90, 155, 238, 264, 510.
Mellerius (Joannès), 409.
Mellet d'Oron (J.), past., 429 n., 430 n.
Melville (G.), 656.
Mémoire (Le) **du duc de Bourgogne** sur le rappel des huguenots, 337 ss, 449 ss.
Mende, 192 ss, 668.
Mendoza, ambassadeur, 23.
Menzer, professeur, 376 n.
Mer (Loir-et-Cher), 625 n.
Mercator (J.-J.), 408.

Mercier, 557 n.
« Mercure » [Berquin], 74 n.
Mérindol (Vaucluse), 605 n., 608.
Mérite des œuvres (Le), 127, 278.
Merlat (E.), pasteur, 154, 242.
Merlin (Jean-Raymond), 361.
— (Pierre), sr de l'Espéraudière, pasteur, 355 ss, 393 ss, 407 ss.
Merry-la-Vallée (Yonne), 363.
Mesnard, pasteur, 664.
Messe (La), 67, 126 ss, 184.
Messe à sept points (La), 67, 81.
Messe allemande (La), 81.
Mestrezat, pasteur, 664.
Mestrezat (Jean), pasteur, 543 ss.
Metay (Veuve), 485.
Mettayer (J.), pasteur, 665.
Mettenius, pasteur, 146.
Mettetal (Alfr. et Aug.), past., 208 n.
— (Aug.), pasteur, 208 n.
Metz, 92 ss, 129, 168, 275, 369, 401 n., 409, 448, 604, 664.
Meung-sur-Loire (Loiret), 250.
Meyer, pasteur, 207 n.
Meyrueis (Lozère), 51.
Michaut (Jérémie), 557 n.
Michel, pasteur, 605.
Middelbourg, 583.
Miellet (Gard), 668.
Migaut (Gab.), 653.
Migault, 656.
Migley (Rob.), 317.
Mignon (Clément), 609.
Milhaud (Gard), 108.
Milhet. — Voy. de Védéra.
Millau (Aveyron), 290.
Millet, 335.
Millot (L'abbé), 352 n.
Milon (Barthélemy), martyr, 252 n.
Miltitz, 77.
Milton, 462.
Mingaud, curé, 668.
Mirambeau (Charente-Inf.), 416.
Mirambeau (Marquis de), 284.
Mirat (Les orphelines), 161.
Mirepoix (Duc de), 217.
Mirmant (François de), 96.
Missions catholiques parmi les protestants, 97.
Moines hérétiques, 633 ss.
Molines, pasteur, 51.
Mollis (Estienne), pasteur, 51.
Montbrun (De). — Voy. Dupuy.
Monbrun, 300.
Moncaut, 299.
Monclara (Marquis de), 302.
Monde renversé (Le), 625 ss.
Moneins, 366.
Monflanquin (Lot-et-Gar.), 283 ss.
Monheurt (Lot-et-Garonne), 283 ss.
Monod (Adolphe), pasteur, 230.
Monroy (De). — Voy. Du Vergier.
Mons, 264.
Mont-Aimé, 251 n.
Montal (Antoine de), pasteur, 366.
Montargis, 394, 398, 399, 413.
Montauban, 270, 273, 283 ss, 310, 335 ss, 363 ss, 373, 409, 604, 605 n., 664.
Montbéliard, 375 ss, 394 ss, 410 ss, 427 ss, 499, 500.
Montbeton (Château de), 26.
Montcontour, 133.
Montdardier. — Voy. d'Assas.
Montdardier (Gard), 276.
Mont-de-Marsan, 289, 366.
Montech, 299, 303.
Montécheroux (Doubs), 500.
Monteglu, 609.
Montélimar, 227, 609.
Montendre (Charente-Inf.), 416.
Montescot (Claude de), 360.
— (M. de), sr de La Tour, past., 356 ss.
Montesquieu, 354 n.
Montevrin (Seine-et-Marne), 398.
Montfaucon (De), pasteur, 96, 98.
Montfort (De). — Voy. de La Tour.
Montgaillard (L'abbé de), 463 ss, 616.
Montgomery, 281.
Montholon (F. de), 468.
Montjay, 389.
Montluc, 273.
Montmirat (Gard), 48.
Montmorency (Duc de), 292 ss, 305, 364.
Montpazier (Dordogne), 285.
Montpellier, 96, 193, 242, 276, 290, 358, 365, 605 n.
Montreuil (Antoine), pasteur, 366.
Montreuil-Bonnin, 8, 17.
Montrevel (Maréchal de), 669.
Montroux (A. de), past., 356 ss, 365.
Monyer, avocat, 660.
Moor (De), 556 n.
Moralités polémiques, 561, 617.
Morata (Olympia), 178 n., 237, 238.
Mordent (Sir John), 323.
More (Jean), 664.
Moreau, 666.
Morel, pasteur, 238.
Morido (Bertrand), fondeur, 55.
Morin (Jean), libraire, 278.
Morin, lieut.-criminel, 466.
Morisques, 119.

Mornac, 416, 481.
Morone, peintre, 223, 243.
Mortagne (J. B. de), 649.
Mosloy (Comte Otto de), 206 n.
Mossom (Charles), 317.
Mote, pasteur, 51.
Mottines (Le sens du mot), 494 ss.
Moucheron (B.), 665.
Moulinet (Fille), 194.
Moulins (Allier), 637 ss.
Moultou (Paul), pasteur, 217.
Mounis ou Monnis (Daniel), 270 n.
Mouson (Cath. et Marie de), 666.
Mouy (De). — Voy. de Vaudray.
Moysent (François), prêtre, 609.
Muechon, diacre, 664.
Muse chrestienne (La), 214.
Musenhole (Anna-Emerentia), 584.
Muysson, pasteur, 667.
Myconius, 90.
Mynard, 637.

N*ages* (Gard), 96, 103 ss, 277.
amur, 18.
Nancy, 275.
Nantes, 251, 355, 357, 360.
Naples, 173, 188, 189.
Napoléon Ier, 35 ss, 103, 227.
Narbonne (Archev. de), 369 ss, 661.
Narbonne (Comte de), 148.
Nassau (Ludovic de), 359.
Natalis (Corneille), 298.
Navarre, 140, 658.
Navarrenx, 358, 366.
Navihères, 309 n.
Nay (Basses-Pyrénées), 358, 367.
Necker, 147, 461.
Nécrologie. M. P. de Witt, 112.
— M. Jules Bonnet, 169, 232, 235 ss.
— M. Philippe Roget, 280.
— MM. Numa Recolin, Jules Aeschimann et Guillaume Guizot, 672.
Négrepelisse (Tarn-et-Garonne), 298.
Nemours, 130, 132 n., 135.
Nemours (Mme de), 91, 398.
Neodorpius, pasteur, 666.
Nérac, 286, 366, 561.
Nettesheim (Agrippa de), 72, 87.
Neuhaldensleben, 605.
Neuser (Adam), pasteur, 402.
Neustadt, 332, 406, 583.
Nevers (Duc de), 132.
Nicholas, trésorier, 322 n.
Nicodémites, 183.
Nicollas (J.), 663.
Nieul, 417.
Nieulle (Char.-Inf.), 414 ss, 471 ss.
Nimègue, 662.
Nîmes, 52, 96, 100 ss, 193, 219, 236, 272, 290, 304, 358, 365, 605 n.
Niort, 11.
Niotte (Ph.), 665.
Nivoy (Jeanne), ép. Boulard, 92, 93.
Noaillan, 304.
Noailles (La maréchale de), 372 ss, 451 ss, 611 ss.
Noé (?), pasteur, 51.
Noguier, pasteur, 96.
Normandie (De). — Voy. Laurent.
Notables protestants, 35 ss.
Nouveaux Convertis (Les) à l'article de la mort, 48, 102, 607.
Nouvelles Catholiques (Les), 499.
— (leur nombre à Caen en 1687), 26.
— (Ursulines de Paris), 528 ss.
Noyon, 171.
Numismatique, 153.
Nuremberg, 257 ss.
Nyons, 217.

Oberlin, 201 ss.
Ochino (Bernard), 173, 519.
Œcolampade, 90, 340.
Offranville, 360.
Olbreuse (D'). — Voy. Desmier.
Oléron (Ile d'), 472 n., 474, 487.
Oléron (B.-Pyr.), 185, 366, 655.
Olévian, 401, 403.
Olivétan, 272.
Olivier (P.), s^r^ du Bouchet, 626.
— (D.), pasteur, 667.
Olon (Mlles d'), prisonnières, 29, 277.
Oostbourg, 657.
Or (Franç. d'), pasteur, 666.
Orange, 153, 498, 607, 608 n.
Orange (Le prince d'), 21.
— (Maurice d'), 406.
Orbe (Vaud), 548.
Orbée (Normandie), 655 n.
Orléans, 171, 183, 251, 392, 393 ss, 409, 488 ss, 513.
Ormes-les-Bray-sur-Seine, 398.
Oron (D'). — Voy. Mellet.
Orsière, 194 ss.
Ory (Math.), inquisit., 625.
Orthez, 196 ss, 247.
Osiander (Luc), 376.
Osnabruk, 644 ss.
Ossaune (D'), pasteur, 605.
Osse (Basses-Pyrénées), 500, 501.
Osterwald (Jean-Rodo.), 387.
Otgher (David), 665.
Otho (Jean-Henri), pasteur, 433.
Otterberg, 332.

Oucle (Dominique d'), 265 ss.
Oxford, 583.
Oyseau (F.), sr de Trévecar, past., 355 ss.
— (Olivier l'), sr de la Teillaye, past., 360.
Oxillac, 472 n.

Pacard (G.), pasteur, 356, 358, 363.
Pacaud (Isaac), 417 n.
Pache, maire de Paris, 149 ss.
Padoue, 173.
Païen (Et.), pasteur, 666 ss.
Paillet (François), 423 ss, 472 ss.
Paillet (P.), 485.
Pajon (Claude), 243.
Palatinat, 331, 401, 405 665.
Palavicino (Horatio), 25.
Paleario (Aonio), 237 ss.
Palissy (Bernard), 153.
Palon (Ange), vaudois, 446, 447.
Pamiers, 273.
Pape (Madel. de), 664.
Papillon, 322.
Papin (Jacques), 470.
Paradèz, pasteur, 96.
Pardaillan. — Voy. Boisse.
Pareus, 462.
Paris, 83, 90, 114 ss, 131 ss, 149, 201, 244, 251 ss, 319, 370, 466, 620, 627, 636, 656 ss, 664.
— (Bastille), 28 ss, 529, 543 ss.
— (Châtelet), 497, 634 ss.
— (Parlement), 306, 372, 373, 455, 467, 517, 525 ss, 633 ss.
— (Ambas. de Hollande), 659, 664.
— (Ambas. de Suède), 145 ss, 198 ss.
— (Hôpital pour les prot.), 147.
— (Conciergerie), 281, 294, 467, 525.
— (Collèges), 31, 42, 44, 123, et voy. plus haut, à l'art. **Collèges**.
— (Église protestante), 36 ss, 129, 202 ss, 214, 228, 238, 357 ss, 361, 393.
— (Rue de Seine), 27, 30.
— (Sorbonne), 57, 63, 70 ss., 86 n., 90 ss, 108, 124 ss, 145, 154, 171, 356, 515 ss, 612, 634 ss.
— (La Terreur à), 148 ss, 198 ss.
— (Ursulines), 528 ss.
Paris (De), 556 n.
Parker, archevêque, 524.
Parme (Le prince de), 9 ss.
Pascal (Thomas), président, 446 ss.
Pasteur (Un) professeur à l'Université de Paris, 145.
Pasteurs (Trois) échappés à la Saint-Barthélemy, 393 ss.
Pasteurs guillotinés, 52.
Pasteurs (Listes de), 51.
— **luthériens de Paris** (Liste), 207 n.
Pastourel — [Paul Rabaut] — 216.
Paterre, 416.
Patery (Marie de), 26.
Pau, 247, 366, 670.
Paul (J.), ancien, 667.
Paulinet (De). — Voy. Durand.
Pavie, 173.
Payen (Nicolas), lieut.-gén., 154, 161 ss, 243.
Pazery, 37 n., 659.
Pecharmand, 288.
Pech de Bonnemort (Le), 302.
Péchels de la Boissonnade, 298.
Peck (de). — Voy. Schrader.
Pelec de la Bonardière (J.), 658.
Pélegrin (Pierre), vaudois, 446, 447.
Pelet (Amer), pasteur, 415, 486.
Pelet de Narbonne (Cl.-Fr.), comte de Fontanès, baron de Combas, 49.
Pelletier, curé, 196.
Perdiguier (sr de). — V. Chabaud.
Perdrix (Jean-Georges), 428, 438.
Périer (Antoine), pasteur, 48, 108.
Périgord (Comte de), 221.
Permissions de s'absenter du royaume, 31.
Péronne, 132, 251 n., 659.
Perrachon (J.), 664.
Perresson (Janette et Rémy), 444.
Perrin, chanoine, 302.
Perrin, 557 n.
Perrissin (Jean), peintre, 448.
Perrot (Olivier), 124 n., 127.
Perrucel (J.), past., 507 ss, 633 ss.
Perruquet, pasteur, 361.
Persin (Louis-Armand), avocat, 49.
Peters, jésuite, 465.
Petit, confesseur de François Ier, 71.
Petit, 373 n., 460 n.
— pasteur, 96.
— (Jean), 514 n.
Petits livrets (Les), lus par Jean Leclerc, 91.
Peyrat (Nap.), 226.
Peyrefrège, 194.
Pfender (C.), pasteur, 208 n.
Pfyffer (Louis), 131 ss.
Philandinopolis (La), 625.
Philippe II d'Espagne, 9 ss, 166.
Philippe-Louis Ier, comte de Hanau-Munzberg, 399, 400.

Picaué (Jacques), 667.
Pie V, pape, 166, 244.
Piélat, pasteur, 498.
Pierre (Anne de), ép. de Saussure, 366.
— (Claude de), s^r de Chamel, 366.
Pierre-Gabriel de Besançon, capucin, 436.
Pierredon, pasteur, 217.
Pierson (Famille), 444, 445.
Piété protestante (Les transformations de la), 610.
Piétisme romand (Le), 333.
Pigière, curé, 194.
Pigna (J.-B.), 178.
Pignerol (Bruno de). — Voy. Bruno.
Piney (Duc de), 137.
Pinfagen (Gaspard de). — Voy. de Puyfages.
Pistoris (Jacques), pasteur, 51.
Platon fils, 194.
Platter (Thomas), imprimeur, 172.
Platu. — Voy. Fontaine.
Plorier (François), inquisiteur, 447.
Poésies chrestiennes d'Odet de La Noue, 14 ss.
Poissy (Colloque de), 454.
Poitevin (P.), 665 ss.
Poitiers, 363.
Poitou, 249, 283.
Polignac (Anne de), ép. de Gaspard de Coligny, maréchal de Châtillon, 380 ss, 428 ss.
Pologne, 142, 400.
Pomaret. — Voy. Gal.
Pommereuil (De), 498.
Ponce (J.-J. et Alex.), 660.
Poncet, avocat, 660.
Poncher (Étienne), évêque, 71 ss.
Pons (J.), maître-apothicaire, 101.
Pons, 416.
Pons (Antoine de), 181.
— (Esther de), 362.
— (H. (?) ou Pierre de), 356 ss, 365.
Ponsard, 362.
Pontchartrain (M. de), 34, 115, 548.
Pont-de-Montvert (Lozère), 54, 195.
Pont-de-Veyle (Ain), 275.
Portal (Marc et Moïse), past., 51.
Portalis, 35 ss, 202, 206, 659.
Port d'Envaux (Char-Inf.), 417, 472 n.
Port des Barques, 472 n., 474, 478 ss.
Porteur de pacience (Le), 578.
Porto (Fr.), 408, 414.
Postdam (Édit de), 552.
Postellus (Antonius), 408.
Potier, 308 ss.
Potin, 658.
Pottey (H.), 664.
Pouguet (H. de), 648.
Pouguet de Faillac (H.), 649.
— (Guil. H. de), 649.
Poujade, 214.
Poujaud (L.-C.), 417 n.
Poulain (Valerand), 520.
Poussard (Jacquette), 646.
Pouvoir royal pendant les guerres de religion (Théories sur le), 422 ss.
Pouyeau, 416.
Pouzac (Hautes-Pyrénées), 224.
Poyet (Guillaume), 525 n.
— (Pierre), lieutenant-général, 525.
Pradel, 222.
Pragela, 273, 274.
Pragela en Valcluson, 446.
Prédicants, 194, 269 ss
Préoccupations persistantes (Les) **de Louis XIV au sujet des huguenots** (1669), 113 ss.
Prêtre tolérant (Un) **enfermé à Brescou**, 195.
Prett (Marguerite), 664.
Preux (Abr. de), 667.
Prévost (Madel.), 648.
Prévost (René), 525.
Prévost, 308, 665.
Prez (J. de), pasteur, 665.
Priorio, 76, 78.
Prieur (Guil.), 626.
Primerose (D.), 665, 667.
Prisonniers espagnols, 19 ss.
— pour la foi, 28 ss, 196, 218, 307, 335, 358, 445, 497 ss, 529, 543 ss, 633 ss.
Privas, 304.
Privat, pasteur, 48.
— (J.-A. de), s^r de la Rouquette, past., 50.
Prix Eug. Bersier, 245, 246, 279.
Procureur (Le). — Voy. Audoyer (J.).
Progrès de la Réforme en France, 129.
Prosperi (Bartolomeo), 189 n.
Provence (Comte et comt^sse de), 370.
Provost (Jacques), 666.
Proyart (L'abbé), 338 ss, 449 ss.
Pruschne (De). — Voy. Rhüter.
Pruystinck (Éloi) [Loy de Schaliedecker], 250 ss.
Psaumes de David, 278.
Puycouvert (De). — Voy. Suzannet.
Puyfages (Gaspard de), 358, 364.
Puylaurens, 365.

Pyneau (Jean), pasteur, 363.
— (Jean), sr des Sibilles, 363.
— (Nicolas), 356, 358, 363.
— (Robert), 363.

Quaïno, 189,
Quasei — [Gibaud, past.] — 216.
Quatorze (Les) Miroirs pour consoler la Créature en Dieu (1543), 278.
Quint (dioc. de Die), 52.
Quissac (Gard), 50, 51, 52.

Rabaut (Paul), pasteur, 51, 108, 215 ss, 233, 242, 279, 367, 459, 610.
Rabaut-Dupui (Pierre), 219.
Rabaut-Saint-Étienne (Jean-Paul), 108, 217, 219, 222, 233, 368 n.
— (Mme), 219.
Racine, 494.
Raemond (Fl. de), 67 n.
Raffin (De), 305.
Raguet (Anne-Marie de), 665.
Raguier (Jean), sr d'Esterney, 389.
Rame (De), 447.
Ramilhac, curé, 103, 104.
Ramus (Jean), prêtre, 609.
Ranaud (P.), 664.
Ramus, 400, 409.
Ranc, pasteur, 221.
Raoux, pasteur, 98, 108.
Rapin, 296.
Rapp (Général comte), 206 n.
Rappel des Huguenots, 115 ss, 337 ss, 449 ss, 610, 616.
Rasse des Nœux (Fr.), méd., 618.
Ravaillac, 281.
Raynal, 462.
Ré (Ile de), 296, 422.
Réalmont (Tarn), 358, 365.
Réalville (De). — Voy. d'Aliès.
Rebotier (Jacques), pasteur, 51.
Recolin (Numa), pasteur, 672.
Redonnel (Pierre), pasteur, 216.
Réforme française (La) est-elle la fille de la Réforme allemande? 57 ss, 122 ss.
Refuge (en Allemagne), 168, 244, 331, 550 ss, 604, 649 ss.
— (en Angleterre), 34, 213, 233, 311 ss, 407 ss, 661 ss.
— (en Hollande), 649.
— (en Suède), 244.
— (en Suisse), 31, 408 ss.
Réfugiés de la Saint-Barthélemy à Bale, 408 ss.
Registez, mot gravé dans la tour de Constance, 26.
Registres protestants (Les), 45 ss, 95, 153, 198 ss, 244, 275, 508 n.
Registre de ceux qui meurent dans l'hérésie, 102.
Registre des attestations de l'Église réformée hollandaise de Londres (1568-1872), 661 ss.
Regnard (H. de), sr de St-Martin, past., 356 ss.
Regnier (Suzanne), 664.
Reiching (Jacob), jésuite, 436.
Relaps, 102.
Remchingen (Ernest-L. de), 432 n.
— Voy. de Francquemont.
Rémy, avocat, 658.
Rémy, ancien, 665.
Renée de France, duchesse de Ferrare, 172 ss, 223, 237, 239 ss, 279, 394, 395, 397, 398, 407, 413 ss.
Reneu (Hilaire), 325, 326.
— (P.), 325.
Rennes, 244.
Renneville (Constantin de), 544 ss.
Reuchlin, 71.
Réunion des églises calviniste et luthérienne (Projet de), 430 ss.
Reupsch (Ernest-L.-Fr.), past., 657.
Reuss (De). — Voy. Desmier.
Révocation de l'Édit de Nantes, 113, 159 ss, 269 ss, 347, 451 ss, 608.
Rey (Fulcran), prédicant, 270, 272.
— (Françoise de), 96.
Reynaud (Durand), consul, 55.
Reyniès (De). — Voy. de Seguin.
Rèze (De), 390.
Rhenanus (Beatus), 88, 90.
Rhüter de Pruschne (Mme), 539.
Ribe (P.), pasteur, 98.
Ribot, pasteur, 48, 98.
Ricci (Bartolomeo), 178.
Richard (Élie), avocat, 445.
Richaud, 300.
Richelieu (card. de), 43, 297, 304, 456.
— (maréchal de), 221.
Richier (J.), pasteur, 665, 667.
Richomme, 288.
Riclaret (Piémont), 272 ss.
Ricour (Jean-François), pasteur, 48, 52, 108. — Voy. Bonnet.
Ridouet (R. de), sr de Sansay, 648.
Riquet de Bonrepos, procureur, 221.
Rivet (André), 360.
Rivet (Fréd.), 666.
Robert le Bougre, inquisiteur, 250 n.
Robespierre, 202.

Roche (Philibert), fondeur, 276.
Rochefaton (Jeanne de), ép. d'A. de Caumont, duc de La Force, 428 ss.
Rochefort, 417, 473, 486, 587.
Rochète (L. de), inquisit., 565 n.
Rochette, pasteur, 221.
Rocques de Maumont (J.-E.), pasteur, 657.
— (F.), 657.
— (Anne-Soph.), 657.
— (Henri-J.-L.), 657.
Rocquigny (A. de), 214.
Rodèz, 276.
Roger (Jacques), 104.
Roger (Jacq.), past., 51, 100 ss, 221.
Roger de Bellegarde de Viau (P.), 305.
Roger (De). — Voy. Boucher.
Roger. — Voy. Cavalier.
Rohan (Anne de), 238.
— (Henri de), 228, 283, 290, 296 ss.
Roland, camisard, 239.
Rollet (Henri), 557 n.
Rollin (M.), 230.
Roma (Jean de), inquisiteur, 562 n.
Roman, pasteur, 499.
Rome, 61, 132, 175 ss, 193, 647.
Romorantin (Édit de), 454.
Rondelet (Guillaume), 252, 253.
Rondelet, pasteur, 663, 664.
Ronneau, 485.
Ronsard, 15.
Roquepiquet, 288.
Rosemont de Boncœur (J. de), 648.
— (Éléon.-M.), 648.
Rosendael, 266.
Rosenstiel, 206 n.
Roset, seigneur de Lanogarède, 336.
Rossel (Josué), pasteur, 51.
Rossel, pasteur, 50.
Rossel d'Aigaliers (J. de), 669.
Rosseloti, pasteur, 51.
Rotterdam, 246, 656.
Rou (Jean), 160.
Rouck (Jacques de), 264.
Roucy, 665.
Rouen, 356 ss, 360 ss, 566 ss, 614, 617, 665.
Rouf (Girard). — Voy. Roussel.
Rougier ou Roger (Jean), 105.
Rouph, pasteur, 664.
Rousseau, 417 n.
— (Jean-Jacques), 333, 610, 658 n.
Roussel (Gérard), 62, 67, 71, 81, 91, 130, 185, 251, 254, 454.
Rouvray, commissaire, 639 ss.
Roux, 417 n.
— (Jean), pasteur, 51.
— (B.), pasteur, 48, 98.
— (A.-David), pasteur, 98.
— (François), pasteur, 108, 610.
Rouyer (Is.), pasteur, 667.
Royan, 416.
Ru, porte-clefs, 546.
Rudavel (Antoine), pasteur, 50.
Ruffi, 517.
Rufosse (Philippe de), 356, 360.
Rufus. — Voy. Roussel.
Rufy (De), 357.
Rulhière, 113, 451 n.
Ruphius (Al.), pasteur, 664.
Rütimeyer (Marc), pasteur, 401 n.
Ruytinck (S.), pasteur, 663 n.
Ruzé, 308.
— (Louis de), lieutenant civil, 71.
Rye (Claude-François de), 435.
Ryswick (Traité de), 337.

Sabatier (Jean), pasteur, 51.
Sabine, duchesse de Bavière, 434.
Sacchoni (Rainier), 503.
Sackeverel, prédicateur, 328.
Sadolet (Le cardinal), 241.
Sagon (François), 572.
Saint-Affrique (Aveyron), 336.
Saint-Ambroise, 118.
Saint-Andéol-de-Clerguemort (Lozère), 192 ss.
Saint-André (F. de), 308 ss, 526.
Saint-André-de-Valborgne, 276.
Saint-Antoine-de-Viennois, 609.
Saint-Aubin (D. de), juge-mage, 224.
Saint-Augustin (Charente-Inf.), 416.
Saint-Barthélemy (La), 138, 166 ss, 244, 342, 349, 359, 389, 393 ss, 408 ss, 443, 455.
Saint-Brieuc, 498.
Saint-Buget, 194.
Saint-Claud (Poitou), 363.
Saint-Cosme (De). — Voy. Calvière.
Saint-Denis-d'Oléron, 367.
Saint-Étienne-d'Escatte (Gard), 99.
Saint-Étienne-Vallée-Franç., 54, 658.
Saint-Félix-de-Pallières (Gard), 51.
Saint-Fort-de-Conat, 416.
Sainte-Foy-la-Grande (Gironde), 54, 289 ss, 358.
— (Syn. nat. de 1578), 354 ss.
Saint François, 129.
Saint-Genis (Charente-Inf.), 416.
Saint-Georges (Charente-Inf.), 416.
Saint-Germain-du-Seudre, 416
Saint-Germain-de-Calberte, 54.
Saint-Gervais (Dauphiné), 34.

Saint-Gilles (Gard), 97, 101.
Saint-Gilles (Marquis de), 101.
Saint-Hippolyte (Gard), 51, 54, 277.
Saint-Jean-d'Angély, 417, 426, 476 ss.
Saint-Jean-de-Losne, 135.
Saint-Jean-de-Mauvretz, 525.
Saint-Jean-Pied-de-Port, 279.
Saint Jérôme, 58, 60 n., 63, 70.
Saint-Julien-de-Tournel, 194.
Saint-Just (Charente-Inf.), 486, 487.
Saint-Laurent-le-Minier (Gard), 51.
Saint-Léger, 416.
Sainte-Marie-aux-Mines, 429 n.
Saint-Mars (De), gouverneur, 545 n.
Saint-Martin (De). — Voy. Regnard (Hug. de) et Du Bois (Laurent).
Saint-Maurice (Doubs), 432, 499, 500.
Saint-Michel-de-La-Roche-Chalais, gouverneur, 299 ss.
Saint-Nicolas-de-Warainville, 252.
Saint-Pallais, 416.
Saint Paul, 57, 60, 65, 66, 72, 126 n., 210, 259, 278.
Saint Pierre, 85.
Saint-Porquier (Tarn-et-Gar.), 299.
Saint-Privat (Château de), 238.
Saint-Quentin, 665.
Saint-Romain, 416.
Saint-Romain-de-Codières (Gard), 51.
Saint-Savinien, 426, 472 ss.
Saint-Sébastien (Gard), 51.
Saint-Seurin-de-Mortagne, 416, 472 n.
Saint-Simon, 114.
Saint-Sornin, 414, 485, 486.
Saint-Sulpice, 416.
Saint-Théodorit (Gard), 48.
Saint-Torse (Le sieur de), 284.
Saint-Victor-de-Malcap (Gard), 47.
Saint Vincent, 70.
Saintes, 243, 365, 417.
Saintonge, 179, 283, 336, 344, 415 ss.
Salamon (De). — Voy. Sifferin.
Salavas (Ardèche), 49.
Salies-de-Béarn (Vues de), 53.
Salignac (Bernard), 408, 409.
Salisbury (M. de), 33.
Salm (Ctesse de), veuve d'Andelot, 399.
Salut (Le) **de la France** (1690), 114 n.
Salvard (J.-F.), past., 355 ss, 362.
Salviati (Diane), 488, 496.
Sancerre, 395, 397.
Sanguin, 468.
Sansay (De). — Voy. de Ridouet.
Santerre (Le général), 149.
Sarpi (Paolo), 110, 111.
Sarran, consul, 276.
Sarrau, pasteur, 663 ss.
Satur (Thomas), pasteur, 27.
Sauchelle, pasteur, 666.
Saujon, 336, 355, 367, 416.
Saulnier (Nicolas), garde-notte, 43.
Saumur, 332, 363 ss, 407 n., 583, 665.
Saunier, 272.
Saurin, pasteur, 95.
— (Anne de), ép. de Montfaucon, 98.
— David, consul, 55.
— (P.), 483.
Saussine (P.), père et fils, past., 49, 108.
Saussure (A. de), s^r de Dompmartin, 366.
— (Claude de), 356, 358, 366.
Sauvage (Le capitaine), 289.
— (François), pasteur, 50.
Sauve (Gard), 50, 52.
Sauvé, mot inscrit sur une fenêtre de couvent, 26.
Saverdun (Ariège), 336.
Savignac d'Ennesse, 284, 288.
Savonarole (Jérôme), 173, 174.
Scaliger, 409.
Schaliedecker. — Voy. Pruystinck.
Schat (Nicolas), avocat, 266, 267.
Schenck (De). — Voy. Malortie.
Scheurl, 76.
Schmidt, pasteur, 208 n.
Schœneau, 332.
Schot, médecin, 653.
Schrader de Peck, prisonnier, 549.
Schuartus. — Voy. Choart.
Schwärmer, 257.
Schweinfurt (Franconie), 178.
Schwyz, 134 n.
Scorbiac (De), 301, 335.
Scorbiac-Billières (Marie de), 277.
Scrivain (Pierre), 309 ss.
Séances du Comité, 24 novembre, 8 décembre 1891, 53.
— 12 janvier 1892, 152.
— 12 février 1892, 153.
— 8 mars 1892, 223.
— 12 avril 1892, 279.
— 10 mai 1892, 391.
— 12 juillet 1892, 602.
Séchelles (De). — Voy. Hérault.
Seckendorf, 111.
Sedan, 23, 364, 390, 409, 665, 666.
Séguier, évêque, 52.
Seguin (Bernard), 309 ss.
Seguin de la Tour du Broir (Jeanne de), marquise de Reyniès, 277.
Séguirand (Le Père), 282.
Ségur-Pardailhan (M. de), 23.
Seignelay (Colbert de), 92, 93, 334.

Semelier, secrétaire, 22 ss.
Senebier (J.), pasteur, 664.
Sénèque, 172.
Senlis, 497, 655.
Sens, 507.
Sermons (Trois) **sur les armes d'Héricourt**, 381 ss.
Serroni, archevêque, 115.
Serteau. — Voy. Fontaine.
Serurier (J.), 665.
Servan, 659, 660.
Servet (Michel), 160, 211 ss.
Sève (Christophorus), 409.
Seyssin, 609.
Sienne, 173.
Sifferin de Salamon (L'abbé), 148.
Sigismond, empereur, 142 n.
Sigmarshoff (De). — Voy. Gueldrich.
Sigoniac (Baron de), 299.
Silésie, 400.
Silvan (Jean), pasteur, 402, 403.
Simon (Richard), 60 n., 82.
Simonne, chambrière, 626.
Sinapius (Chilian), médecin, 178.
— (Jean), médecin, 178, 179, 188.
Sion (Loire-Inférieure), 357, 360.
Sisteron (Basses-Alpes), 447.
Sivry (De). — Voy. de Camps.
Skynner (D.), 667.
Smet ou Smits (H. de), peintre, 266 ss.
Smit (H.), 666.
Société de l'Histoire du Protestantisme français (Origines de la), 226 ss.
Société des dames françaises de Harlem, 649.
Socrate, 189 n.
Soehnée, 206 n.
Sol (Jacques), pasteur, 216.
Soldini (L'abbé), 338.
Soleure, 133, 134, 389.
Sommaire d'un jeu très beau... représenté... à Paris (1540), 620 ss.
Sommières (Gard), 49, 96.
Sophie de Bohême, 645 ss.
Sophie-Dorothée de Zell, 647.
Sorbin (Arnauld), 280.
Sostelle (Pierre de), pasteur, 51.
Soubise, 296.
Soubise (Mme de). — Voy. Anne de Parthenay-Larchevêque.
Soubran (Char.-Inf.), 416, 472 n.
Soudorgues (Gard), 51.
Souhe, 415, 417, 419 ss, 473 ss.
Souilly (Seine-et-Marne), 164.
Soulas (De). — Voy. de Blanché.
Soulier (Pierre), pasteur, 51, 52.
— (C.), pasteur, 208 n.
Southampton, 331.
Souvignargues (Gard), 95, 99, 100.
Souvignargues (Mme de), 101.
Spalatin, 74, 257 n., 264.
Sparre (Baron de), grand chancelier de Suède, 148 n., 151, 201.
Spener, 333.
« Sperandius » (Pierre Merlin), 404.
Staël-Holstein (Bon de), amb. 147, 201.
Stafford, 23.
Steenaerts (Aerden), 266 ss.
Stendal, 605.
Sterofluap — [Bosc, surnommé Paul Forest] — 216.
Stevens (Adrien), 266 ss.
— *Stockholm*, 149 n., 667.
Storenmacher, 664.
Strasbourg, 79, 146 ss, 201 ss, 209 ss, 214, 409, 511, 520 ss, 583.
Stuart (Élisabeth), 645.
Studenberg (Daniel, baron de), 400.
— (François, baron de), 400.
Sturm (Jean), 409, 583.
Stuttgart, 395 ss, 434.
Sucé, 664.
Suderland (Jean), 663 n.
Suède (Refuge en), 244.
— (Ambas. à Paris), 145 ss, 198 ss.
Suisse (Refuge en), 31.
— (Cantons protestants), 133, 138.
— (Cantons catholiques), 132 ss.
Sully, 447.
Sumène (Gard), 51.
« **Summa doctrinæ** » des Loïstes d'Anvers, 257, 262.
Superville (D. de) fils, pasteur, 666.
Suriano, ambassadeur, 244.
Suzannet de La Forest (F.-H.), 648 ss.
— (L.), sieur de Puycouvert, pasteur, 651 ss.
— (Sam.), pasteur, 652.
Sweelinck (J.-P.), 233, 249.
Sybille de Wurtemberg, veuve de Léopold-Frédéric, 384, 432 ss.
Sylven, 195.
Sylvestre (D. et S.), pasteurs, 656.
Synode National de 1578, 354.
— **de 1848**, 228.
Synodes du Désert, 668.

Tabart (S.), 667.
Tachard (Martin), pasteur, 272 ss.
Taffin (Jean), 663 n.
Taillade (Estienne), 664.

Taillebourg, 417.
Taisne (Marie-Mad.), 660.
Talmont, 365.
Tanchelin, 258.
Tapper (Ruard), 264.
Target, avocat, 373 n., 374, 460.
Tartas (Landes), 363.
Tartifume (De). — Voy. Bruneau.
Tavernier (Famille), 272.
Tebaldi (G.), ambassadeur, 187.
Teck, 384.
Teinil ou Teinic, pasteur, 51.
Teissier, dit Lafage, pasteur, 221.
Teissier, pasteur, 51, 108.
Téligny (Louise de), 21.
— (Marguerite de), 10.
— (Odet de), 8 ss, 390.
Temples protestants, 53, 54, 224, 275 ss, 416, 445, 487, 504, 637 ss.
Temporiseur (Le), 214.
Tenans (Jean), pasteur, 401 n., 409.
Termes (De), 494.
Terride, 670.
Tetzel, 76.
Textor (Benoît), 278.
Thairé, 365.
Théas (Jehan), 224.
Thébaïde, 84.
Thelusson (Marg.), 657.
Themerof (André), 663.
Thémines (Le Maréchal de), 287.
Théobon, 288 ss.
Théodore — [Chiron père] — 216.
Théophile — [Paul Rabaut] — 216.
Thephaville (De), gd-prévôt, 416 n.
Théron, curé, 195.
Thévyne, commissaire, 639 ss.
Theyron, pasteur, 49.
Thieut, 666.
Tholozan, pasteur, 552.
Thott (Otto), 332.
Thouars, 360.
Thum (Théod.), prof., 376, 379.
Thumery (De), 526.
Tieys, 298.
Timmeroof, 664.
Tiraqueau, 308 ss.
Titien (Le), 182, 187, 188.
Tolède (Concile de), 120.
Tondut (Daniel), 420 ss, 472 ss.
Tonneins (Lot-et-Garonne), 283 ss.
Tonnelier (Jean), 251.
Torgau, 605.
Tornel (*Du*). — Voir *Saint-Julien*.
Tortorel, 448.
Toul, 132, 275.
Toulouse, 224, 273, 295, 358, 497, 565 n., 659.
Tour de Constance, 218 ss, 336, 604.
Touren (Jacques), 269, 271.
Tournay, 10, 25, 409, 657.
Tournemainne (M.), pasteur, 667.
Tournon (Le Cardinal de), 307 ss.
Tours, 625 n., 666.
Toussain (D.), s^r de Beaumont, past., 242, 393 ss, 407 ss, 583.
— (Daniel), cadet, pasteur, 401 n.
— (Paul), 399, 401.
— (Pierre), père, 395, 396 n.
— (Renée), 395.
Touzeau (Daniel), 423, 485, 486.
Trabuc (Le capitaine), 301.
Tragique Comédie françoise de l'homme justifié par foy, 626 ss.
Traitement (Le) **des pasteurs** au lendemain de la loi de Germinal an X, 35 ss.
Transylvanie (Unitaires de), 402.
Trapaud (P.), 666.
Trébons (Hautes-Pyrénées), 224.
Tremellius, 402.
Trente (Concile de), 137, 385, 510.
Treuttel, 206 n.
Trévecar (De). — Voy. Oyseau.
Tricot, pasteur, 666.
Trie (Guillaume de), 212.
Trinité (Comte de la), 274.
Triol, 269 ss.
— (Ramon), déporté, 269, 271.
Trouillet (L'abbé), 371.
Troussel (Anne), ép. Atgier, 96.
Trouville (Calvados), 54.
Tronchin (Jean-Robert), 27.
Truchet (Bonif. et Ch.), 273, 274.
Truijen (Jean), 665.
Trutstedt, 605.
Tschudi, 90.
Tuabar — [P. Rabaut] — 216.
Tubingue, 376 ss, 394 n., 395, 434 ss.
Tulette (Drôme), 356, 366.
Turenne. — Voy. de la Tour.
Turge (Honoré), galérien, 221.
Turgot, 450, 459.
Turlupins, 257.
Turner (Sir William), 316.

Uccle-lez-Bruxelles, 265 n.
Uchaud (Gard), 108.
Ulrich de Wurtemberg, 385, 434.
Ulstetter, 509 n., 512 n.
« Un (D') certain Evesque qui a laissé son evesché », 278.

« Un P. de Lyon » (Pierredon, pasteur), 217.
Unterwalden, 134.
Uri, 134.
Ursin, 401.
Utenhove (Charles et Nicolas), 511.
— (Jean), 507 ss.
Uzès (Gard), 358, 605 n.

Valade, 417 n.
Valantin, pasteur, 48, 98, 108.
Valcluson, 446, 447.
Valdèz, 173, 175.
Valdes (Don Pedro de), 25.
Valdo, 57.
Valence (Drôme), 365, 368, 609.
Valentigney (Doubs), 377.
Valeton (Nicolas), 252 n.
Valette (D.), pasteur, 51.
Valla (Laurent), 59.
Vallade (Pierre), 485.
Vallée, 294.
Vallet (Jean), religieux, 609.
Vallette, pasteur, 208 n.
Vallette (Oscar), pasteur, 208 n.
Vallette (Sara), veuve Rolland de Marizy, 95.
Vallin (R.), official, 625.
Vallouise, 446, 447.
Valwich, 518.
Van Armeijden (J.), 664.
Vandenbase, 664.
Van den Bergh (G.), 665.
Van den Bossche (Corneille), 266.
Van de Put (Sir Peter), 316.
Van der Cruissen (P.), 665.
Van der Hulst, inquisiteur, 264.
Van der Varent, ép. Utenhove, 511 n.
Vaneau, pasteur, 96.
Van Gyseghen (Pauwels), 665.
Van Heer (Jean), 266.
Van Hove (G.), loïste, 261, 266, 268.
Vanini, 294.
Van Lier (Guillaume), échevin, 254.
Van Loon, 153.
Van Meteren, 256, 261 ss.
Van Waerssen (R.), 664.
Vassy (Massacre de), 157, 158, 239, 444, 445, 455, 605 n.
Vatable, 71.
Vaterville (Eléonore de) — pseudonyme de Paul Rabaut —, 216.
Vaudois (des Alpes françaises), 446, 503, 609.
— (du Piémont), 236, 272 ss., 327.
Vaudray (Louis de), s^r de Mouy, 10.
Vaux (Char.-Inf.), 416, 471 n.
Vaux (David de), 649.
Védéra (D. de), dit Milhet, 224.
Vedey. — Voy. Bedey.
Velaux, 608 n.
Velay (Jean), 669.
Venel, pasteur, 96.
Venise, 173, 179, 187, 238, 645.
Venke (Gabriel), 667.
Verdier, pasteur, 664.
Verdun-sur-Garonne, 303.
Verdun (Meuse), 132.
Vernet (David), 447.
Vernet, 485.
Vernoux, 660.
Verny (Ed.), pasteur, 207 n., 230.
Veron (Jean), 214.
Versailles, 111, 115, 283, 319.
Versoix, 195.
Verspeldt, 664.
Vertus, 251 n.
Vesson (David), pasteur, 51.
Vevey, 333.
Vial (André), pasteur, 51.
Vialas (Lozère), 54.
Viau (Daniel de), s^r de Bellegarde, 282, 305.
— (Janus de), 282.
— (Paul de), capitaine, 281 ss.
— (Théophile de), poète, 281 ss.
Vic-le-Fescq (Gard), 45, 98, 275.
Vicence, 173.
Vidal (Marie et Simon), 50.
Vieillevigne, 360.
Vienne (Isère), 212.
Vienne (Autriche), 257.
Vignes, 557 n.
Villard (François), pasteur, 47.
Villars (De). — Voy. Malortie.
Villars, 416.
Villefranche (Dordogne), 285.
Villemane, 55.
Villemur, 298.
Villeneuve-sur-Lot, 363.
Villeserin (De), 643.
Villeveyrac (Villemagne), 54.
Villevieille (Gard), 96, 105.
Villiers (De). — Voy. Hotman.
Vilvorde (Château de), 255, 266, 267.
Vincennes (Château de), 547, 550 n.
Vincent (Adrien), pasteur, 98.
— (David), 51.
— (François), pasteur, 50.
— (Jean), 51.
— (Michel), 517 n.
— (Paul), père et fils, past., 98.
Virelle (Matthieu), pasteur, 401 n.
Viret, 238.

Virole, 303.
Viterbe, 189.
Vitré, 244, 361, 362, 519.
Vitry-le-François, 92, 93, 157, 242.
Vivans (J.-G. de), pris., 29, 33.
— (Marguerite de), 277.
Voisine (Anne), 656.
Vollet, pasteur, 208 n.
Volmar (J.-L.), surint. eccl., 379.
Voltaire, 37 n., 173, 220 ss, 242, 352, 610.
Volvèdre (F.), 664.
Von Bulow, 645.
Von Eschen (Jean), 520.
Von Kerberger (C.), 667.
Voorbourg, 656.
Vorstius (Conrad), 583.
Vos (De). — Voy. Arnaud.
Vossai (De). — Voy. Chasteigner.
Voujaucourt (Doubs), 500.
Vrillac (J. de), 162.
Vulson de la Colombière (M.), 153.

Wagner (Mrs George), 275.
Wake, archevêque, 162, 165.
Walbaum, pasteur, 208 n.
Walsingham (Fr.), 11 ss.
Walther (Général comte), 206 n.
Warens (Mme de), 333.
Wartbourg (La), 79.
Wassenaer (Mlle de), 497.
Weber (A.), pasteur, 208 n.
Weddé (Thomas), 664.
Weis (Martin), 665.
Weiss (Ch.), 230.
Wesel, 633, 666.
Wilhemsbourg (De), 647.
Windsor, 321.
Wiriot-Woeiriot (Les), grav., 448.
Wittemberg, 79, 88 n., 172, 264, 385.
Wolfenbüttel, 644.
Wolfenbüttel (Aug.-Fréd. de), 647.
Wonderboeck (Livre de David Joris), 266.
Wurtemberg, 379 ss.
Wurtz, 206 n.
Wyll (J.), 664.

Yon (Claude), 251.
verni (D'). — Voy. de Longuejoue.

Zanchi, 402.
Zell. — Voy. *Celle*.
Zeœmann, docteur, 379.
Zoug, 134 n.
Zurkinden, magistrat bernois, 241.
Zurich, 147, 173, 393, 399, 402, 410 ss.
Zwickau, 620.
Zwinger (Théodore), recteur, 400.
Zwingle, 57, 61, 82, 88, 126 n., 340.
Zwintre (M. de), 25.

2. TABLE ALPHABÉTIQUE

DES COLLABORATEURS AU TOME XLI

D. Benoît, 354.
A. Bernus, 356, 373, 408, 410.
J. Bianquis, 54.
J. Bonnet, 112, 171.
E. Camus, 640.
A. Cartier, 278.
Cazalis de Fondouce, 54.
A. Chenot, 375, 427.
O. Cuvier, 275,
H. Dannreuther 168, 444.
Ch. Dardier, 278.
O. Douen, 57, 122.
A.-J.-Enschédé, 496, 644.
G. Fabre, 215.
Falguière, 276.
J. Frederichs, 253, 502.
P. Fonbrune-Berbinau, 543 et la Table.
Ch. Garrisson, 277, 281, 611.
E. Gaufrès, 42.
H. Guyot, 583.
H. Hauser, 8, 17.
J. Jalla, 272.
J. W. Lelièvre, 45, 95.
A. Lods, 35, 145, 198, 657.
J. Mayor, 504.
Th. Maillard, 589.
Mercat, 54.
G. Molinier, 502.
H. Monod, 488.
J. Pannier, 507.
C. Pascal, 311.
P. Pelet, 414, 471.
Ch. Pradel, 335.
Émile Picot, 561, 617.
Ch. Read, 113, 225, 337, 449, 612.
S. Ribard, 277.
De Richemond, 334, 446, 468, 587.
J. Roth, 196.
E. Rott, 130.
F. de Schickler, 234, 550, 602, 661, 671.
H. Wagner, 274.
N. Weiss, 26, 92, 108, 154, 166, 192, 209, 213, 269, 306, 331, 335, 388, 442, 466, 500, 503, 505, 525, 528, 607, 616, 633, 637, 668.

5. TABLE CHRONOLOGIQUE

DES ARTICLES OU DOCUMENTS DU TOME XLI[1]

XVIe siècle.

Voy. pages 8 à 25; — 57 à 92; — 122 à 130; — 131 à 144; — 156 à 157; — 167; — 171 à 191; — 211 à 212; — 250 à 274; — 278; — 306 à 310; — 332; — 354 à 374; — 389 à 391; — 393 à 414; — 442 à 444; — 446 à 448; — 466 468; — 488 à 496; — 502 à 504; — 507 à 527; — 561 à 582; — 609; — 617 à 637; — 663 n. et 670.

XVIIe siècle.

26 à 34; — 42 à 45; — 92 à 94; — 105 à 107; — 113 à 122; — 157 à 165; — 275 à 277; — 281 à 306; — 311 à 332; — 334 à 336; — 375 à 388; — 427 à 441; — 445; — 448; — 468 à 471; — 496 à 500; — 528 à 543; — 550 à 560; — 583 à 586; — 604 à 608; — 637 à 654; — 663 à 667.

XVIIIe siècle.

47 à 52; — 95 à 104; — 146 à 152; — 192 à 202; — 215 à 223; — 279; — 333; — 337 à 353; — 414 à 427; — 449 à 465; — 471 à 487; — 543 à 549; — 587 à 602; — 610 à 616; — 654 à 661; — 668 à 670.

XIXe siècle.

35 à 42; — 202 à 208; — 225 à 249; — 277 à 278; — 486; — 657; — 671-672.

---

1. La première de ces trois Tables renferme tous les noms de personnes, en caractères ordinaires; — de *lieux*, en *italique;* — et les principales **matières**, en **normande**. Les indications ont été réduites à l'indispensable, afin de ne pas surcharger outre mesure ces pages déjà très nombreuses et très pleines, une table, même complète, ne devant pas dispenser le lecteur de chercher, mais simplement lui permettre de trouver ce qu'il cherche. — La deuxième Table, — DES COLLABORATEURS, — complètera la première, lorsqu'on ne se rappellera que l'auteur d'un article ou d'une communication. — Enfin la troisième Table, — CHRONOLOGIQUE, — bien que très sommaire, rendra, nous l'espérons, quelques services à ceux qui s'occupent exclusivement de l'un ou l'autre des quatre siècles qu'embrasse notre histoire. — Ceux qui profiteront de cet instrument de travail, remercieront certainement avec nous M. le pasteur Fonbrune-Berbinau qui en a rédigé la plus grande partie. — (*Réd.*).

4561. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

William Minet, M. A. F. S. A. — **Some account of the huguenot family of Minet from their coming out of France at the revocation of the edict of Nantes, MDCLXXXVI, founded on Isaac Minet's relation of our family** (*La famille Minet depuis sa sortie de France, 1686, d'après la relation d'Isaac Minet*). 1 vol. grand in-4° de XII-240 pages, imprimé pour l'auteur chez Spottiswoode et Cie, Londres, et accompagné de nombreuses illustrations, fac-similés, etc., 1892.

Académie des sciences morales et politiques. — *Collection des ordonnances des rois de France;* **Catalogue des actes de François Ier.** Tomes I, 1er janvier 1515-31 décembre 1530; — II, 1er janvier 1531-31 décembre 1534; — III, 1er janvier 1535-avril 1539; — IV, 7 mai 1539-30 décembre 1545. — 4 vol. in-4°, de 734, 764, 769 et 788 pages. Paris, Imprimerie nationale, 1887 à 1890.

Le baron de Coston. — **Histoire de Montélimar** et des principales familles qui ont habité cette ville; 3 volumes in-8° de 534, 589 et 548 pages, portrait. Montélimar, Bourron, 1878-1886.

E. Arnaud. — **Supplément aux Synodes du Désert de M. E. Hugues**, renfermant vingt et un Synodes ou Colloques inédits du *Désert de Dauphiné*. Paris, Fischbacher; 60 pages grand in-8°, 1892.

A. Grotz. — **Sermons**, deuxième volume (L'adoration et la connaissance. — Les fondements renversés. — Les petits qui périssent. — Le filet jeté dans la mer. — L'œuvre du chrétien dans l'Église. — Qui n'est pas contre nous est pour nous. — La vérité qui affranchit. — Solitude et prière. — L'Évangile éternel. — La religion de l'esprit. — Suis-moi. — La piété. — L'art dans le culte protestant). 1 vol. in-18 de 309 pages. Nîmes, Lavagne-Peyrot; Paris, Fischbacher, 1893.

A. Matter. — **Étude de la doctrine chrétienne**, 2 vol. in-18 de VIII-386 et 460 pages; Paris, Fischbacher, 1892.

L. Ruffet et Ed. Barde, professeurs à l'École de théologie. — **Discours prononcés à l'occasion de l'inauguration des bustes de MM. J.-H. Merle d'Aubigné et A. de Gasparin**, dans la salle de la Réformation à Genève, le 4 octobre 1892; 23 pages in-8°. Genève, Georg, 1892.

LIBRAIRIE FISCHBACHER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 420,000 FRANCS

33, RUE DE SEINE, A PARIS

Envoi **franco** *dans toute l'Union postale, sans augmentation de prix.*

La LIBRAIRIE FISCHBACHER

fournit les publications de tous les éditeurs français et étrangers.

VIENNENT DE PARAITRE :

LE RÉVEIL RELIGIEUX

DANS L'ÉGLISE RÉFORMÉE

A GENÈVE ET EN FRANCE

1810 — 1850

ÉTUDE HISTORIQUE ET DOGMATIQUE

Par **Léon MAURY**, Licencié ès lettres, Docteur en théologie

Deux volumes in-8°. Prix..... **10** francs.

LES VAUDOIS

LEUR HISTOIRE SUR LES DEUX VERSANTS DES ALPES

DU IVe AU XVIIIe SIÈCLE

Par Alexandre BÉRARD

Docteur en droit, Conseiller général de l'Ain, Substitut du Procureur général à Grenoble

Un volume in-8°, avec 40 gravures reproduites d'après l'*Histoire des Églises vaudoises* de Léger, pasteur des Alpes, témoin oculaire des persécutions de 1655, ouvrage devenu très rare, et dans la plupart des exemplaires duquel, selon Michelet, des mains intéressées ont enlevé les gravures révélatrices des barbaries des persécuteurs.

Table : I. Les vallées vaudoises. — II. Les hérétiques des Alpes avant le XIIe siècle. — III. Pierre Valdo et les pauvres de Lyon. — La Réforme aux XIIe et XIIIe siècles. — IV. Mœurs et doctrines des Vaudois. — V. Les Vaudois avant la Réforme du XVIe siècle. — VI. Les Vaudois et la Réforme. — VII. Les persécutions de 1655 dans les vallées piémontaises. — La Révocation de l'Edit de Nantes. — L'Exode des Vaudois. — Le Brandebourg et la Suisse romande. — La liberté de conscience, le catholicisme et la France.

Prix : **12** fr. **50**. — Quelques exemplaires sur papier du Japon, prix . **25** fr.

HISTOIRE DE L'ÉGLISE CHRÉTIENNE

Par F. NAEF

Ancien pasteur de l'Eglise de Genève.

Un volume in-8°. Prix..... **6** francs.

---

t de ce cahier est fixé à 1 fr. 50 pour 1892

réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 136 00
1/5/2007